This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HFT5 K

Digitized by Google

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1893 — TOME XXIV

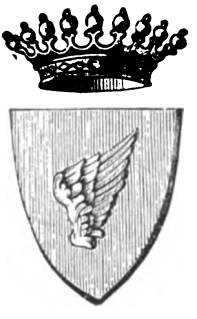

ALAIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN

Rue Bridaine, 4, et rue Dumas, 5

J. BRABO, gérant

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Installation du Bureau de 1893

(Séance de Janvier 1893)

DISCOURS

prononcé par M. AUSSET, *Proviseur du Lycée d'Alais, en quittant la présidence de la Société :*

« MESSIEURS,

« En m'appelant à l'honneur de présider vos séances, il y a deux ans, vous avez voulu donner au Lycée J.-B. Dumas, que j'ai eu la mission d'organiser à Alais, un éclatant témoignage du sympathique intérêt que vous lui portez. Il vous a paru qu'une Société comme la vôtre, dont le but est de répandre la lumière autour d'elle et de grouper en un faisceau toutes les forces intellectuelles de la cité pour don-

Digitized by Google

ner la plus grande intensité possible à leur rayonnement, ne devait pas assister indifférente à la création de ce nouveau foyer, quelque modeste qu'il fût, et, pour lui marquer votre bienveillance, vous n'avez pas cru dépasser la mesure en ouvrant vos portes à celui qui avait été chargé d'en poser la première pierre, et en le plaçant au premier rang parmi vous.

« Certes, Messieurs, si vous n'aviez envisagé que le mérite, vingt de vos confrères auraient plus justement obtenu vos suffrages, et les intérêts de votre Société se seraient trouvés d'accord avec la logique des choses. En toute autre circonstance, je n'aurais pas failli moi-même au devoir d'en faire la remarque et de garder au sein de votre Compagnie la place effacée qui m'y convient, mais le pouvais-je, alors qu'en ma personne vous aviez voulu voir le grand établissement universitaire, dont la ville avait le droit d'être fière dès le premier jour, et qui deviendra, j'en suis sûr, l'un de ses plus beaux titres de gloire? Je ne l'ai pas cru, et, au risque de me trouver au-dessous de ma tâche, j'ai accepté la délicate mission qu'il vous plaisait de me confier. Les circonstances ne me permirent pas de vous exprimer mes sentiments de gratitude lors de mon installation dans les fonctions de Vice-Président et le deuil cruel sous l'impression duquel nous étions tous l'année dernière à pareil jour ne me laissait pas assez de liberté d'esprit pour le faire; qu'il me soit permis de vous les offrir aujourd'hui. Quelque flatteur qu'ait été pour moi votre choix, c'est surtout comme un puissant appui moral, spontanément prêté au Proviseur du Lycée, que je l'ai envisagé, et, Messieurs, j'en ai été vivement touché.

Digitized by Google

« Quand on se sent seul en face d'une responsabilité aussi lourde que celle qui m'incombait au moment où vous m'avez admis parmi vous, tous les encouragements sont les bienvenus et ceux qui émanent d'une Société comme la vôtre sont doublement précieux.

« J'aurais été heureux de vous apporter en retour une expérience et des talents utiles au progrès de l'œuvre que vous poursuivez; je n'avais, hélas! à vous offrir que beaucoup de bonne volonté. Mais votre Société est de celles qui peuvent se passer pour un temps de l'impulsion de leur bureau, sûres qu'elles sont de trouver dans celui qu'elles se donneront ensuite le guide actif et vigilant dont elles ont besoin. Les nouveaux choix que vous venez de faire en sont une preuve évidente.

« Vos suffrages sont bien allés aux plus dignes cette fois, et ce sont bien vos intérêts et vos intérêts seuls, que vous avez consultés. Esprit aussi profond que fin et délicat, caractère aussi élevé qu'aimable, notre nouveau Président saura donner à nos travaux une activité qui leur a peut-être fait défaut dans l'année qui vient de finir, et, par la variété et l'étendue de ses connaissances aussi bien que par le charme de sa parole et par son dévouement à la cause qu'il a mission de défendre, il ravivera l'ardeur que nous avons eu, je crois, le malheur de laisser un peu s'affaiblir.

« A ses côtés, notre Vice-Président pourra nous rappeler les grands travailleurs qu'il a vus à l'œuvre ici-même, et de l'exemple desquels il s'inspire quand il va fouillant nos vieilles archives et nos vieilles rues, étudiant nos vieux monuments et jusqu'à

Digitized by Google

notre vieux sol pour rendre la vie au passé et pour éclairer l'avenir.

« S'il suffit d'avoir de bons guides pour faire œuvre utile, l'année que nous inaugurons ce soir sera féconde en travaux sérieux.

« Mais je serais un interprète bien infidèle de vos sentiments et je manquerais au premier de mes devoirs, si je pouvais oublier les collaborateurs dont le précieux concours m'a permis de ne pas laisser péricliter vos intérêts entre mes mains. A notre infatigable archiviste, à notre dévoué secrétaire, je dirai simplement merci. Vous me trouveriez encore une fois au-dessous de ma tâche, si j'essayais de faire leur éloge. Mieux vaut que je m'en rapporte à vous-mêmes du soin de leur exprimer personnellement votre reconnaissance pour l'ordre que le premier a su établir et faire régner dans toutes nos collections et pour l'exactitude avec laquelle le second fait face à toutes les exigences de sa charge.

« De notre trésorier, que pourrais-je dire? Vous lui avez décerné un témoignage si éloquent de votre gratitude en le réélisant à l'unanimité que je ne saurais que l'affaiblir en louant sa rare compétence et son activité. Qu'il nous suffise donc de nous réjouir franchement de ce qu'ils ont bien voulu tous les trois consentir à rester en charge une seconde année. Quant à notre Secrétaire-Adjoint, il était à peine des nôtres qu'on pouvait le regarder déjà comme l'un des plus anciens. En lui demandant une collaboration plus active encore vous avez simplement servi vos intérêts, et son zèle et son dévouement vous sont de sûrs garants qu'à lui aussi vous devrez l'an prochain de chaleureux remerciements.

Digitized by Google

« Du seuil de ce nouvel exercice nous pouvons donc regarder l'avenir avec une entière confiance. Notre Société n'aura garde d'oublier la mission que lui ont assignée ses fondateurs. Elle saura travailler à l'expansion des connaissances utiles et s'efforcera, comme par le passé, de contribuer dans la mesure de ses moyens à l'avancement des sciences et au progrès de l'humanité. »

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé par M. DUFFÈS, *avoué, en prenant possession du fauteuil de Président de la Société :*

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Lorsque vous m'avez appelé à la présidence de votre Société, j'ai été dominé par deux sentiments : le premier, de reconnaissance pour le grand honneur que je vous devais; le second, de surprise mêlé de crainte. J'ai vainement cherché les titres qui m'avaient attiré cette faveur et ne les ai trouvés qu'en votre extrême indulgence.

« J'admire, en effet, la science, mais comme un profane, qui, de loin, regarde les splendeurs du temple, sans oser y pénétrer. Disciple fervent des lettres, j'ai vécu dans le commerce de nos grands prosateurs, nos poètes, nos moralistes et nos penseurs; mais je n'ai rien produit au grand jour de la publicité qu'en m'abritant sous le voile de l'anonyme. Mon dévouement à la Société et votre sympathie sont donc mes seuls titres appréciables.

« D'autre part, il m'incombe le périlleux honneur de remplacer à ce fauteuil l'honorable M. Ausset, qui s'en va, emportant avec lui le prestige que son esprit, son caractère et son talent avaient ajouté à ses délicates fonctions. Je peux dire aujourd'hui,

Digitized by Google

mon cher collègue, que nul n'avait apporté parmi nous, des qualités aussi rares, aussi diverses : le charme d'une parole aimable et facile, l'autorité, la courtoisie, l'heureuse direction de nos séances et de nos travaux.

« Je ne vous offre en échange que ma bonne volonté et mon désir de constater vos succès.

« Pour en faire l'essai, je vais, dans un récit rapide, retracer nos divers travaux,

« Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons vu se produire, dans cette enceinte, une tentative aussi nouvelle qu'intéressante.

« Pour galvaniser nos séances, d'ordinaire peu mouvementées, et leur donner un attrait imprévu par nos statuts, certains de nos collègues nous ont fait des conférences.

« Nous avons eu d'abord la bonne fortune d'entendre notre Président traiter l'organisation de la Famille dans l'Antiquité. Ce travail plein d'aperçus nouveaux, de détails fins et délicats, a captivé l'auditoire.

« M. Rivière de Jean a fait ensuite une communication sur l'Histoire des Clochers; cette étude savante, consciencieuse, a été mise encore en valeur par son interprète, M. Destremx, qui l'a brillamment carillonnée.

« M. Oberkampff a donné son travail sur le Château de Bouquet. Durant quelques instants, trop courts, au gré de tous, nous sommes restés sous le charme d'une diction parfaite, mise au service d'une œuvre pleine d'intérêt.

« Enfin, M. Valerand nous a fait voyager avec lui dans des pays nouveaux; sans fatigue, sans efforts, nous avons suivi notre guide à travers des contrées merveilleuses, admirablement décrites.

Digitized by Google

« Un public d'élite a suivi ces diverses études avec un véritable plaisir. Cette enceinte, ordinairement consacrée à des réunions intimes, avait pris alors un air de fête rehaussé par l'éclat et le charme d'une société inusitée parmi nous.

« Je compte faire appel à de nouveaux dévouements pour renouveler une victoire qui ne peut rester sans lendemain.

« Notre estimable Trésorier, dont le zèle n'a d'égal que le mérite, a fait à la Société des communications intéressantes, philantropiques.

« A l'aide d'un appareil aussi simple qu'ingénieux, il signale la présence du grisou ou de l'acide carbonique dans les mines, et sauvegarde ainsi la vie des mineurs.

« M. Gros, Alaisien convaincu, épris de sa bonne ville, a étudié son histoire, ressuscité ses monuments, aujourd'hui mutilés ou disparus.

« Avec une véritable maîtrise il a su faire revivre le passé de notre cité dans ce qu'elle offre d'intéressant au point de vue architectural.

« Cette revue passée, je voudrais essayer de réchauffer le zèle attiédi de nos collègues. Nos séances n'ont plus le succès des anciens jours, à peine sont-elles suivies par quelques fidèles. Il faut tenter d'en accroître le nombre en mettant en lumière l'intérêt de nos réunions. Il est vraiment bon et sain de venir oublier parmi nous les préoccupations graves qui nous assiègent ailleurs.

« Dans les régions sereines de la Science, de la Littérature ou de l'Histoire, on n'a d'autres passions que le triomphe du Progrès, du Bien, du Beau, et de la Vérité. En servant ces maîtresses austères,

Digitized by Google

on n'a point de mécomptes; elles consolent et apaisent les douleurs et les amertumes de l'existence.

« Sans être par trop épris d'idéal, on est heureux parfois de retremper son esprit dans le culte des choses d'un ordre purement intellectuel, se détachant ainsi de tout autre intérêt. Voilà ce qu'on est sûr de rencontrer ici.

« Nous voyant plus souvent nous fortifierons les liens qui nous unissent, et notre Société retrouvera la faveur et la prospérité d'autrefois.

« En terminant, je remercie les membres du bureau de leurs services passés comme aussi de ceux qu'ils rendent encore. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus sur lesquels nous fondons de légitimes espérances. »

Digitized by Google

LE CHATEAU DE BANNE

ET SA LÉGENDE

Par M. Léonce DESTREMX, Membre honoraire

Le château de Banne est situé dans la partie du Vivarais qui touche au département du Gard ; il appartenait avant la Révolution de 93 à l'illustre famille des comtes du Roure.

Construit au sommet d'un grand rocher, adossé à la chaîne des Cévennes, il dominait la plaine de Jalès, qui s'étend jusqu'aux montagnes de la Serre, et qui le séparent de Barjac. C'est à peu près la seule plaine qui existe dans ce département de l'Ardèche, qui justifie bien le surnom qui lui a été donné, du département le plus bossu de France.

Ce château est d'origine fort ancienne et il est difficile de fixer la date de sa construction par suite des transformations qu'il a subies au XVI^e^ siècle, qui en avaient fait un des plus vastes et des plus opulents châteaux de toute la contrée.

Adossé aux contreforts des Cévennes, solidement assis sur son énorme rocher, il était à l'abri d'un coup de main, et dominait tous les passages qui conduisaient des pays bas dans le Vivarais, ce qui lui permettait de prélever de forts droits de péage.

Digitized by Google

Aujourd'hui, de cette puissance et de cette splendeur, il ne reste plus qu'un monceau de ruines, au milieu desquelles s'élèvent quelques pans de murs lézardés et des tours démantelées où nichent les corbeaux.

D'intrépides chercheurs ont fouillé ces ruines, ont interrogé les traditions locales, ont fait parler les pierres, et sont parvenus à reconstruire, non pas le castel du moyen-âge, mais le château du XVI[e] siècle, la luxueuse demeure des hauts et puissants seigneurs du Roure, alliés à la famille d'Avéjan de Barjac, dont vous connaissez un des membres illustres : M[gr] de Banne-d'Avéjan, évêque d'Alais.

Sans entrer dans tous les détails que comporterait une visite minutieuse de ce qu'était ce château à l'époque de sa splendeur, je crois cependant devoir vous en faire une rapide esquisse.

Ce château qui avait l'extérieur grandiose et sévère de toutes les habitations seigneuriales d'une époque où l'on ne cessait de guerroyer et où la force primait toujours le droit, jouissait en outre et exceptionnellement de tous les agréments d'une maison de plaisance.

Son entrée était protégée par une massive tour carrée au couchant du château, surveillant en même temps l'étroit passage qui le séparait de la chaîne des montagnes des Cévennes, et qui était reliée au corps principal par un pont-levis et un souterrain taillés dans le roc.

La porte du château était précédée d'un autre pont-levis qui donnait accès à une vaste plate-forme au milieu de laquelle était un magnifique bassin qui recevait les eaux limpides de la montagne par une conduite profondément dissimulée dans le sol.

Digitized by Google

Deux énormes lions en pierre, symboles de la force et de la vaillance, se détachaient du mur d'enceinte, à droite et à gauche du grand portail, sur le fronton duquel on lisait cette orgueilleuse devise : « *Si fractus illabatur orbis impavidum ferient ruinæ* ! » (1). (Si l'univers s'écroulait autour de lui, ses ruines même le laisseraient impassible !)

On pénétrait ensuite dans un pavillon formant l'aile droite du corps du bâtiment qui avait 3 mètres de large sur 15 mètres de long ; en face se trouvait un autre pavillon tout pareil. Ces constructions formaient les deux ailes du château et avaient un rez-de-chaussée et deux étages au-dessus.

La façade avait un développement de 170 mètres sur 80 de largeur. Une haute tour ronde qui avait 11 mètres de rayon s'élevait à l'angle nord, dominant toute la plaine de Jalès ; une seconde moins grande était à l'angle du midi ; enfin une troisième carrée, se terminait en forme de clocher, couverte comme les autres en briques luisantes, et sa pointe se perdait dans les nues.

L'écurie, parfaitement conservée, placée en contrebas, avait été protégée par ses voûtes massives, elle avait 84 mètres de longueur et pouvait contenir plus de cent chevaux.

Le premier étage comprenait entr'autres pièces remarquables : la grande salle de compagnie, et celle *de comédie* au midi ; au nord la chambre de Madame la Comtesse, et celle du roi Hérode, ainsi nommée parceque son portrait et le massacre des innocents s'y trouvaient peints sur les murs.

---

(1) (Si l'univers s'écroulait, il resterait seul debout), ô fragilité humaine... Dieu seul est éternel !

Digitized by Google

Tel était encore en 1792, le château, qui comptait, d'après la tradition locale, autant de fenêtres que de jours dans l'année.

A l'époque de la tourmente révolutionnaire, la famille des comtes du Roure n'habitait déjà plus cette somptueuse demeure. Quelques royalistes exaltés, sujets des anciens seigneurs, voulurent garder le château et s'y enfermèrent.

Le district de Joyeuse s'en émut, et envoya une compagnie de soldats et deux brigades de gendarmerie, pour réprimer cette tentative de révolte.

Le Comte de Saillant, major du régiment des chasseurs du Roussillon, était venu dans le Vivarais pour organiser un vaste plan de contre-révolution, il avait secrètement enrôlé près de trente mille hommes, c'était une véritable armée qui au milieu d'une population attachée à son roi, pouvait entraver dans sa marche la Révolution naissante.

Mais le Comte de Saillant, qui possédait le courage et l'ardeur bouillante du soldat, n'avait pas la patience, le calme, la prudence d'un chef qui doit savoir attendre l'heure et le moment du succès. Il voulut délivrer les quelques prisonniers qu'on détenait dans les cachots du château, il leva à la hâte cinq ou six cents hommes et s'empara de la place, devançant l'heure fixée de la prise d'armes qui se préparait.

Le district de Joyeuse s'émut de nouveau, il demanda des forces au gouvernement ; le général d'Albignac reçut l'ordre d'exterminer ce commencement de révolte. C'était en juillet 1792.

A l'arrivée des troupes ce fut un sauve-qui-peut général, la population effarée se réfugia dans les bois. Les soldats montèrent à l'assaut au pas de

Digitized by Google

charge, baïonnette au canon et tambour battant. Puis ce fut l'incendie du château qui fut réduit en cendres, le village seul fut respecté.

L'incendie dura plus de dix jours, la flamme s'élevait à plus de 30 mètres de hauteur ; les tours croulèrent sous l'explosion des mines, les voûtes ébranlées cédèrent au levier, et l'œuvre de la destruction fut accomplie.

Ainsi se réalisèrent les paroles prophétiques du comte du Roure en quittant son château : « Adieu château de Banne ! Adieu belle maison ! Un jour les corbeaux y nicheront !..... »

Quant au Comte de Saillant, il fut arrêté quelques jours après, conduit aux Vans et lâchement assassiné par la populace.

Le château de Banne était habité, à l'époque où commence cette histoire, par un haut et puissant seigneur qui avait une fille nommée Blanche. Elle était blonde, rose, riante et folle et comptait à peine seize printemps ; elle avait perdu sa mère étant encore au berceau, mais sa nourrice qui ne l'avait jamais quittée était pour elle une seconde mère.

Son père l'idolâtrait et elle était tout pour lui, c'était le temps des premières croisades, et malgré la douleur qu'il éprouvait de laisser Blanche seule, le sire de Banne devait donner le pieux exemple de prendre la croix. Son vieux et fidèle écuyer Rostan, qui lui était dévoué, devait veiller sur elle comme un père. Il emmenait avec lui son neveu, le jeune et beau Raoul, pour faire ses premières armes et conquérir ses titres à la Chevalerie. L'heure du

Digitized by Google

départ sonna, les adieux furent d'autant plus touchants de part et d'autre que Blanche et Raoul s'aimaient ; ils échangèrent leurs serments, ainsi que leurs anneaux comme gage d'amour.

Le seigneur Conrad, châtelain de Jalès, dont le fief était voisin de celui du Comte, aimait aussi Blanche et, naturellement, haïssait son rival ; il s'était d'abord réjoui du départ de Raoul qui lui laissait le champ libre. Cependant il savait qu'il ne pourrait le remplacer dans le cœur de Blanche tant qu'elle le saurait vivant ; le plus sûr moyen d'atteindre son but était de se défaire de lui. Mais comment ? En homme pratique il conçut un plan qui devait pleinement réussir.

Immédiatement son projet fut mis à exécution et il partit pour la Palestine. Là, sous la côte de maille d'un simple soldat, il put surveiller les faits et gestes de son rival. Dans l'un des premiers combats, il le frappa traîtreusement par derrière, et Raoul tomba baigné dans son sang. Il fut aussitôt entouré par les siens et emporté dans sa tente.

Le sire de Jalès n'avait pas eu le temps de lui enlever son anneau armorié qui, à cette époque, était le sceau dont on ne se séparait jamais, il servait à sceller les lettres et les ordres, et pouvait seul donner à ses paroles l'autorité nécessaire pour parler en son nom.

Raoul se remettait de sa blessure, lorsqu'une nuit, le sire de Jalès parvint à se glisser sous la tente où reposait le faible convalescent, il s'approcha du lit, souleva le rideau, mais au moment où il levait le bras pour le frapper, Ralph, le chien fidèle de Raoul, lui sauta à la gorge. Une véritable lutte s'engagea, d'un coup de poignard il se débarrassa

Digitized by Google

de l'étreinte du chien qui tomba sur le sol en poussant un gémissement. A ce bruit, Raoul s'éveilla, mais prompt comme l'éclair, le sire de Jalès lui jeta sur la tête ses couvertures pour l'empêcher d'appeler, et après lui avoir enfoncé son arme dans le corps, certain de l'avoir tué, il lui enleva son anneau et s'enfuit par où il était entré, à la faveur d'une nuit obscure.

Le lendemain matin, les serviteurs de Raoul le trouvèrent ensanglanté et sans connaissance ; mais grâce à la couverture qui avait amorti le coup, la blessure ne fut pas mortelle.

Le sire de Jalès avait pris ses précautions : il savait que ce même jour un vaisseau était en partance pour la France, il arriva au moment où il appareillait.

Quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il reconnut, parmi les passagers, un des serviteurs du sire de Banne. Cet homme appartenant à cette seigneurie, devait nécessairement le reconnaître ; il n'hésita donc pas, et dès que le navire fut en pleine mer, il l'accosta sur le pont, lia conversation avec lui en l'appelant par son nom :

— Ah ! vous voilà, Veillon, quelle chance de vous rencontrer. Vous retournez donc au pays ?

Oui, seigneur, lui répondit-il avec respect, mais pour peu de temps.

— Vous êtes sans doute porteur des ordres et lettres du sire de Banne, votre seigneur et maître ?

— Précisément, messire.

— Un message sans doute important, puisqu'il vous envoie tout exprès en se privant de vos services, d'ailleurs je sais que vous lui êtes très dévoué et que vous avez toute sa confiance.

— J'ignore ce que contient le message dont je

Digitized by Google

suis chargé ; mon maître sait bien qu'il sera sûrement remis à son adresse, et pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, il m'a confié son anneau seigneurial, signe de sa toute-puissance et devant lequel ses plus hauts sujets doivent s'incliner.

— Diable, ce que vous me diies est grave, et ne craignez-vous pas de perdre cet anneau si précieux, ou bien qu'on ne vous le vole ?

— Non, seigneur, car anneau et message sont renfermés dans une petite boite de fer, cachée dans ma cabine, d'où je ne m'éloigne jamais, et, la nuit, elle est en sûreté sous mon oreiller.

— Ah ! très bien, je vois que vous êtes un homme prudent ; mais, dites-moi, parlons d'un autre sujet. Vous devez être bien heureux d'une mission qui vous permet de voir vos parents, votre femme peut-être ?

— Non, messire, je ne suis pas encore marié, je suis seulement fiancé.

— Et vous allez procéder à la cérémonie des noces.

— Que non, pas encore, messire, à notre retour seulement, quand nous aurons fini de guerroyer contre ces mécréants, que Dieu confonde, et si je ne suis pas tué dans quelque combat, ajouta-t-il avec tristesse, comme hanté par un mauvais pressentiment.

Le navire filait vingt nœuds à l'heure et glissait sur les vagues comme un goëland dans l'air. Le sire Conrad de Jalès réfléchissait, quelle belle occasion de se débarrasser du messager du sire de Banne et de s'emparer de la précieuse cassette.

— Quelle belle nuit, lui dit-il, comme il fait bon respirer cet air frais et vivifiant de la mer, en causant

Digitized by Google

avec un compatriote de ce cher pays que nous allons revoir. Dites-moi, votre fiancée est-elle jolie ? Tout en parlant, il marchait sur le pont et se dirigeait vers l'arrière du navire ; sans attendre sa réponse il ajouta : — Mais puisque vous sortez si peu de votre cabine, vous ne connaissez pas encore, sans doute, le beau navire sur lequel nous voguons ?

— Non, messire, je n'ai rien visité, d'ailleurs cette partie, étant réservée aux voyageurs de distinction, nous est interdite.

— Eh bien, profitez de l'occasion, je vais vous montrer comme tout y est beau et bien aménagé, et ils montèrent les marches qui conduisaient sur l'arrière du bâtiment ; puis regardant autour de lui et se voyant seuls, il eut un éclair de joie.

— Tenez, continua-t il, voyez quel bel effet de lune sur le sillage du navire, on dirait de brillantes étincelles qui sortent de l'eau. Et comme le messager se penchait sur le bordage pour mieux voir, le sire de Jalès passa rapidement derrière lui, puis se baissant, il saisit de ses mains vigoureuses les deux jambes du messager et le lança dans la mer, la tête en avant. Se retournant aussitôt, il cria : « Un homme à la mer ! » Comme l'officier de quart accourait il ajouta : « Vite, une chaloupe, il est peut-être encore temps de le sauver. » L'officier s'approcha du bastingage, ne voyant rien surnager, il montra à Conrad le long sillon creusé par la marche du navire, et secouant tristement la tête : « Il est trop tard, dit-il, cet homme est perdu. »

Le sire de Jalès se hâta d'aller dans la cabine du pauvre et fidèle serviteur et après de minutieuses recherches il trouva la précieuse cassette.

Digitized by Google

« Enfin, s'écria-t-il, décidément le ciel est pour moi. »

Conrad, possesseur de l'anneau seigneurial du sire de Banne, qui le rendait tout-puissant, avait hâte d'arriver ; aussitôt débarqué il se rendit au château et fut introduit par l'écuyer Roslan, après lui avoir montré le précieux anneau. Un moment après il était auprès de Blanche.

— Madame, lui dit-il, en fléchissant le genou, j'arrive en toute hâte de la Palestine, porteur des ordres du seigneur votre père et chargé par lui d'une bien triste mission.

— Quel malheur m'annoncez-vous ? O ciel ! parlez, messire.

— Raoul, ce vaillant ami que je pleure, hélas ! n'est plus.

— Raoul est mort, ô mon Dieu ! mon Dieu ! et Blanche s'affaissa sur elle-même. Conrad la soutint, avança un fauteuil où il la déposa demi-morte ; les sanglots qui ne pouvaient sortir de sa poitrine l'étouffaient.

— Consolez-vous, Madame, Raoul est mort au champ d'honneur, à la tête de ses soldats, et sa dernière pensée a été pour vous.

Blanche put alors pleurer, la détente se fit, ses larmes coulèrent avec abondance. Bientôt, relevant la tête :

— Pardon, seigneur Conrad, lui dit-elle, de la faiblesse d'une pauvre jeune fille qui avait mis en lui tout son espoir d'avenir et qui l'aimait de toute son âme ; je me relève forte et résignée devant la volonté de Dieu. Oh ! parlez, je vous écoute, donnez-moi tous les détails de cet horrible évènement.

Digitized by Google

— Voici d'abord, Madame, son anneau seigneurial, qu'il m'a confié à l'heure de sa mort en me faisant jurer de vous le remettre moi-même, car j'étais son ami, son confident ; c'est moi qui l'ai rapporté sanglant du champ de bataille et qui lui ai fermé les yeux.

— Oh ! merci, messire, l'ami de Raoul sera le mien ; un lien d'amitié est désormais formé entre nous. Vous me retracerez ses combats, ses hauts faits et peut-être aussi ses pensées.

— Ses plus secrètes pensées, vous pouvez ajouter, Madame, car il n'avait pas de secret pour moi.

Mais je vous laisse à votre douleur, puisque vous me permettez de venir quelques fois vous entretenir de l'ami que nous avons perdu. Votre écuyer Rostan, madame, vous remettra les lettres du Comte, Je lui ai tout remis, car ces lettres avaient été écrites et envoyées au navire en partance, avant le triste évènement qui a motivé mon départ.

Le sire de Jalès s'éloigna satisfait de sa visite, dorénavant il aurait libre accès au château et un titre à la confiance de Blanche, il ne pouvait donc plus douter du succès de ses infâmes projets, mais il ne fallait rien brusquer, aucun contre-temps n'étant à redouter.

Blanche était toute à sa douleur, rien ne pouvait la distraire, et quand elle recevait la visite de Conrad, elle ne lui parlait que de Raoul, s'informant des moindres détails, de ses combats, de sa vaillance et de sa fin si malheureuse. Il ne pouvait réussir à la consoler, cependant elle était heureuse de ses visites pour causer de celui qu'elle ne cessait de pleurer.

Le sire de Jalès n'était pas de ceux qui attendent, d'ailleurs ; il redoutait des nouvelles d'Orient,

Digitized by Google

un message du Comte pouvait arriver d'un moment à l'autre quoique les communications fussent rares et difficiles, même à cette époque, entre la France et ces lointains parages.

Il devait donc se hâter d'accomplir son infâme projet.

Blanche sortait rarement du château ; néanmoins, elle aimait quelquefois à aller rêver dans les environs pour faire diversion à sa tristesse ; Rostan l'accompagnait souvent ou la confiait à deux serviteurs du Comte qui lui étaient entièrement dévoués et sur lesquels il pouvait compter.

Un soir, qu'elle avait été chercher la solitude dans le voisinage, quatre hommes se précipitèrent sur les deux serviteurs, les garrottèrent, pendant qu'un cinquième, le visage couvert d'un masque, s'emparait de Blanche évanouie et l'emportait sur son cheval.

Lorsqu'elle revint de son évanouissement, elle se trouva couchée dans une grande chambre, une femme veillait auprès d'elle..... Peu à peu le souvenir de ce qui s'était passé revint à sa mémoire.

— Où suis-je ? demanda-t-elle, en se mettant sur son séant. Puis elle retomba sur son lit, en proie à une fièvre violente.

— Tranquillisez-vous, ma belle demoiselle, lui répondit sa garde, vous êtes sauvée, mais vous avez couru un grand danger et, sans le sire de Jalès qui a mis en fuite vos ravisseurs, je n'ose penser à ce qui aurait pu arriver.

— Alors je suis chez lui ?

— Où vous êtes en sûreté, je vous en réponds ; il ne pouvait, dans l'état où vous étiez, vous ramener au château de Banne, croyant reconnaître parmi

Digitized by Google

ceux qui vous avaient enlevée, des créatures de celui à qui le Seigneur, votre père, vous avait confiée.

— Rostan ?... Oh ! non, ce n'est pas possible.

— Tout est possible, ma chère demoiselle, et le sire de Jalès vous dira lui-même ce qui peut justifier ses soupçons et de quelle façon vous avez failli être victime d'un véritable guet-apens.

— Je veux voir le sire de Jalès, s'écria-t-elle, car je ne puis rester ici ; et faisant un nouvel effort, elle retomba sur son lit, vaincue par la fièvre.

Bientôt après, Conrad entra pour s'informer de son état ; il lui raconta respectueusement comment il l'avait tirée des mains de ces bandits qui obéissaient, sans doute, à des ordres supérieurs, sans cependant accuser directement Rostan.

Sa conclusion fut que Blanche était en sûreté chez lui et qu'il ne lui permettrait pas de retourner à Banne, avant de s'être assuré de la fidélité de Rostan ou du moins de connaître les instigateurs de ce complot.

Quelle pouvait être l'attitude de Blanche ? Elle n'avait point de raison pour suspecter le dévouement et les vues honnêtes de Conrad. Ne lui devait-elle pas une grande reconnaissance pour l'avoir sauvée des mains de ces bandits ? Néanmoins, elle ne se sentait pas rassurée et restait en proie à une grande anxiété.

Dès que le fidèle Rostan apprit l'enlèvement de Blanche il fut terrifié ; ses soupçons se portèrent sur le sire de Jalès dont il connaissait la mauvaise réputation et qu'il avait toujours vu, avec méfiance, venir au château de Banne. Ce qui confirma encore mieux ses soupçons ce fut l'absence de ses visites.

Digitized by Google

Conrad savait donc que Blanche n'était plus chez elle, alors pourquoi ne s'était-il pas informé de ce qui avait pu lui arriver.

Après avoir fait épier les faits et gestes du sire de Jalès, il acquit bientôt la certitude qu'il était l'auteur de l'enlèvement de Blanche. Mais comment la délivrer et pénétrer jusqu'à elle ? Le danger était pressant, il fallait agir vigoureusement comme Conrad avait fait, et il résolut de s'emparer de lui. Ayant appris qu'il avait été chasser dans le bois de Païolive il l'attendit, caché avec deux hommes vaillants et sûrs, derrière les grands rochers qui bordaient le sentier.

Conrad revenait sans craindre aucun danger, il avait hâte de se rendre auprès de Blanche et, pour arriver au plus tôt, il avait devancé ses piqueurs qui ralliaient les chiens.

Son amour croissait toujours en raison de la résistance qu'il rencontrait. Ce n'était plus l'amant timide et respectueux des premiers jours, c'était le maître qui parlait haut, jetant le masque pour satisfaire brutalement sa passion. Il avait suffisamment éprouvé la fermeté de Blanche pour être convaincu qu'elle ne consentirait jamais à devenir sa femme.

— Je me tuerai plutôt que d'être à vous, disait-elle. Mon cœur appartient à Raoul, et mon âme ira dans le ciel s'unir à celle de mon bien-aimé.

Ce soir-là, excité par quelques libations, en proie au paroxysme de l'exaltation, il pressait le pas de sa monture, décidé d'en finir.

Tout à coup au milieu du bois qu'il traversait, deux hommes armés lui barrèrent le chemin. Comme il portait la main à son épée pour se défendre, un troisième arrivant par derrière, coupa, d'un

Digitized by Google

coup de sabre, les jarrets de son cheval qui se cabra et tomba à la renverse avec son cavalier. Aussitôt Rostan, car c'était lui, jeta sur le sire de Jalès une corde avec un nœud coulant ; ainsi garrotté, il fut emporté au château de Banne et enfermé dans un cachot dont Rostan seul avait la garde. Lorsqu'il le sut en sûreté, il se rendit au châteu de Jalès et retrouva Blanche qui sauta au cou de son libérateur.

Conrad écumait de rage, il tournait et retournait autour de son cachot comme un lion dans sa cage. Bientôt il fut convaincu qu'aucun moyen d'évasion n'était possible ; quant à corrompre son geôlier, il ne fallait pas y songer. Rostan seul y pénétrant pour lui apporter sa nourriture. Il devait rester prisonnier jusqu'au retour du Comte ou tout au moins jusqu'à ce qu'il eût prononcé sur son sort.

A force de recherches, il conçut un projet d'évasion qui devait pleinement réussir. Se plaignant d'être malade, il commença par refuser toute nourriture, ensuite, il ne quitta plus son grabat, au point que Rostan le crut en danger de mort. Conrad lui dit, en effet, qu'il sentait sa fin prochaine et le conjura de lui envoyer un prêtre pour l'assister et lui donner l'absolution dont il avait grand besoin. Rostan y consentit, et le lendemain il introduisait dans le cachot le vénérable chapelain du château, qui avait toute sa confiance. Après l'avoir fait entrer, il referma la porte, les laissant ainsi seuls. La nuit venue, Rostan revint au cachot. Le prêtre se leva, se pencha vers le moribond, une dernière fois lui fit embrasser le crucifix et sortit en se voilant la face avec ses deux mains en signe de désespoir.

Rostan s'approcha du lit, entrevoyant à la lueur

Digitized by Google

vascillante de sa lanterne son prisonnier immobile, il se hâta de suivre le chapelain pour le reconduire, mais n'ayant pu le rejoindre, il revint sur ses pas pour s'assurer de l'état désespéré du malade et pour l'assister à ses derniers moments. Puis, se penchant sur le moribond, il lui adressa quelques paroles et, ne recevant aucune réponse: — Oh! mon Dieu, serait-il déjà mort ? Il prit sa lanterne qu'il avait laissée près de la porte, souleva le drap qui le recouvrait et recula épouvantée... Il n'avait devant lui qu'un cadavre, mais au lieu d'être celui de Conrad c'était celui du chapelain. La face violacée et une cordelière serrée autour du cou, prouvaient qu'il avait été étranglé par le sire de Jalès qui avait revêtu sa soutane et son manteau et s'était tranquillement évadé sous ce déguisement.

Rostan désespéré, redoubla de surveillance, craignant quelque retour de vengeance.

Heureusement, peu de jours après, le Comte arrivait, accompagné de Raoul qui avait échappé si miraculeusement au poignard de son assassin.

Quel ne fut pas le bonheur de Blanche en revoyant son bien-aimé qu'elle avait tant pleuré, le croyant mort ! Je n'essaierai pas de vous dépeindre la joie réciproque des deux amants.

Dès que Raoul eut appris les agissements de Conrad, il prit son épée et, suivi de Rostan, il se rendit au château de Jalès. A sa vue. Conrad fut terrifié.

— Infâme, lui cria Raoul, je devrais te tuer comme un chien, mais je ne m'abaisserai pas jusque-là, je veux savoir s'il te reste encore assez de courage pour croiser le fer avec moi.

Digitized by Google

Conrad, dont les yeux brillaient de colère, saisit une épée, appendue au mur, et répondit :

— Sortons, car tu vas mourir, jeune audacieux, qui oses venir ainsi me braver chez moi.

— Allons, défends-toi, je suis pressé de te punir répondit Raoul, l'épée haute, Dieu est avec moi, je sens qu'il ne m'abandonnera pas et soutiendra mon bras.

Les épées s'entrechoquèrent, la fureur des deux combattants était égale, Raoul cependant était plus maître de lui ; profitant d'un faux mouvement de son adversaire, il lui plongea son épée dans la poitrine en lui disant : « Meurs donc, car Dieu est juste et c'est lui qui te punit par ma main ! »

Comme vous le pensez bien, le mariage de Blanche et de Raoul fut célébré peu de temps après, dans la chapelle du château.

S'ils furent heureux, après tant de vicissitudes, de larmes et de dangers, il ne doit y avoir pour nous aucun doute, mais la chronique ne le dit pas.

Digitized by Google

DANTE & LA « DIVINE COMÉDIE »

Par E. PAGÈS, Membre résidant

Dante Alighieri naquit à Florence le 8 mai 1265, et mourut à Ravenne le 14 septembre 1321, âgé seulement de 56 ans.

Je passerai rapidement sur la partie biographique, voulant surtout vous entretenir de cette partie capitale de son œuvre, qui lui a fait une si grande et si légitime réputation : la *Divine Comédie*.

Les ancêtres de Dante, dit un de ses biographes, Paolo Costa, sont originaires de Rome. Au temps de Charlemagne, un jeune homme de la famille des Frangipani, nommé Elisée, vint s'établir à Florence, et devint la souche de cette famille des Elisée dont un des descendants, Cacciaguida, bisaïeul de Dante, mort dans une bataille en Syrie, épousa une jeune fille de Ferrare, de la famille des Aldighieri. Cacciaguida eut deux fils : l'un, selon le désir de la mère, fut appelé de son nom Aldighieri. Le fils de cet Aldighieri — ce nom s'était changé en Alighieri — épousa une femme dont on ne connaît pas la famille, Madonna Bella, et eut de cette femme, en 1265, un enfant auquel on donna le nom de Durante, et par abréviation, Dante. Le nom de Dante a généralement

Digitized by Google

prévalu sur celui d'Alighieri, il n'en est pas moins un prénom et comme les Italiens ne placent jamais l'article avant le prénom il en résulte qu'on ne doit pas dire le Dante mais bien Dante ou l'Alighieri.

Le père de Dante mourut pendant que celui-ci était encore enfant, et sa mère Bella confia son éducation à un homme de beaucoup de talent, poète et homme d'Etat, Brunetto Latini. Sous la direction de cet habile maître, les progrès de Dante furent rapides. Il étudia tout; langues, sciences, philosophie, métaphysique, théologie. Aucune branche des connaissances de son époque ne lui fut étrangère.

Il conviendrait peut-être ici d'ouvrir une parenthèse. Nous sommes encore à une période de transition, vers la fin du XIII^e^ siècle, mais la décadence est rapide. Dans son introduction à l'histoire de la Renaissance, notre grand historien, Michelet, a dit du Moyen-Age : Le XII^e^ siècle est une aurore, le XIV^e^ est un couchant. Pour comprendre l'œuvre de Dante, pour l'étudier avec fruit, il est indispensable de bien étudier cette histoire des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles : la querelle des investitures, la lutte entre le saint Pontificat romain et le saint Empire romain. « Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur, » selon la belle expression de Victor Hugo; mais je reviens à Dante.

Sa jeunesse a-t-elle été orageuse comme quelques-uns le prétendent et comme le donnerait à penser le commencement du poème?

Nel mezzo del camin di nostra vita. ...

A l'âge moyen de la vie, je me trouvais dans une forêt obscure parceque j'avais quitté le droit chemin!

Digitized by Google

N'aurait-il été amené à changer de conduite que grâce à la connaissance qu'il fit de Béatrix Portinari, et à l'amour que lui inspira cette jeune fille? Certains de ses biographes l'ont prétendu; d'autres disent, au contraire, que Dante connaissait Béatrix depuis sa plus tendre enfance. A l'âge de neuf ans il aurait ressenti les premières atteintes de cet amour, purement idéal, qu'il enferma dans son cœur et auquel il demeura toujours fidèle malgré le mariage de Béatrix, survenu en 1287. Certains disent aussi que cet amour qui semble conduire le poète, et l'envelopper comme d'un rayon lumineux, ne serait autre qu'un symbole. Béatrix serait la personnification de la Muse, la Muse chrétienne, le pur flambeau qui le guidera dans sa marche à travers les ténèbres, la source idéale de poésie à laquelle il puisera ses inspirations.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ces détails biographiques, j'ajouterai seulement que Dante se maria (1292); il épousa une femme d'une des plus puissantes familles de Florence, Gemma Donati, du parti des Guelfes. Ce mariage ne fut pas heureux et Dante eut beaucoup à en souffrir. En passant je ferai la remarque que poètes et philosophes ont eu souvent à souffrir de leurs femmes, Socrate, Dante, Molière, Sheakspeare, J.-J. Rousseau, etc.

Examinons maintenant quel était l'état de l'Europe et, en particulier de l'Italie, au moment où fut composée la *Divine Comédie* (1300 à 1318).

Notre grand historien, Michelet, dit que la face du monde était sombre à la fin du XII[e] siècle. Un mal profond, terrible, travaillait le Christianisme; qu'il eût voulu revenir à la querelle des investitures

Digitized by Google

et n'avoir à combattre que sur la question du bâton droit ou courbé.

C'est que l'Eglise n'avait pas tenu les promesses qu'elle avait faites au monde. Plus grande avait été la confiance et la foi en l'Eglise et plus grandes aussi étaient les déceptions. Quel avait été le résultat des croisades? Bien différent de celui qu'on en attendait. 600.000 hommes s'étaient croisés à la voix de Pierre l'Ermite, 10.000 seulement revirent l'Europe. Il ne faut donc pas s'étonner, dit encore Michelet, si le vainqueur lui-même prit la vie en dégoût. Godefroy de Bouillon n'accusa pas Dieu, mais il languit et mourut.

Le résultat, qu'on ne cherchait pas, n'en fut pas moins réel; l'Europe et la partie occidentale de l'Asie se connurent; elles virent qu'elles n'étaient pas, au fond, si dissemblables qu'on se l'était imaginé. Chrétiens et musulmans étaient des hommes qui pouvaient bien appartenir à une même famille. D'un autre côté serfs et seigneurs combattirent ensemble, se trouvèrent aux mêmes dangers, et certains soupçonnèrent que les hommes pouvaient bien être égaux.

Un autre résultat c'est que la chrétienté fut groupée un moment sous un même drapeau, au grand profit de la France. C'est sous le nom générique de Francs que les peuples de l'Orient désignaient les Croisés, et les récits de l'époque ont été consignés plus tard dans un recueil sous ce titre caractéristique: « *Gesta Dei per Francos.* » C'est la France qui était l'exécuteur des ordres de la Providence.

Et cependant au XII[e] siècle la France, comme nation, existait à peine. Ce n'était pas encore la Fran-

Digitized by Google

ce de saint Louis et de Philippe-le-Bel. C'était à l'ouest la Bretagne ; au nord la Normandie dont le duc venait de conquérir l'Angleterre, et dont les fils d'un baron, Tancrède, de Hauteville, avaient conquis la Sicile. C'était la Flandre, la Champagne, l'Anjou allié des Normands; à l'est la Bourgogne. C'était enfin le riche et puissant Midi (la grande dot provençale, dit Dante) que la Croisade prêchée par Innocent III allait couvrir de sang, de cendres et de ruines.

Si l'état du monde était sombre à la fin du XII[e] siècle, combien plus le devient-il après la croisade du Nord contre le Midi, après le massacre des Albigeois. C'est l'époque de la fondation des ordres de St-Dominique et de St-François-d'Assise, l'Inquisition et le Mysticisme. Innocent III était cependant plus puissant que ne l'avait été Grégoire VII. La question du Saint Pontificat et du Saint Empire n'était, il est vrai, pas résolue. A chaque nouveau couronnement d'empereur, celui-ci venait en Italie à la tête d'une nombreuse armée. Il réunissait les légistes de Bologne et de Ravenne, et lorsque ceux-ci avaient prouvé, en latin, aux Allemands, que l'empereur germanique avait tous les droits de l'ancien empire romain, l'empereur allait à Monza, près Milan, mettre la couronne de fer. Les successeurs d'Henri IV, Conrad, Frédéric Barberousse, Henri VI, Frédéric II, firent périodiquement ces incursions en Italie que souvent ils ensanglantèrent. Nous allons voir, au point de vue plus spécial qui nous occupe, les résultats de ces luttes entre l'Empire et la Papauté.

Et d'abord ce sont surtout les rois de France qui profitent de ces luttes. La France était appelée la

Digitized by Google

fille aînée de l'Eglise ; c'était aussi la plus fidèle alliée de la Papauté. C'est Philippe-Auguste qui fit triompher la politique d'Innocent III contre ses puissants adversaires l'empereur et le roi d'Angleterre (Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion). C'est encore au roi de France que s'adressa le pape Urbain IV pour consommer la ruine de la maison de Souabe. Le frère de St-Louis, Charles d'Anjou, passa en Italie et gagna sur le roi de Naples et de Sicile, Manfred ou Mainfroy, la bataille de Bénévent (1266). Deux ans plus tard l'héritier de la maison de Souabe, le jeune Conradin, était vaincu à Tagliacozza. Charles d'Anjou le fit décapiter. Cette fin tragique devait amener quelques années plus tard (1282) les Vêpres Siciliennes. Le roi de France était alors Philippe le Hardi, lequel fut remplacé en 1285 par Philippe le Bel. La France, la fille aînée de l'Eglise, est maintenant en révolte ouverte contre l'Eglise. Philippe le Bel laïcise la justice, et son ambassadeur Nogaret, soufflette le pape Boniface VIII. Boniface en mourut (1303).

Revenons maintenant un peu en arrière et voyons ce qui se passait en Italie et plus particulièrement à Florence.

Cette ville, comme la plupart des villes d'Italie, était divisée en deux grands partis. Le parti du Pape s'appelait le parti Guelfe ; l'autre parti, celui des Gibelins, était le parti de l'Empereur.

Les Guelfes, ainsi que l'explique très bien l'historien Ferrari (histoire des révolutions d'Italie) imaginaient un pape chef de la démocratie universelle ; les Gibelins, au contraire, voyaient, en l'Empereur, un chef des républiques féodales. Ce principe n'avait cependant rien d'absolu. Certains papes ont été

Digitized by Google

Gibelins. Léon X et Jules II, par exemple, comme certains empereurs, Rodolphe de Habsbourg et Charles IV, ont été Guelfes. Il est vrai que Rodolphe de Habsbourg, le fondateur de la maison d'Autriche, devait son élection au pape Grégoire X, qui l'avait fait nommer pour l'opposer à la maison de France.

En outre de l'Empereur, les Gibelins ont pour eux les rois de Naples, les ducs de Milan (les Visconti), le duc de Padoue, le duc de Vérone (Can de la Scala) etc. etc. Du côté des Guelfes sont la ligue des villes lombardes, les princes dépossédés du royaume de Naples, (maison d'Anjou). Charles de Valois que Boniface VIII vient de nommer son vicaire et empereur d'Orient, les Carrare de Padoue dépossédés par Arrighi, etc....

« Les péripéties de cette immense lutte (dit l'his-
« torien cité plus haut), sont aussi obscures et aussi
« désordonnées que possible. Toutefois elle semble
« une évolution naturelle de la lutte entre les muni-
« cipes et les châteaux (1). Cette lutte était double.
« Entre les nobles qui voulaient une république
« féodale et aristocratique, et les bourgeois qui vou-
« laient maintenir la république mercantile et démo-
« cratique d'une part; entre le Pape et l'Empereur
« d'autre part. »

C'est à ce double caractère qu'il faut attribuer les obscurités et les contradictions que l'on remarque dans cette lutte, car il arrive parfois que la papauté et l'empire vivent en parfaite intelligence alors que Guelfes et Gibelins ensanglantent les cités.

(1) D'après Ferrari ces révolutions dépassaient le chiffre respectable de 7.000.

Digitized by Google

La patrie de Dante, Florence, est la ville qui eut le plus souvent à souffrir de la guerre civile. A l'époque où Dante atteignit l'âge viril, le parti guelfe dominait et les Gibelins avaient été proscrits. Le contraire avait eu lieu dans une ville voisine, à Arezzo. Une guerre éclata entre ces deux villes. Les Arétins furent battus à la bataille de Campoldino (1289). Dante avait pris part à l'action. Il appartenait alors au parti guelfe. Son mariage qui eut lieu peu de temps après (1292), et qui le fit allié des Donati, la plus puissante famille guelfe de Florence, aurait dû resserrer les liens qui l'unissaient à ce parti. C'est le contraire qui arriva.

C'est que Dante, passionnément épris de sa patrie, déplorait ces divisions qui armaient les uns contre les autres les citoyens d'un même pays. Appelé aux fonctions de prieur, en l'an 1300, il fit rendre une loi qui exilait pour un certain temps du territoire de la République, les chefs des deux partis appelés alors blancs et noirs. Ces noms de blancs et noirs étaient originaires de la ville de Pistoie d'où les chefs de ces partis avaient été bannis et étaient venus se réfugier à Florence.

Blancs et noirs, ai-je dit, furent exilés pour un certain temps, mais les blancs ne tardèrent pas à revenir et parmi eux, le meilleur ami de Dante, Guido Cavalcanti. Dante fut accusé d'avoir favorisé leur retour, et les noirs qui étaient tout-puissants auprès de Boniface VIII, accusèrent les blancs d'être en rapport avec les Gibelins d'Arezzo et de Pise. Boniface envoya à Florence Charles de Valois pour y rétablir l'harmonie, disait il, mais en réalité pour assurer la domination des noirs. Bientôt, en effet, les proscriptions contre les blancs commencèrent.

Digitized by Google

Dante était parti pour Rome afin de combattre les menées des noirs auprès du Pape. A la nouvelle de ces proscriptions il vint rejoindre ses amis fugitifs à Arezzo, et là, il apprit son arrêt d'exil. Sa maison avait été incendiée.

« Dante, dit un historien, fut proscrit par l'aristo-
« cratie, par les noirs qu'il avait contribué à faire
« chasser deux ans auparavant. Les noirs le pros-
« crivent parce qu'il est blanc, et chef du parti
« populaire; le peuple le laisse proscrire parce qu'il
« est devenu Gibelin. »

Il est certainement difficile de condenser en quelques lignes cette période agitée de l'histoire des révolutions italiennes, mais ce que j'en ai dit aidera à faire comprendre dans quel sens se mouvra l'esprit du poète. Exilé de cette Florence qu'il aime tant, ayant pris une part active à la vie politique de son pays, il fera passer sous nos yeux, avec une vérité saisissante, le tableau de ces évènements. Il se fera dire par Farinata des Uberti, le vainqueur de l'Arbia, combien il est dur de ne pas revoir Florence. Le célèbre Gibelin est dans un tombeau de feu. Dante lui apprend que sa famille est toujours exilée.

« Ciò mi tormento più che questo letto. »

« Cela me tourmente plus que ce lit de flammes, » lui dit Farinata.

Et ailleurs (*Paradis*, Ch. XVII) son aïeul Cacciaguida, lui prédit son exil et le refuge qu'il cherchera à Vérone auprès de Can de la Scala.

Digitized by Google

« Qual si partì Ipolita d'Atène
« Per la spietata e perfide noverca
« Tal di Firenza partir ti couviena.

. . . . . .

« Tu proverai si come sa di sale
« Il pane altrui, e come é duro calle
« Lo scender e'l salir per l'altrui scale.

« Comme Hippolyte fut chassé d'Athènes à cause « de son impie et perfide belle-mère, ainsi il te fau- « dra quitter Flocence.

« Tu sauras combien est amer le pain de l'étranger « et combien c'est un chemin pénible de monter et « descendre l'escalier d'autrui. »

Il se montrera sévère pour ses contemporains, non seulement pour les morts, pour ceux qu'il trouvera dans le royaume des ombres, mais aussi pour les vivants; pour Philippe le Bel et pour Boniface. Rois, papes, cardinaux, évêques, il n'épargnera personne, pas même ses amis. Il met aux enfers jusqu'à son précepteur, le savant Brunetto Latini.

De nombreux écrivains, du XIX^e^ siècle surtout, se sont occupés de Dante et de son œuvre. J'en reproduirai quelques extraits.

Ozanam, dans son beau livre : *De la philosophie catholique au XIII^e^ siècle*, s'exprime ainsi :

« Un poème comme celui de la *Divine Comédie* ne « s'improvise pas; il n'éclot pas subitement dans « un cerveau pour en sortir ensuite armé de toutes « pièces, à l'exemple de Minerve. Une littérature « suppose une civilisation. N'y avait-il pas de littéra- « rature avant Dante? »

D'après lui (Ozanam) c'est dans les profondeurs

Digitized by Google

ignorées du Moyen-Age qu'il faut chercher les origines de la science et de l'art modernes. Pendant les terribles années remplies par la chute de l'Empire romain et par l'avènement des Barbares, les lettres s'éteignirent.

S'éteignirent-elles pour renaître du concours de quelques circonstances fécondes? Ou bien auraient-elles subi une transformation qui devait les sauver et conserver ainsi la perpétuité de l'enseignement?

C'est à cette transformation que croit Ozanam. L'Eglise confisqua les lettres. Pendant longtemps, l'Eglise resta cloîtrée dans les monastères. En Italie, centre de la vieille civilisation, certaines épaves de la littérature classique avaient surnagé. Des souvenirs encore récents, le pays qu'ils habitaient et où s'étaient accomplis tant et de si grands évènements, tout devait contribuer à conserver la tradition et à préparer les esprits à une nouvelle culture intellectuelle. C'est dans l'Italie du Moyen-Age que l'œuf du monde moderne a été couvé et qu'il a commencé à éclore. Cette incubation a duré onze cents ans, depuis la chûte de la langue latine comme langue vulgaire jusqu'à l'avènement des idiomes barbares à la dignité de langue écrite (1). Dans ce long intervalle, une révolution immense s'était accomplie dans les idées et dans les mœurs. L'Eglise qui avait confisqué les lettres les utilisa à son profit; la littérature nouvelle devait nécessairement être religieuse, c'est-à-dire catholique, et cette littérature est personnifiée par Dante. Il en est la première formule, la synthèse. Aussi demeure-t-il, en Italie,

(1) En passant je ferai remarquer que la chanson de Roland est du XI[e] siècle (200 ans avant Dante).

Digitized by Google

le symbole de la civilisation, le père de la langue et le peintre des mœurs de cette époque. Au point de vue philosophique il en est de même; on le reconnaît le premier d'entre les modernes auprès duquel les muses platoniciennes, exilées depuis 700 ans, avaient trouvé un asile, un penseur égal aux plus renommés, un sage qui mérite d'être compté au nombre des réformateurs de la philosophie.

Le philosophe italien Vico, dit de la *Divine Comédie:*

« Cette œuvre mérite d'être lue pour trois raisons: « c'est l'histoire des temps barbares de l'Italie, la « source des plus belles expressions du dialecte « toscan, et le modèle de la poésie la plus sublime. « A l'époque où les nations commencent à se civi- « liser et toutefois conservent encore l'esprit de « franchise qu'ont ordinairement les barbares (par « défaut de réflexion), alors les poètes ne chantent « que des choses véritables. Dante est le premier « ou l'un des premiers historiens de l'Italie. Dante « est l'Homère ou si l'on veut l'Ennius du christia- « nisme. »

Ozanam, nous l'avons vu, a confirmé, en quelque sorte, le jugement de Vico.

De nombreux écrivains, je l'ai dit plus haut, en France surtout, Sismondi, Villemain, Lamennais, Labitte, Mézières, Fauriel, pour ne citer que les principaux, ont écrit sur Dante et la *Divine Comédie*, des pages admirables. Tous sont unanimes à reconnaître que Dante est un esprit créateur. Il serait certainement du plus grand intérêt de faire passer sous vos yeux quelques extraits des œuvres de ces maîtres de la littérature, mais cela m'entraînerait hors des limites que je me propose de donner à cette étude. Je ne peux cependant résister au désir

Digitized by Google

de vous citer une page bien remarquable de Mézières (Alfred) empruntée à son ouvrage, *Dante et l'Italie nouvelle.*

« Aucun homme, dit-il, n'a été plus que Dante, « touché de son œuvre, aucun n'a écrit sous le « coup d'émotions plus sincères, et n'a suivi, avec « plus de sollicitude, avec plus de larmes peut-être, « le développement de sa pensée. Il ne prenait pas « la plume par pur amour de l'art, uniquement « pour le plaisir de satisfaire ses instincts poéti- « ques. Accablé des malheurs de sa patrie, épou- « vanté des symptômes de décadence qui se révé- « laient au sein de la société chrétienne, il jette le « cri d'alarme, il montre l'écueil caché, et s'il traite « si durement l'humanité, s'il l'humilie sous le poids « de ses fautes, s'il la force à contempler ses cri- « mes dans le miroir implacable qu'il lui présente, « ce n'est pas pour la joie stérile de la convaincre « de son néant, mais par un profond sentiment de « pitié, avec le désir de la réveiller, de la régénérer « par la pénitence et de la conduire enfin vers ce « port de la béatitude éternelle, dont il lui décrit, « avec tant de magnificence, la beauté sereine et « l'incomparable splendeur. Ces êtres imparfaits « qui lui inspirent parfois de si violents accès d'in- « dignation, auxquels il reproche leurs erreurs avec « une véhémence passionnée, il les aime pourtant ; « en même temps qu'il les juge il voudrait les sau- « ver, il leur indique la voie du salut, il ne les acca- « ble que pour les convertir, et, faisant, le premier, « passer dans la poésie la grande pensée du chris- « tianisme, l'idée de la solidarité des hommes « entr'eux, il choisit pour héros, non pas comme « les poètes anciens, un chef ou une nation, mais

Digitized by Google

« la race humaine tout entière, dont il résume, en « sa personne, les amères douleurs et les saintes « espérances. Aussi ne peut-on employer une ex- « pression trop large, pour caractériser, dans toute « sa grandeur, la *Divine Comédie*. On ne dit point « assez quand on l'appelle l'épopée nationale de « l'Italie ; elle mérite d'être appelée l'épopée des « peuples chrétiens, et tant que les peuples chré- « tiens mèneront le monde, elle restera le poème « religieux de l'humanité. »

Vico, nous l'avons vu, a dit de Dante qu'on pouvait l'appeler l'Ennius du Christianisme.

Lamennais a dit : « Ce poème est à la fois une tombe et un berceau. La tombe magnifique d'un monde qui s'en va, le berceau d'un monde près d'éclore. » Ce vieux monde qui se plaint par la bouche de Dante finit vers l'an 1300. Le laid jeune monde qui lui succède, dit Michelet, s'ouvre pour la France par l'odieuse figure de Philippe le Bel.

Et maintenant passons au poème.

La *Divine Comédie* se compose de trois parties bien distinctes : l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis. C'est une trilogie, une immense action en trois actes. Chacune des parties, appelées cantiques dans la langue italienne, se subdivise elle-même en chants très courts, 130 à 150 vers environ, disposés par tercets ; le nombre total des chants est de 100. — *L'Enfer* en a 34. — A la fin de chaque cantique, à la rime du dernier vers de la dernière strophe, se trouve le mot étoiles *(stelle)*.

La première partie du poème, la plus connue, celle que nous examinerons aujourd'hui, est l'Enfer, et l'enfer tel que le concevait alors l'Eglise ; des tourments matériels, visibles, des tortures physiques,

Digitized by Google

la géhenne du feu, des démons s'enchaînant après des damnés. L'existence de ces trois royaumes des morts où les souffrances, tout au moins, étaient toutes physiques, et auxquels le langage de l'Ecriture et des saints pères devait toujours s'appliquer à la lettre et sans figure, étaient, au temps du poète, un point de foi sur lequel l'Eglise n'admettait pas un doute. Les légendes infernales et les visions célestes avaient été traduites sur la pierre des basiliques ; les peintures à fresque et sur verre, les sculptures si multipliées dans les cathédrales, avaient déjà épuisé toutes les scènes de l'enfer et du paradis, et ces formes de châtiment ou de béatitude, que l'on voit encore en partie sur les monuments, se retrouvent avec les mêmes traits dans la *Divine Comédie.*

Cette idée d'une visite au séjour des ombres n'était pas nouvelle. Dante, grand admirateur de Virgile, connaissait tout le parti que le poète latin avait tiré de cette idée, mais, dans Virgile, la descente d'Enée aux enfers n'est qu'un épisode du poème. Virgile, d'ailleurs, vivant à l'époque la plus brillante de la civilisation latine, ne pouvait oublier qu'il écrivait pour une génération du goût le plus raffiné, et quel que fût son amour du merveilleux, la fiction se ressent du scepticisme de son époque. D'autres exemples de descente aux enfers sont fournis par la Grèce : la légende d'Orphée, celle d'Hercule, de Thésée.., mais aucune fiction des poètes grecs, pas plus que celle du poète latin, ne ressemble en rien à celle de Dante. Il était donné au poète florentin de créer une nouvelle espèce de merveilleux, en même temps qu'il fixait les règles d'une langue nouvelle et alliait la pureté de la philosophie platonicienne à la sévérité de la théologie catholique.

Digitized by Google

Le poème ne débute pas par une invocation à la Muse. Dante suppose qu'il a accompli la moitié de sa course et, soit qu'il fasse allusion à l'état de l'Italie, soit qu'il s'agisse de sa personne, car les interprétations sont diverses, le poète est dans un état de grand abattement; il s'est trompé de chemin et s'est égaré dans une forêt obscure.

« Nel mezzo del cammin di nostra vita.
« Mi ritrovai in una selva oscura
« Che la diritta via era smarrita. »

Le poète qui ne sait pas bien comment il est entré dans cette forêt. « Io non se ben ridir com'io v'entrai » arrive au pied d'une montagne où se termine la vallée. Il veut gravir cette montagne mais des bêtes féroces — (elles figurent à la fois les passions et les puissances) — gardent le passage. Le poète hésite, il veut rebrousser chemin lorsqu'une ombre s'offre à ses regards. Cette ombre que Dante interroge est celle de Virgile :

« Poëta fui e cantai di quel giusto.
« Figliuol d'Amchise che venne da Troja, »

répond Virgile, et Dante s'inclinant devant ce grand nom lui dit :

« Or sei tu quel Virgilio
« Che spande di parlar si largo fiume, »

cette fontaine qui a fait couler un si large fleuve de poésie. Dante exprime ses craintes à Virgile. Virgile

Digitized by Google

le rassure et lui annonce qu'il y aura de meilleurs jours pour l'Italie, cette terre pour laquelle moururent la vierge Camille, Turnus, Euryale, etc. Il lui dit en outre qu'il lui servira de guide dans le royaume des damnés ainsi que dans le Purgatoire ; une âme bienheureuse le conduira ensuite dans le Paradis s'il veut y monter. — Dante accepte l'offre et les poètes se mettent en route.

Avec le chant IIe, et après nous avoir dit que le jour était à son déclin, nous remarquons l'invocation à la muse.

« O muse, o alto ingegno, or m'ajutate
« O mente che scrivesti quel ch'io vidi
« Qui si parrá la tua nobiltate.»

« O muse ! o génie saint, venez à mon secours, ô mémoire qui retraces ce que j'ai vu, fais paraître ici ta noblesse. » Dante a encore pourtant un moment d'hésitation, mais Virgile lui annonce qu'il a été envoyé par Béatrix. Les deux poètes continuent leur chemin et arrivent à la porte de l'enfer (chant IIIe).

« Per me si va nella citta dolente
« Per me siva nell' eterno dolore,
» Per me siva tra la perduta gente
« Giustizia mosse. . . . . .
. . . . . .
« Lasciate ogni speranza voi ch'entrate. »

« *Par moi l'on va dans la cité des pleurs.*
« *Par moi l'on va aux douleurs éternelles;*
« *Par moi l'on va au séjour des damnés.*

Digitized by Google

« *Je suis l'œuvre de justice du Créateur.*
« *La puissance divine, la suprême science,*
« *Le premier amour m'ont créé. —*
« *Vous qui entrez laissez toute espérance.*

L'enfer, œuvre de justice et d'amour ! La philosophie moderne protesterait contre une définition pareille, mais j'ai déjà dit qu'au Moyen-Age c'était un article de foi sur lequel l'Eglise n'admettait pas la possibilité d'un doute.

Les lugubres paroles que je viens de lire et que Dante vit écrites sur la porte de l'enfer remplirent son âme de terreur. Virgile vient encore à son secours et les deux poètes reprennent leur route. Le lieu où ils se trouvent n'est autre qu'un vestibule, une immense salle d'attente, car il est séparé des cercles de l'enfer par le fleuve Achéron. Toutes les âmes qui s'y trouvent ne passeront pas le fleuve ; il y en a une catégorie qui resteront là éternellement. Ce sont les âmes de ceux, dit Virgile, qui vécurent « senza infamia e senza loda », qui n'ont fait ni bonne, ni mauvaise action (paresseux, indifférents, égoïstes). L'Eglise n'admettait pas les tièdes. « Le Ciel ne les veut pas, l'enfer non plus » ; le monde les a d'ailleurs oubliés.

« Non ragionam di lor, ma guarda e passa, »

dit Virgile.

De ces âmes que le monde a oubliées il y en a une pourtant que le poète veut tirer de l'oubli. Il ne la nomme pas, il est vrai, mais l'allusion est suffisamment transparente. C'est l'âme de celui qui fit « per « viltate il gran rifuito » (viltate : poltronnerie, timi-

Digitized by Google

dité). Il s'agit du pape Célestin V (mort en 1295) contemporain de Dante, élu pape en 1294, et qui abdiqua cinq mois après, se reconnaissant inhabile à gouverner l'Eglise. Boniface VIII qui lui succéda le retint prisonnier jusqu'à sa mort qui arriva un an après : « *Sic transit gloria.* »

Le pape Célestin était cependant d'une piété ardente et sincère, il avait été ermite pendant soixante ans au monastère du Mont Muro, et avait fondé l'ordre religieux appelé d'abord Maronite, et qui devint l'ordre des Célestins lorsque son fondateur fut élu pape. Quelques années plus tard et encore du vivant de Dante, le même Célestin fut canonisé par le pape Clément V (Bertrand de Gott). Le poète qui aurait pu corriger son manuscrit ne l'en a pas moins laissé en enfer ; il estimait sans doute que les vertus privées ne rachetaient pas la faiblesse politique, alors surtout qu'il s'agissait des plus grands intérêts de l'Eglise. Ceux qui ne sont pas avec moi sont contre moi, avait dit l'apôtre. Dante les met en enfer ; ils sont là « setta dei cattivi a Dio spiacenti e a suoi nemici. » A la fois ennemis de Dieu et des ennemis de Dieu.

Dante et Virgile arrivent sur les bords de l'Achéron et le nocher Caron, — réminiscence de l'enfer païen, — apostrophe Dante : « Toi qui es vivant que viens-tu faire parmi les morts? » Sur une observation de Virgile il consent à les prendre dans sa barque et les dépose sur l'autre rive. Dante, brisé par l'émotion, s'est endormi. Un violent coup de tonnerre le réveille.

« Ruppemi l'alto sonno nella testa un grave tuono.... »

Digitized by Google

Avec le chant IVe, nous entrons dans le premier cercle de l'enfer. — L'enfer, tel que Dante nous le dépeint, a la forme d'une pyramide renversée sur sa base, ou d'un vaste entonnoir. Cette pyramide est divisée en neuf cercles concentriques qui se rétrécissent graduellement. Dans le premier cercle se trouvent les limbes. Les limbes renferment les âmes de ceux qui n'ont pas été baptisés de leur vivant. Avant le Christ c'était le séjour des meilleurs, et Virgile, qui est au nombre de ceux qui l'occupent, raconte à Dante que, peu de temps après sa mort, il vit arriver dans ces lieux un puissant couronné du signe de la victoire. Ce puissant qui n'était autre que Jésus, fit sortir des limbes les ombres d'Adam, Abel, Moïse, etc. Dante aperçoit l'ombre d'Homère auprès de laquelle se groupent les ombres d'Horace, d'Ovide et de Lucain ; tous les grands personnages de l'antiquité défilent sous les yeux du poète.

Dans le deuxième cercle (chant Ve) Minos, — autre réminiscence de l'enfer païen, — juge les âmes coupables. Seulement le Minos de Dante (Minos, Minotaure) est orné d'une queue qui peut lui faire neuf fois le tour des reins. Lorsqu'une âme coupable se présente, Minos, pour qui rien n'est caché, se ceint de sa queue et désigne par le nombre de tours qu'elle fait autour du corps, le cercle de l'enfer qui lui échoit en partage.

Ce deuxième cercle est le séjour des luxurieux. Sémiramis, Didon, Cléopâtre, Pâris, Achille même, passent sous nos yeux. Ici se place l'épisode si connu et si touchant de Françoise de Rimini (chant Ve). On connait l'histoire. Françoise, fille de Guido de Polenta, seigneur de Ravenne, femme d'une

Digitized by Google

extrême beauté, a épousé Lancillotto (Lancelot) seigneur de Rimini. Lancillotto, brave et valeureux chevalier, était difforme. Son frère Paul était un cavalier accompli et très beau de figure. Françoise et Paul s'éprirent l'un de l'autre, et Lancillotto les ayant surpris ensemble les tua du même coup d'épée. Je ne puis résister au désir de vous lire en entier ce beau passage.

Le poète voit passer dans un même tourbillon deux âmes étroitement liées. Pourquoi ces âmes vont-elles ainsi ensemble demande-t-il à Virgile ? Attends qu'elles passent près de nous et alors prie les, au nom de l'amour qui les unit, de te raconter leur histoire. Aussitôt qu'elles furent près : « O âmes désolées, venez nous parler ? »

« Comme des colombes que le désir appelle, les « ailes ouvertes, volent à leur doux nid, portées « par un même vouloir, ainsi ces deux âmes, telle- « ment fut affectueux mon appel, sortirent de la « foule où est Didon et vinrent à nous..... »

Françoise, car c'est elle, raconte son origine et ajoute :

« Amour qui pénètre vite les nobles cœurs, ren- « dit celui que tu vois avec moi (Paul) épris du « beau corps dont je fus dépouillée violemment et « dont je reste flétrie. L'amour qui ne fait grâce à « nul être aimé, m'enivra tellement du bonheur de « mon amant, que, comme tu le vois, il ne peut pas « m'abandonner. L'amour nous a conduits à la « même mort. Le cercle de Caïn attend celui qui « nous a ôté la vie. »

Digitized by Google

D. « Francesco i tuoi martiri
« A lagrimar mi fanno tristo e pio
« Ma dimmi.
. . . . . .
« Galeotto fu il e libro chi lo scrisso :
(Quel giorno più non vi leggemmo avanti). »

D. « Françoise, tes douleurs m'attristent et me « font pleurer, mais dis-moi : Au temps des doux « soupirs, comment as-tu connu l'amour ? Com- « ment as-tu cédé à ses désirs enflammés? »

Elle à moi : « *Nessun maggior dolor* »..... « Il « n'y a pas de plus grande douleur que de se rap- « peler du temps heureux dans le malheur. Et cela « ton docteur le sait (Virgile). Mais puisque tu parais « si désireux de connaître la première racine de « notre amour, je parlerai et pleurerai en même « temps.

« *Noileggevamo.*...» « Nous lisions un jour, par « passe-temps, les aventures de Lancelot et com- « ment l'amour prit son cœur. Nous étions seuls « et sans défiance.

« Plusieurs fois cette lecture nous fit baisser les « yeux et empourprer notre visage, mais un pas- « sage décida de nous.

« Quand nous vîmes le sourire désiré de l'amante « couvert par les lèvres de son amant, celui-ci, qui « ne sera jamais séparé de moi, baisa ma bouche « tremblante.

« Criminel fut le livre et son auteur : Ce jour nous « ne lûmes pas davantage. »

Les deux ombres s'envolent après ces paroles.

Digitized by Google

Dans la langue originale, cet épisode est admirable ; la douceur des vers, l'harmonie du rythme, ajoutent à la couleur de ce tableau de volupté idéale. On croit voir sur les lèvres de Françoise la trace de ce premier baiser qu'y déposa Paul, et cependant on éprouve un sentiment de tristesse et de mélancolie inexprimables. On sent que ce baiser..... coupable appellera la vengeance de l'époux outragé et on aperçoit dans l'ombre la lame de la sinistre épée qui les percera tous les deux.

L'épisode de Françoise de Rimini a heureusement inspiré l'auteur de *(Mes Prisons)* Silvio Pellico. Sa tragédie de Françoise de Rimini (Francesca da Rimini) dont le sujet est pris dans les quelques vers cités plus haut : « Noi leggevamo un giorno) » et qu'il a pris pour épigraphe, est très estimée et à juste titre. Le génie de l'auteur concordait d'ailleurs très bien avec le sujet à traiter. Pellico, cœur aimant, doué d'une tendresse et d'une sensibilité exquises, était bien le digne interprète qu'il fallait à cette page si mélodieuse et si mélancolique de la poésie dantesque ; mais revenons à l'Enfer.

Les deux poètes descendent dans le troisième cercle gardé par Cerbère, le monstre à trois têtes de l'enfer païen ; le farouche gardien ouvre, en les apercevant, ses trois gueules ensanglantées et leur montre six rangées de dents terribles. Virgile le calme en lui jetant de la terre à pleines mains. Ce cercle est le réceptacle des gourmands ; ils sont tourmentés par Cerbère ; une pluie battante mêlée de grêle et de neige, tombe sans fin ni trêve sur leurs membres nus et tremblants.

Dans le quatrième cercle sont les prodigues et les avares (chant VII[e]) Plutus est au milieu d'eux ; ils

Digitized by Google

passent ensuite dans le cinquième où se trouve le Styx, mare profonde, aux eaux bourbeuses ; les violents habitent ce cercle et se déchirent les uns les autres. Virgile, dans un entretien philosophique qu'il a avec Dante, lui explique la théorie d'une intelligence supérieure qui préside à tout et qui est toujours en mouvement. « Nécessità la fà esser veloce. » Ils traversent ensuite le Styx sur la barque de Phlégias et abordent à la cité de Dite, sixième cercle (chants VIIIe, IXe et Xe).

Dans la cité de Dite sont punis les hérétiques ; ils sont enfermés dans des sépulcres ardents. Avant d'entrer dans la cité ils ont rencontré les Furies Mégère, Alecto et Tisiphone. Ils échappent à la vue de Méduse qui aurait pu les changer en pierre.

« O voi che avete gl'intelletti sani
« Mira'e la dottrina che s'ascondo
« Sotte èl velame degli versi strani »

« O vous dont l'intelligence est droite, regardez à « la doctrine qui se cache sous l'étrangeté de ces « vers. »

La tête de Méduse, avant que Minerve eût changé ses cheveux en serpents, était d'une beauté ravissante. Le langage figuré du poète a pour but de nous mettre en garde contre l'attrait de la volupté à laquelle il faut savoir préférer les pures jouissances de l'esprit.

Les deux poètes suivent un étroit sentier tracé entre deux rangées de sépulcres de feu. Dans ces tombeaux sont enfermés les sectateurs d'Epicure, dit Virgile; les pierres des tombeaux sont levées

Digitized by Google

observe Dante, pourrons-nous voir quelqu'un de ces damnés? Poursuivons notre chemin, dit Virgile, tu seras satisfait sur ce point et encore sur le secret désir que tu me caches. Ils continuent leur route, mais la langue qu'ils parlent et le sens de leurs paroles ont été compris. « O Toscan, crie un des damnés, O Toscan qui parcours cette cité de feu et parles cette langue qui me fait connaître dans quel noble pays tu es né, — qu'il te plaise t'arrêter ici un moment. » Dante, surpris par ces paroles, s'est rapproché de Virgile. Tourne-toi, — dit ce dernier, — regarde. Vois Farinata qui s'est dressé : « Dalla cintola in su tutto e'l vedrai; » de la ceinture en haut tu le verras. La main du maître me poussa contre la tombe. Farinata me regarda un moment, puis, d'un air assez dédaigneux : « Qui furent tes ancêtres? » Dante les ayant nommés. « Ils furent « mes ennemis, dit Farinata, par deux fois je les ai « chassés de Florence. » Nous n'avons pas oublié que Dante, Gibelin à cette époque, apppartenait à une famille guelfe et avait été Guelfe dans sa jeunesse. Farinata des Uberti a été le chef le plus connu du parti gibelin. Chassé une première fois de Florence, il obtint des secours du roi de Naples, Manfred, et gagna la sanglante bataille de Montaperti ou de l'Arbia (1260). Dans un conseil tenu par les chefs de l'armée gibeline, la question de raser Florence fut discutée, Farinata s'y opposa. Quelques années plus tard (1266), les Gibelins furent de nouveau chassés.

Aux paroles de Farinata disant à Dante que deux fois il avait chassé ses aïeux de Florence, Dante répond : « S'ils furent chassés, ils revinrent de toutes parts l'une et l'autre fois, mais les vôtres

Digitized by Google

n'ont pas appris cet art » (ils ne sont pas revenus). Le dialogue est interrompu un moment par l'intervention de Cavalcanti, aïeul de Guido, le meilleur ami de Dante. Interrogé à ce sujet, Dante donne une réponse qui fait supposer à Cavalcanti que Guido n'est plus. Cavalcanti pousse un cri et s'enfonce dans son sépulcre. Ici se place le passage si connu et que j'ai déjà cité (chant X^e^) où Farinata prédit à Dante son exil.

Egli han quell'arte, disse, mal appreso
Ciò mi tormenta più. . . . . .
. . . . . .
Colui che la difesa a viso aperto.

« Ils ont, dis-tu, mal appris cet art. Cela me tourmente plus que ce lit de flammes; mais la reine de ces lieux (la Lune) n'aura pas éclairé cinquante fois son visage nocturne que tu sauras combien pèse cet art. Mais, avant de retourner au doux pays de lumière, dis-moi pourquoi ce peuple, dans chacune de ces lois, est si sévère envers les miens. » Dante : « Ce combat, ce grand carnage qui teignit de sang les eaux de l'Arbia en sont sans doute la cause. »

Après avoir secoué la tête en soupirant : « A cela je ne fus pas seul, dit Farinata, et, sans injustice, je ne devrais pas être traité autrement que les autres, mais au conseil où il fut proposé de raser Florence, je fus le seul qui la défendis à visage découvert... » Dante ayant pris congé de Farinata, les deux poètes poursuivent leur chemin, et entrent dans le VII^e^ cercle.

Digitized by Google

Ce cercle est le séjour des usuriers, et Dante cite, en passant, une ville de France, alors de Guyenne, qui en renfermait beaucoup: c'est Cahors. Ce cercle est divisé en trois parties; la deuxième partie contient les violents contre eux-mêmes (les suicidés). Ici se place, chant XIII[e], un épisode encore bien connu, celui de Pierre des Vignes, chancelier de l'empereur Frédéric II, qui fut accusé, injustement croit Dante, de malversation ou de trahison. Frédéric lui fit subir les traitements les plus barbares. Pierre des Vignes se brisa la tête contre la colonne à laquelle il était attaché. (Il était originaire de Bologne).

La troisième partie du septième cercle renferme les blasphémateurs et les sodomistes (mot fort usité au Moyen-Age). A quel sentiment a obéi Dante en nous montrant dans ce cercle, l'homme à qui il devait le plus, son célèbre professeur Buenetto Latini. C'est ce qu'il est impossible de démêler, mais quel que soit le respect qu'on éprouve pour Dante, on ne peut que déplorer qu'il ait ainsi terni la mémoire d'un homme aussi distingué par ses talents et qui a joué un rôle si considérable dans l'histoire de cette époque. Et cependant — expliquez la contradiction — les paroles que Dante lui adresse sont empreintes de la plus touchante affection. Brunetto, comme tous ses compagnons, sont sous une pluie de feu.

« Se fosse pieno tutti'l mio dimando..... »

« Si mes prières étaient exaucées vous seriez encore plein de vie. Je garde un touchant souvenir de

Digitized by Google

cette voix chère et paternelle qui m'enseignait comment l'homme s'immortalise... »

Il est difficile de concilier ces éloges avec le vice honteux attribué aux réprouvés de ce cercle.

Brunetto a fait à Dante une violente satire des mœurs actuelles de Florence.

Le troisième cercle où descendent ensuite les poètes (chant XVIII[e]) est divisé en dix bouges.

Il en est de la langue de Dante comme du latin, elle brave quelquefois l'honnêteté, et je passerai rapidement sur les vices qui sont punis dans ces différents bouges. Je parlerai seulement du bouge où sont punis les Simoniaques, c'est-à-dire ceux qui, à l'exemple de Simon le Magicien, ont trafiqué des choses saintes. Le supplice de ces damnés (chant XIX[e]) rappelle une des plus barbares coutumes de l'antiquité. Dans un trou de la profondeur d'un mètre environ, on mettait le patient, la tête en bas, et, après l'avoir fixé dans cette position, on jetait de la terre dans le trou, lentement, afin que la mort fut moins rapide. Pendant cette opération un bourreau brûlait avec un fer rouge les pieds de la victime. C'est dans cette position que Dante trouve le pape Nicolas III. Ses deux jambes liées sont en feu et il se plaint en les agitant. Dante s'approche : « Ed-ei gridó : séi tu giá costi ritto séi tu giá costi ritto Bonifacio ! Es-tu déjà arrivé Boniface? » Nicolas se trompe ; il sait que le pape Boniface doit venir le remplacer dans cette tombe, mais Boniface n'est pas encore mort ; il ne mourra que trois ans plus tard, en 1303. Dante lui a marqué sa place par anticipation. Le pape Clément V (Bertrand de Gott) le Gascon, l'homme de Philippe-le-Bel, y remplacera Boniface.

Digitized by Google

Ce chant XIX^e^ est d'une violence inouïe. Il marque au fer rouge tous ces mauvais papes qui trafiquèrent des biens de l'Église.

« Di voi Pastor s'accorse'l Vangélista
« Quando Colei chè siede sovra l'acque
« Putaneggiar coi Regi a lui fu vista. »

C'est de vous, Pasteurs, que parle l'Évangéliste, quand il dit avoir vu se prostituer aux rois de la terre, celle qui règne sur les grandes eaux, (l'Église) (Apocalypse).

Et plus loin.

« Fatta v'avete Dio d'oro e d'argento
« E che altro é da voi all'idolâtre
« Se no che égli uno é voi n'orate cento. »

Vous vous êtes fait un Dieu d'or et d'argent. Et si quelque chose vous distingue des idolâtres, c'est qu'au lieu d'une idole vous en adorez cent.

« E mentre io gli cantava cotai note,
« O ira, o coscienza, che'l mordesse,
« Forte spingava con ambo le piote. »

Et pendant que je l'invectivais ainsi, soit colère, soit que sa conscience le mordit au cœur, il agitait violemment les deux jambes.

Celui qui agite violemment ses jambes, est, nous l'avons vu, le pape Nicolas III. C'est en sa personne

Digitized by Google

qu'il flétrit les mauvais papes, ceux qui prostituent l'Église aux rois de la terre. C'est une allusion à la vision de saint Jean à Patmos, à la bête à sept têtes et aux dix cornes.

« Quella che con le sette teste nacque
« E dalle diece corna ebbe argomento.
« Fin che virtute al suo marito piacque. »

On pourrait longuement argumenter et sur la vision apocalyptique, et sur la signification des vers de Dante. Il prévoit cependant des jours meilleurs et ces jours viendront lorsque les vertus de l'Église l'auront réconciliée avec son céleste époux.

« Fin che virtute al suo marito piacque. »

Poursuivant leur chemin, les poètes traversent le bouge où sont punis les devins, lesquels ont le visage tourné à l'envers et sont obligés de marcher à reculons. Nous voyons défiler le devin Amphiraüs, l'un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes; Tirésias, qui eut le don de pouvoir changer de sexe, et qui, devenu femme, eut une fille, Manto, devineresse, à laquelle la tradition fait remonter les origines de Mantoue. Virgile qui est originaire de Mantoue « Mantua me genuit », explique à Dante comment fut fondée cette ville.

Je passerai rapidement sur les chants suivants: les trompeurs, les fourbes (barrattieri), sont placés dans une mare de poix bouillante, les hypocrites (chant XXIII[e]) marchent lentement comme une pro-

Digitized by Google

cession de moines : « ils portaient des chapes « éblouissantes au-dehors, à capuchons bas, mais « dont l'intérieur était en plomb et si lourdes que « celles de Frédéric auraient semblé de paille ».

L'empereur Frédéric II mettait des chapes en fer très lourdes sur les épaules des personnes accusées de lèse-majesté.

« O in eterno faticoso-manto. »

Fatigant manteau pour l'éternité.

Dans le septième bouge, destiné aux voleurs (chant XXIV[e]), les damnés sont torturés par des serpents ; dans le huitième (chants XXVI[e] et XXVII[e]) sont punis les mauvais conseillers (donneurs de mauvais conseils) ; ils sont environnés de flammes ardentes. Une de ces flammes qui se divise en deux au sommet et que Dante compare au bûcher qui brûla les corps d'Etéocle et de Polynice (les frères ennemis) renferme les âmes d'Ulysse et de Diomède. Virgile fait une revue rapide de quelques événements survenus au siège de Troie et, à la prière de Dante, il interroge Ulysse qui leur raconte ses aventures et sa mort (chant XXVI[e]).

Dans le neuvième bouge sont les schismatiques. Mahomet raconte à Dante (chant XXVIII[e]) comment, ayant divisé la religion (signification du mot schisme), ils ont leurs membres divisés par des démons qui les passent continuellement au fil de l'épée. Il cause ensuite avec Marco Uberti, coupable d'avoir fait assassiner Buondelmonti. Cette mort fut la cause première qui, dans Florence, arma les

Digitized by Google

Guelfes contre les Gibelins. Dante rencontre ensuite Bertrand de Born.

Bertrand de Born, vicomte de Hautefort, poète provençal, homme d'épée, qu'on croit avoir été tué à la bataille de Bouvines, était l'ami intime d'un des fils du roi d'Angleterre, Henri II. Il poussa son ami, Henri-au-court-Mantel et son frère Richard-cœur-de-Lion, à se révolter contre leur père. Henri-au-court-Mantel périt dans cette guerre. Henri II, pour se venger de Bertrand, vint l'assiéger dans son château de Hautefort et le fit prisonnier.

Avant de prononcer l'arrêt du vainqueur contre le vaincu, Henri voulut goûter quelque temps le plaisir de la vengeance en traitant avec dérision l'homme qui s'était fait craindre de lui et qui s'était vanté de ne pas le craindre. — « Bertrand, lui dit-il, vous qui prétendiez n'avoir en aucun temps besoin de la moitié de votre sens, voici une occasion où le tout ne vous ferait pas faute. — Seigneur, répondit Bertrand avec l'assurance que lui donnait le sentiment de sa supériorité d'esprit, il est vrai que j'ai dit cela, et j'ai dit la vérité. — Je crois, dit le roi, que votre sens vous a failli. — Oui Seigneur, répliqua Bertrand, d'un ton grave, il m'a failli le jour où le vaillant jeune roi, votre fils, est mort; ce jour-là, j'ai perdu le sens, l'esprit et la connaissance ». Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé. Au lieu de l'arrêt de mort auquel Bertrand pouvait s'attendre. — Sire Bertrand, sire Bertrand, lui dit-il, c'est à raison et de bon droit que vous avez perdu le sens pour mon fils ; car il vous voulait du bien plus qu'à homme qui fut au

Digitized by Google

monde; et moi, pour l'amour de lui, je vous donne la vie, votre avoir et votre château. Je vous rends mon amitié et mes bonnes grâces (Thierry). Voilà l'homme que Dante rencontre dans le bouge des schismatiques; la tête de cet homme est séparée du tronc; il la porte à la main et s'en sert comme d'une lanterne. « Ed eran due in uno ed uno in due. »

Quand cet homme fut arrivé près du lieu où se trouvait Dante et Virgile, il leva son bras et sa tête comme pour approcher de nous ces paroles :

« Or vedi la pena molesta
« Tu che spirando, vai-veggendo i morti. »

« Toi qui respirant encore viens visiter les morts, « vois ma peine cruelle, vois s'il en est aucune qui « l'égale ». Pour que tu puisses rapporter de mes nouvelles sur la terre apprends que je suis ce Bertrand de Born qui donna de mauvais conseils au jeune roi (le texte dit au roi Jean-Giovanni); je rendis ennemis le fils et le père; Achitopel n'en fit pas plus entre Absalon et David. C'est parceque je divisai des personnes que la nature « a si étroite- « ment unies, que je porte, hélas! ma cervelle séparée « de son principe, lequel est resté dans mon corps. »

Dante a beaucoup fait pour la mémoire de Bertrand de Born.

Le dixième bouge du huitième cercle (chant XXIX^{e}) renferme les alchimistes et les faux monnayeurs; leur corps subit les transformations qu'ils font subir aux métaux; ils sont atteints de la lèpre et autres maladies de ce genre; ils se servent de leurs ongles

Digitized by Google

comme de tenailles et s'arrachent continuellement des lambeaux de chair.

Au fond du dixième bouge du huitième cercle (chant XXXIe) sont les géants : Briarée, Antée, etc. Un vigoureux son de cor qui fournit à Dante l'occasion de parler du cor de Roland et du combat de Roncevaux, accueille les poètes. Après une question posée à Nemrod qui répond en arabe ou en syriaque, réminiscence de la tour de Babel et de la confusion des langues, Virgile s'adresse à Antée, et, le géant qu'étouffa Hercule descend nos pèlerins dans le neuvième et dernier cercle de l'Enfer.

Ce neuvième cercle qui contient le lac glacé du Cocyte est divisé en quatre parties dénommées par le poète : la première Caïn, qui contient ceux qui ont été traitres envers leurs parents; la deuxième appelée Anténor, nom d'un chef troyen qui trahit sa patrie; la troisième Ptolémée et la quatrième Giudecca, Judée, du nom de Judas qui trahit son Dieu. Cette dernière contient les damnés qui ont trahi leurs bienfaiteurs. Au milieu du lac glacé se tient le roi des enfers. Dante l'appelle Lucifer.

« Sio avessi le rime ed aspre e chiocce. »

« Si mes vers étaient durs et rauques comme il conviendrait à ce triste lieu. »

Ainsi débute le chant XXXIIe.

« Que les muses qui aidèrent Amphion à construire Thèbes viennent à mon secours..... »

Les damnés sont plongés dans l'eau glacée du Cocyte; leurs membres sont pris par la glace; ils

Digitized by Google

ressemblent à la grenouille qui sort la tête pour crier.

Je ne vous citerai pas tous les noms florentins ou toscans que Dante trouve dans ce cercle et qu'il marque en passant du sceau de l'infâmie. Ils sont sur le point de sortir de cette partie de l'enfer, que nous avons appelée Anténor, lorsqu'ils aperçoivent deux damnés dans une fosse; ils étaient placés de manière que la tête de l'un servait de chapeau à l'autre. « Et, comme un homme affamé dévorant du « pain, celui qui était dessus dévorait la tête de son « compagnon là où le cerveau s'unit à la nuque. »

Dante : « O toi qui montres une haine aussi féroce « contre celui que tu dévores ainsi, dis-moi quelle « est la cause de ta fureur afin que si tu as raison « je puisse en instruire le monde. »

« La bocca sollevo del fiero pasto
. . . . . .
« Che furo à l'ossa, come d'un can forti. »

« Ce pêcheur souleva sa bouche du féroce repas « (du crâne qu'il dévorait) et l'essuya aux cheveux « de la tête qu'il rongeait par derrière, puis il dit : — « Tu veux que je renouvelle une douleur désespérée « qui m'oppresse le cœur rien qu'en y pensant avant « même que j'en parle.

« Mais si mes paroles sont la semence qui rap- « porte l'infâmie au traître que je ronge, tu me verras « parler et pleurer en même temps. »

Vous avez compris qu'il s'agissait du comte Ugolin. Ce comte, que Dante a poétisé, et qui lui a fourni le motif de l'épisode le plus touchant et le plus terrible

Digitized by Google

de la *Divine Comédie*, était au fond un tyran sanguinaire et de plus traître envers sa patrie (Pise) ; la vengeance atroce qu'exerça contre lui l'archevêque Roger (Ruggieri) et les vers immortels de Dante, ont fait oublier ses crimes. Ugolin n'est plus un tyran et un traître, c'est la victime d'un acte de cruauté et de sauvagerie féroce, et on est ému jusqu'aux larmes au récit de cette terrible mort.

J'emprunterai pour ce récit la traduction en vers de M. Ratisbonne :

MORT D'UGOLIN

(Traduction de L. Ratisbonne)

C'est le comte Ugolin, si tu veux le connaître,
Que tu vois, et Roger, l'archevêque, est ce traître.
Ma prison et ma mort, tu le sais comme moi :

Mais ce que tu ne peux avoir appris sans doute,
C'est combien cette mort fut atroce. Or, écoute
Et tu pourras juger ce qu'il m'a fait souffrir.

Par l'étroit soupirail de la prison obscure
Dite *tour* de la Faim, du nom de ma torture,
Et qui doit, après moi, pour d'autres se rouvrir,

La lune avait brillé plusieurs fois tout entière,
Quand un rêve effrayant comme un trait de lumière
Déchira, de mon sort, les voiles bienfaisants.

Devant cet homme-là, fier seigneur en campagne,
Un loup et ses petits fuyaient vers la montagne
Par qui Lucques est cachée aux regards des Pisans.

Digitized by Google

Avec de maigres chiens, meute avide, efflanquée,
En avant et de front sur la bête traquée
Galando, Sismondi, Lanfranchi, s'élançaient.

Après quelques instants de course dans la plaine,
Le loup et ses petits me semblaient hors d'haleine,
Et les crocs des grands chiens dans leurs flancs s'enfonçaient.

Quand je me réveillai longtemps avant l'aurore,
J'entendis, près de moi, mes fils dormant encore
Qui demandaient du pain et gémissaient tout bas.

Bien cruel est ton cœur s'il ne saigne d'avance,
A ce qui s'annonçait pour le mien de souffrance ;
Et de quoi pleures-tu, si tu ne pleures pas ?

Ils s'éveillaient et l'heure était déjà sonné
Où l'on nous apportait le pain de la journée ;
Et tous, se rappelant le rêve, étaient tremblants.

Et j'ouis, sous mes pieds, qu'on verrouillait la porte
De cette horrible tour où l'espérance est morte,
Et, sans dire un seul mot, regardai mes enfants.

Je ne pleurais pas, moi : je devenais de pierre.
Eux pleuraient, mon petit Anselme me dit : Père,
« Quels étranges regards tu nous jettes : qu'as tu ? »

Je demeurai sans pleurs, mes yeux ne pouvaient fondre.
Tout le jour et la nuit je restai sans répondre,
Jusqu'à ce qu'un nouveau soleil eût reparu.

Quand un faible rayon filtrant dans notre cage
Me fit voir la pâleur de mon propre visage
Sur quatre fronts d'enfants tout blémis par la faim,

Je me mordis les mains dans un accès de rage.
Croyant que de la faim c'était l'horrible ouvrage.
Ces malheureux enfants de se lever soudain,

Digitized by Google

Et de dire : « Bien moins nous souffrirons mon père,
« Si tu manges de nous ; de ces chairs de misère
« Tu nous a revêtus ; tu nous les reprendras. »

Je me calmai de peur d'accroître leur souffrance,
Ce jour et le suivant nous gardions le silence.
Terre dure ! Ah ! pourquoi ne t'entr'ouvris-tu pas ?

Au quatrième jour, sans force, contre terre,
Gaddo tombe à mes pieds en me disant : « Mon père,
« Tu ne viendras donc pas au secours de ton fils. »

Il meurt, et, comme ici tu me vois, j'ai de même
Vu de mes yeux tomber, de ce jour au sixième
Les trois, l'un après l'autre, et puis plus rien ne vis,

Sur leurs corps, à tâtons, je me traîne et chancelle ;
Ils sont morts et trois jours encore je les appelle ;
La faim fut plus puissante alors que la douleur,

Quand il eut achevé, roulant un œil farouche,
Le forcené reprit le crâne dans sa bouche
Et fouilla jusqu'à l'os comme un chien en fureur.

Cette traduction de M. Ratisbonne est non-seulement très fidèle ; elle a le mérite d'imiter exactement le modèle de la poésie dantesque ; elle reproduit le même nombre de tercets, et comme dans le vers original, la rime du troisième vers du premier tercet s'accorde avec celle du troisième vers du tercet suivant.

Dante sous l'impression de ce qu'il vient de voir et d'entendre fait une violente sortie contre Pise.

« Ahi Pisa, vituperio delle-genti
« Del bel paese là, dove il si suona. »

Digitized by Google

« Oh! Pise! opprobre du beau pays où le doux si « résonne. »

« Puisque tes voisins sont lents à te punir, nou- « velle Thèbes, puisse l'Arno t'engloutir ». Il interroge un moment l'âme de frère Albéric, seigneur de Faënza, un seigneur qui voulant se débarrasser de certaines personnes qui lui déplaisaient, ne trouva rien de mieux que de les inviter à un dîner et de les faire assassiner au dessert.

Albéric est encore vivant, mais cette sphère de Ptolémée a le privilège de recevoir les âmes de certains criminels avant leur mort. Ce sont des damnés qui, de leur vivant, subissent déjà les tortures de l'enfer. Dante passe ensuite dans la dernière division du dernier cercle : « la Guidecca ».

Quel terrible et fatiguant voyage. Dante est à bout de forces. Il n'est pas mort, dit-il, mais il n'est pas vivant.

« I' non mori e non rimasi vivo. »

Il a parcouru, dans combien de temps, le poète ne le dit pas, mais dans un temps relativement court, tous les cercles de l'enfer; toute l'histoire, les vilains dessous de l'histoire, ont passé devant ses yeux; les émotions se sont multipliées, elles l'ont pris à la gorge, et arrivé au terme de sa course il ne lui est pas possible de se rendre compte de son état. Est-il mort? Est-il encore vivant? Cependant il s'est avancé. Le voilà en face du roi des ténèbres:

« L'imperador del dolorose regno.
« Da mezzo 'l petto uscia fuor della ghiaccia. »

Digitized by Google

Le roi du royaume des ténèbres (du douloureux royaume) émerge à moitié de la glace ; ses proportions sont démesurées, énormes. Sa tête a trois faces, trois visages ; la face de devant est rouge, celle de droite est de couleur blanche et jaune, celle de gauche est noire. Ces couleurs ne symbolisent par les races comme on pourrait le croire, l'Amérique n'était pas encore découverte ; elles symbolisent, croit-on, le rouge : la colère ; la face blanche et jaune, l'envie ; la face noire, la paresse. Sous chacune de ces faces sont deux grandes ailes, et le mouvement de ces ailes produit un vent si impétueux que le Cocyte en est gelé. A chacune de ses bouches il tient un damné qu'il déchire à belles dents. Virgile lui fait connaître le nom de ces damnés. Celui de devant est Judas Iscariote ; les deux autres..... — Il faut se rappeler que cette sphère renferme les damnés qui ont trahi leurs bienfaiteurs, sont... Brutus et Cassius ! Brutus et Cassius ! Pourquoi pas Harmodius et Aristogiton ? L'histoire cette fois n'a pas ratifié le jugement de Dante. Il n'aurait pas dû perdre de vue qu'à Rome la loi armait les citoyens contre la tyrannie. Ce jugement d'ailleurs, Dante ne le motive pas. Nous croyons cependant en connaître les raisons.

Le système politique du parti gibelin et de Dante en particulier, — voir son livre de *Monarchia*, — reposait sur le même principe que celui établi pour gouverner l'Eglise, la même et savante hiérarchie ; mais Dante séparait nettement le temporel du spirituel, et de même que l'Eglise avait un seul chef qui régnait souverainement sur les âmes, les laïques devaient avoir aussi un chef suprême, soit une monarchie universelle avec un empereur au som-

Digitized by Google

met. C'est ce qu'on appelait alors le Saint Pontificat romain et le Saint Empire romain.

Ce système, on en conviendra, ne manquait pas de grandeur, mais était-il possible ? On sait d'ailleurs combien il est difficile, même de nos jours, de séparer les intérêts religieux des intérêts politiques. Nous n'insisterons pas sur ce sujet qui nous ramènerait à la querelle des investitures, mais nous rappellerons que les empereurs, aussi bien ceux de la maison de Hasbourg que ceux de la maison de Souabe, prétendaient avoir sur l'Europe les mêmes droits que ceux exercés autrefois par les empereurs romains. Nous avons déjà dit qu'à chaque nouveau couronnement d'Empereur, celui-ci, à la tête d'une nombreuse armée faisait irruption en Italie. Il réunissait les légistes de Bologne et de Ravenne, et, lorsque ces docteurs avaient prouvé, en latin, aux Allemands que leur empereur germanique avait hérité de tous les droits des anciens empereurs romains, celui-ci allait à Monza, près Milan, mettre la couronne de fer. Pour Dante l'empire romain n'avait subi qu'un interrègne et cet empire qu'on appelait alors le Saint Empire, César en avait été le fondateur. C'est sans doute pour cette raison que Dante assimile les meurtriers de César aux pires des parricides.

Dante et Virgile sont arrivés au centre de la terre, — Lucifer est entre les deux hémisphères. — Ils descendent le corps du monstre en s'accrochant aux touffes de poils qui pendent de ses membres, et Virgile qui tient Dante suspendu à son cou, se renverse la tête en bas et, au lieu de descendre comme ils l'avaient fait jusques là, se met à monter, c'est-à-dire marcher à l'opposé tout en conti-

Digitized by Google

nuant leur chemin et, comme Dante manifeste sa surprise, Virgile lui explique qu'ils sont dans l'hémisphère austral. Debout, lui dit encore Virgile, la route est longue et le chemin mauvais ; il lui explique, chemin faisant, l'origine de cette formation, origine qui remonte à la chute de l'ange rebelle ; enfin la caverne s'éclaire et, Dante suivant Virgile, ils arrivent à une ouverture de forme circulaire d'où ils découvrent le ciel.

« E quindi uscimmo a riveder le stelle. »

Et nous sortîmes revoir les étoiles.

Digitized by Google

LE VIEUX CHATEAU DE MONTMOYRAC

Par M. l'Abbé H. ROUVIÈRE, Membre non résidant

En aval d'Alais et sur la rive opposée du Gardon, non loin du point où le ruisseau d'Arènes déverse ses eaux, un vieux château-fort attire les regards et fixe l'attention.

C'est le vieux château de Montmoyrac, dont la forme massive, avec ses tours et ses créneaux sur le mamelon qu'il couronne, projette à l'horizon sa silhouette grandiose et sombre. Son seul aspect comme la situation qu'il occupe là paraissent lui assigner, avec un long passé, un rôle important dans l'histoire du pays. Ce monticule, de forme arrondie, isolé et détaché des monts qui l'avoisinent, constitue une de ces positions où la puissance féodale affectait de se fortifier pour étendre de plus haut et plus loin sa domination souveraine. Le plateau de Montmoyrac commandant d'un côté la vallée du Gardon d'Alais, de l'autre l'étroit passage qui le sépare des premiers contreforts des Cévennes, et par où Alais communique avec Anduze, s'offrait comme un des points stratégiques les mieux appropriés aux convenances des âges féodaux. Nul doute

Digitized by Google

que dès les premiers instants de l'occupation féodale il n'ait été choisi par le pouvoir seigneurial qui s'établit sur nos régions.

Mais par cela même, une position aussi importante de sa nature, a dû être singulièrement disputée dans les conflits de seigneurs à seigneurs, de peuples à peuples et de partisans à partisans, dont le pays fut le théâtre à travers les temps anciens.

Bien que de nos jours le château de Montmoyrac offre l'aspect d'un plan unique d'ensemble avec la figure d'un parallélogramme régulier, l'examen de ses murs et des divers bâtiments qui le composent accuse des phases successives de démolitions et de reconstructions qui ont laissé sur ce colosse de pierre une empreinte bien marquée. Là apparaissent les lignes de raccord par où de nouvelles maçonneries se sont soudées aux murs anciens ; ici, sans tenir compte de l'unité de style qui caractérise en général une époque, des tours éventrées ont vu leur forme primitivement carrée se changer en un dessin arrondi; enfin çà et là et sans harmonie aucune, s'ouvrent des fenêtres différentes de dimensions et de style qui font du monument un assemblage bizarre sur lequel le roman, le gothique et la renaissance se mêlent et se heurtent.

Que d'assauts a dû subir le vieux Château de Montmoyrac, et que de vicissitudes il a dû traverser! Toutefois l'étude des matériaux qui le composent, malgré l'état confus et désordonné sous lequel ils se présentent aujourd'hui, ne laisse pas que d'indiquer son origine et ses divers développements. Le caractère architectural de la construction à grand appareil qui se découvre aux fondements même de la vaste tour carrée située à l'angle nord

Digitized by Google

ne laisse aucun doute sur son origine carlovingienne. Cette vaste tour dont les fondements seuls témoignent de la construction primitive, constitue le point de départ du vieux Château. En même temps que l'emblême de la puissance seigneuriale qui gouvernait le pays, elle servait de poste d'observation comme de rempart au besoin, à ceux à qui incombait la collecte des droits seigneuriaux. Ce fut dans le courant du XIII^me^ siècle que l'ancienne tour carrée vit s'adjoindre un ensemble de bâtiments constituant le vrai château-fort de l'époque. A cette construction appartiennent les fenêtres en ogive géminées, dont une seule reste ouverte au nord, tandis que les autres ont été encastrées et masquées dans les murs rebâtis après une première destruction.

La position particulièrement favorable qu'il occupe et le caractère fondamental de sa construction primitive assez apparent malgré les modifications survenues dans la suite lui suffiraient donc pour se donner comme le témoin d'un âge assez reculé. Mais le nom qu'il porte nous paraît être un document incontestable pour pouvoir inscrire une date assez précise dans l'histoire de son existence.

Les dénominations des localités d'un pays conservent naturellement la forme de langage du peuple qui leur donna un nom et c'est dans ce langage qu'il faut uniquement en chercher le sens étymologique. Là prend ainsi sa source l'histoire d'une localité. Or aucun sens étymologique ne nous paraît plus clair, plus naturel, que celui qui découle de Montmoyrac, dont le languedocien *Mount-Mouïrach* est la forme originelle. La configuration du

Digitized by Google

lieu, justifie bien pleinement le mot de *Mont (mount)* en languedocien. Et pour ce qui est de *Mouïrach* comment ne pas y voir le nom des *Maures* qui, au VIII^me^ siècle, envahirent notre région où ils semèrent la dévastation et la ruine. Il est remarquable d'ailleurs que le suffixe *ach* dans le mot *Mouïrach* est une des formes languedociennes les plus anciennes. Elle était très usitée à cette même époque dans nos pays, comme l'observe l'abbé de Sauvages. C'est par suite de l'accent local s'affinant graduellement que le *Mount-Mouïrach* primitif devint plus tard *Mount-Mouïrac* et se dit aujourd'hui *Mount-Mouïra.*

La dénomination de *Mortmoyrac* qu'on trouve dans certains parchemins pourrait bien ne pas être l'erreur de quelques copistes, car par une sorte de métonymie, ces mêmes copistes ont pu être amenés à écrire *Mortmoyrac* au lieu de *Montmoyrac*, substituant au nom propre du lieu lui-même, le nom de l'évènement dont le lieu avait été le théâtre, à savoir le massacre et l'extermination des Maures, ce qui confirmerait notre opinion.

Et, d'autre part, bien loin de l'infirmer, l'histoire générale de ce temps-là ne fait que la corroborer. Aimon le Moine, qui s'est fait l'historien des diverses expéditions de Charles Martel contre les Maures, dit que Charles Martel après avoir remporté sur eux une brillante victoire à Narbonne et les avoir rejetés jusques au-delà des frontières d'Espagne, ruina de fond en comble les fortifications de la ville de Nimes et tous les châteaux-forts de la contrée, dont les Maures, dans leurs attaques incessantes, avaient l'habitude de s'emparer pour résister plus opiniâtrement aux poursuites dont ils étaient l'objet : *Nemausum..... funditùs muros et mœnia des-*

Digitized by Google

truens igne supposito concremavit et castra illius regionis vastavit.

Or, on sait par de nombreux documents que notre contrée était comprise dans ce qui constituait en ce temps-là le territoire de Nimes : *territorio nemausensi*, dont parle Aimon le Moine.

Le Château de Montmoyrac fut donc certainement un de ces châteaux-forts *(castra)*, où les Maures s'étaient réfugiés contre les attaques de l'intrépide et vaillant maire du palais, et c'est de là que la dénomination de Mont des Maures *(Mount-Mouïrach)* lui est restée. Le souvenir, du reste, de l'évènement qu'il rappelle survécut longtemps dans la mémoire des peuples de nos contrées, et Maximin D'hombres a consigné dans son *Dictionnaire languedocien* la légende qui voulait que Vézenobres, dans le voisinage, eut été autrefois assiégé et ruiné par les Sarrazins.

Sans doute que le Château de Montmoyrac, situé sur les confins des possessions seigneuriales d'Anduze ne tarda point à être relevé de ses ruines, car un acte portant ladate de 813 le désigne de la façon la plus précise sous l'appellation de *Castro Andusianensi.* C'est la donation d'un village nommé *Berthomatès* faite par la *seniora* Aussinde, abbesse d'un monastère d'Anduze à l'abbaye d'Aniane. On ne peut s'y méprendre; toutes les particularités signalées dans l'acte en question concourent à faire reconnaître dans le Berthomatès d'alors, le Saint-Hilaire-de Brethmas de nos jours. Il y est dit, en effet, que parmi les chapelles qui s'y trouvaient, la principale était sous le vocable de Saint-Hilaire, et que le village lui-même était situé sous le château d'Anduze : *In territorio nemausensi sub castro Andusianensi seu infra ipsum.*

Digitized by Google

Aucuns termes ne sauraient mieux faire comprendre la situation réciproque du Château de Montmoyrac appartenant à la maison seigneuriale d'Anduze et du village de Saint-Hilaire-de-Brethmas posé en contre-bas sur la rive opposée du Gardon. M. Numa Trouilhas, dans le petit opuscule plein d'érudition, qu'il a publié en 1891, n'a pas hésité à émettre cette interprétation qui nous paraît indiscutable.

Fatalement le Château de Montmoyrac devait subir le contre-coup des désastres qui s'abattirent sur la maison seigneuriale d'Anduze à la suite de son alliance avec le Comte de Toulouse, devenu chef des Albigeois. Les soldats de Simon de Montfort, après s'être rendus maîtres de Nimes, vinrent porter le ravage sur tout le territoire du puissant allié et parent du Comte de Toulouse, et les annales du temps, d'après Dom Vaissette, relatent la destruction de tous les châteaux et fortifications élevés là comme symbole et instrument de la puissance des seigneurs d'Anduze.

Quel fut le sort du Château de Montmoyrac dans cette longue agonie de la puissance de ses anciens maîtres, et dans quelles mains le fit tomber la spoliation qui consomma sa ruine, c'est ce que le manque de documents ne nous permet pas d'établir.

Toutefois, après une lacune d'un demi-siècle environ, que nous n'avons pu combler, mais qu'on pourrait considérer comme un deuil respecté qui régna sur les ruines d'une grande puissance disparue, nous ne tardons pas à voir poindre au lieu de Montmoyrac une nouvelle puissance avec la maison des Sérignac. Ce n'est pas encore la seigneurie, ni le marquisat de Montmoyrac. En l'an 1301, Guil-

Digitized by Google

laume de Sérignac est simplement qualifié de Damoisel de Montmoyrac. Il était fils lui-même de feu Jean de Sérignac.

Ces documents, comme tous ceux qui serviront à notre récit, à partir de ce moment, nous les avons puisés dans divers parchemins conservés aux archives du Château de Saint-Christol, et mis gracieusement à notre disposition par l'excellent M. Léonce Destremx, ancien député.

Selon toute apparence la domination seigneuriale de Montmoyrac dut être vivement disputée.

Tout à côté cependant de Montmoyrac, la maison des Dupuy, seigneurs de Montèzes, ne cesse pendant plus de cent ans à partir de 1389, de s'y implanter par des achats de terres importants. Le premier des Dupuy que nous voyons apparaître sur la scène et qui commence ce travail d'absorption du pays de Montmoyrac se nomme Bernard. Un parchemin, rédigé en basse latinité, et portant la date de 1398, le désigne sous les termes de *Bernardus de Podio*, ce qui prouverait que dans le langage du pays son nom devait être du ou de *Pucch,* car *Podium* signifie un lieu élevé comme du reste le vieux mot languedocien *Puech.* Il n'y a donc pas à tenir compte de l'inadvertance de certains copistes qui ont écrit Dupin pour Dupuy.

Les Dupuy, seigneurs de Montézes, fournissent une longue succession. Après Bernard c'est Jacques, Pierre, Claude, tous s'appliquant par des achats à l'extension de leurs maisons du côté de Montmoyrac jusqu'à ce qu'enfin, en 1510, un deuxième Bernard Dupuy achète tous les biens et tous les droits de Bernarde Colone.

Cette Bernarde Colone n'était-elle point la dernière

Digitized by Google

descendante de la famille qui se partageait avec les Dupuy le titre seigneurial de Montmoyrac? Il est de fait que les Dupuy, dans les divers actes passés jusqu'à cette époque, se qualifiant de co-seigneurs de Montmoyrac, se qualifièrent à partir de ce moment seigneurs de Montèzes et de Montmoyrac.

De la maison seigneuriale des Dupuy, si florissante pendant deux siècles, il ne restait en 1590 pour unique héritière, que Jeanne Dupuy, demoiselle de Montèzes et de Montmoyrac.

Ce fut alors que Jean-Pierre de Trémolet, par son mariage avec Jeanne Dupuy, devint seigneur de Montmoyrac et de Montèzes, et qu'en sa faveur la terre noble de Montmoyrac fut érigée en Marquisat. Un compoix de la commune de Saint-Christol-les-Alais, en date de 1595, nous a procuré ces renseignements d'une importance capitale pour se rendre compte de la substitution des Trémolet aux Dupuy, dans le Château et les terres de Montmoyrac.

Un Trémolet nommé Henry fit ensuite l'acquisition de la terre et du Château de Saint-Christol et par là les trois seigneuries de Montmoyrac, Montèzes et Saint-Christol se trouvèrent réunies dans sa maison.

Cette acquisition avait lieu en 1652.

Mais le 13 septembre 1782, Jean de Trémolet, quatrième du nom, marquis de Montmoyrac, seigneur de Saint-Christol et Montèzes, vendait ces trois terres avec leurs droits et leurs titres pour la somme de trois cent mille francs à Noble Jacques Destremx, conseiller du roi, maison Couronne-de-France, dans la maison duquel elles se sont conservées jusqu'à nos jours.

Passant ainsi de mains en mains, le Château de Montmoyrac subit lui-même bien des métamorpho-

Digitized by Google

ses à travers les vicissitudes de sa longue existence. Il suffit d'interroger les vestiges que, ni le temps, ni les hommes ne sont parvenus à faire disparaître, pour pouvoir le reconstituer en quelque sorte dans sa physionomie et son étendue d'autrefois. C'est ainsi que se dessine parfaitement encore le tracé de ce premier mur d'enceinte flanqué de tourelles de distance en distance et embrassant dans son développement tout le sommet du plateau de Montmoyrac.

Son aspect au loin devait être du plus grandiose effet, en même temps qu'au point de vue de la défense, l'accès du Château devenait par là des plus difficiles.

S'il n'est pas possible d'assigner une date aux diverses retouches des bâtiments eux-mêmes, du moins pouvons-nous suivre leurs développements et en indiquer avec la plus grande probabilité les phases successives. A la première correspondent la vaste tour carrée du nord avec la grande salle des gardes qui s'y rattache et à laquelle donne accès la poterne s'ouvrant sur la cour intérieure du Château. A la deuxième appartient l'aile du fond, parallèle au cours du Gardon, se terminant tout d'abord au midi par un mur d'encadrement flanqué lui-même de deux tours carrées à ses extrémités. La troisième enfin, qui fut l'œuvre des Trémolet, comprend le corps de bâtiment qui envisage Saint-Hilaire-de-Brethmas au midi, et comporte aux deux coins extérieurs deux autres tours, mais celles-ci de forme arrondie.

La cour intérieure où se trouve la citerne des anciens châteaux-forts était tout récemment encore clôturée au couchant par quatre arceaux en ogive,

Digitized by Google

aux panneaux maçonnés, sur l'un desquels s'ouvrait une porte de même style d'un joli effet architectural. L'écusson armorial des Trémolet en décorait le sommet, portant :

D'azur à un cygne d'argent sur une rivière de même, surmontée de trois mollettes d'or, avec la devise :

Cygnus ut victoria ludit in undis.

La margelle de l'antique citerne, formée d'un monolithe creusé fort ingénieusement, mérite d'être remarquée.

Et cependant, malgré toutes les modifications apportées à diverses reprises, au vieux Château de Montmoyrac relevé de ses ruines, il était loin de présenter un luxe d'habitation en rapport avec les nobles châtelains qui le possédaient.

Les Trémolet n'en firent point leur unique résidence. Ils habitaient Alais, d'où fréquemment ils venaient visiter leur terre et leur Château de Montmoyrac. Les vieillards de la première moitié de ce siècle se souvenaient encore d'avoir vu le dernier marquis de Montmoyrac avec sa grande calèche traînée par quatre belles juments blanches attelées à la daumont, escalader fastueusement les pentes raides de la route qui donnait accès à son château seigneurial.

Louis XIII qui, lors du siège d'Alais, visita les hauteurs de Montmoyrac, où il aurait pu se trouver admirablement en position pour surveiller les opérations de son armée, tout en étant à l'abri de l'artillerie ennemie, ne voulut point y fixer son quartier royal, à cause de l'état de délabrement du château.

Aussi bien, est-ce peut-être ce dédain royal pour

Digitized by Google

le château de Montmoyrac qui détermina Henry de Trémolet à faire l'acquisition de la terre et du Château de Saint-Christol.

L'infortuné Château de Montmoyrac devait subir encore un dernier affront sous la période révolutionnaire. Un décret du district révolutionnaire d'Alais ordonna la suppression des créneaux au sommet des murs et des tours dans tous les environs.

Le Château de Montmoyrac resta ainsi découronné jusqu'au jour où M. Léonce Destremx, avec le goût artistique qui le distingue, lui a restitué son caractère seigneurial, sans toutefois, hélas, le relever de sa destination de ferme agricole à laquelle il est réduit.

Déchu de sa splendeur de résidence seigneuriale, et privé de son magnifique mur d'enceinte, le vieux château n'est plus qu'une ombre de ce qu'il fut autrefois. Mais en dépit de son dénûment, sa vue ne laisse pas que d'en imposer, comme un squelette dont l'énorme ossature fait rêver au géant.

Avec l'attrait qu'offrent toujours les ruines, il a celui d'étaler aux yeux de ceux qui le visitent, l'un des plus beaux panoramas de nos pittoresques cévennes.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

L'ÉMANCIPATION DE LA BOURGEOISIE

ET DES

FONCTIONS CONSULAIRES A ALAIS

par

M. RIVIÈRE-DEJEAN, Membre résidant

Dans l'origine, toute agglomération plus ou moins considérable de maisons, s'appelait *Bourg;* de là, l'habitant de ces maisons, quel qu'il fût, prenait le nom générique de *Bourgeois*. La nécessité des temps ayant obligé de clore certains bourgs de murailles, ceux qui se trouvèrent fermés, gardèrent seuls la désignation primitive.

Quand ces centres fortifiés eurent successivement pris du développement et se furent élevés au titre de ville, leurs habitants conservèrent le nom de bourgeois; mais ce nom, auquel dans les premiers temps ne se rattachait qu'une idée de possession, finit par désigner une classe spéciale et privilégiée. On comprend qu'en effet si, plus tard, quelques

Digitized by Google

villes plus prépondérantes surent se faire octroyer diverses faveurs spéciales, l'exercice de ces faveurs dut être, par cela même, réparti, entre les urbains, en raison de leur importance.

C'est cette classe d'habitants, admis à jouir des privilèges municipaux, qui constitua la *Bourgeoisie,* dont nous allons parler ici sommairement pour l'intelligence de ce qui suivra.

Dès le X^me^ et XI^me^ siècles, nous voyons se former un corps de bourgeoisie qui prit un rapide développement et, comme ce n'était que derrière les murailles crénelées qu'il était possible de trouver, en ce temps de troubles et de dépradations, un peu de sécurité pour les personnes et pour les marchandises, nous voyons tout le commerce, toute l'industrie, se réfugier sur ces points. Ceux qui n'étaient pas attachés à la culture du sol, par conséquent obligés de vivre sur les parages des seigneurs, soit dans les villages des châtellenies, soit dans les fermes isolées, venaient prendre un asile sous la forteresse protectrice de la Cité.

Voilà ce qui explique comment alors les campagnes étaient à peu près désertes, ce qui donne la raison du chiffre énorme des populations urbaines au Moyen-Age, et notre collègue, M. Gros, a été amené à conclure, après de longues recherches consignées dans un excellent travail, que la population d'Alais était, aux X^me^ et XI^me^ siècles, à peu près de 5.000 habitants.

Les privilèges des villes ont formé le droit des bourgeois et ont donné l'origine aux bourgeoisies, qui sont l'association à ce droit. Il y avait donc des bourgeois, on le comprend, bien avant que l'établissement des bourgeoisies prit naissance.

Digitized by Google

Ainsi, peu à peu, tout se transforme; les bourgeois sont les habitants du bourg; puis, seulement, ceux des villes; puis, enfin, une portion déterminée d'urbains.

Au XIIme siècle, trois conditions étaient indispensables, pour acquérir le titre à la bourgeoisie, il fallait :

1° Etre un homme libre;

2° Etre associé à un corps de bourgeois jouissant de privilèges communs;

3° Avoir dans le bourg son domicile réel.

Le souverain, dans le but de se fortifier contre les féodaux, suppléa au domicile réel par un domicile fictif. Les bourgeoisies furent étendues hors de l'enceinte des villes, et par un singulier effort d'autorité, on put devenir bourgeois du Roi sans cesser de demeurer sur les terres d'un seigneur. On fut ainsi soustrait, quant à la personne, à la juridiction féodale. De là, naquirent les distinctions de *bourgeois du Roi*, autrement appelés *du dehors ou forains*, et de *francs-bourgeois* ou *du dedans*.

Ceux-ci devaient avoir un domicile continu dans la ville, étaient agrégés à son corps de bourgeoisie, et partageaient ses charges comme ses privilèges; ceux-là prêtaient serment de fidélité immédiate au Roi, mais n'étaient point obligés à une résidence fixe, seulement ils avaient soin de se faire inscrire sur les registres de la ville et lui payaient un droit annuel.

Les bourgeois royaux ne tardèrent pas à être suivis de bourgeois seigneuriaux. Ceux-ci furent la conséquence forcée des autres. Les châtelains voyant leur pouvoir affaibli par les privilèges qui appelaient leurs vassaux sous l'obéissance directe

Digitized by Google

du Roi, octroyaient à leur tour de semblables privilèges. Mais cette lutte n'était pas égale, car ils ne pouvaient concéder la bourgeoisie que dans les étroites limites de leurs fiefs, tandis que le Roi, suzerain de tous les fiefs, la donnait partout et à qui bon lui semblait.

Il y eut donc, vers les derniers temps, trois sortes de bourgeoisies, savoir : 1° les bourgeoisies municipales ou franches; 2° les bourgeoisies royales; 3° les bourgeoisies seigneuriales.

Sans doute l'établissement de la bourgeoisie et l'organisation de la commune eurent un même principe et tendirent au même but, mais l'une et l'autre n'eurent pas dans toutes les localités la même date historique. Aussi, depuis plus d'un siècle, beaucoup de villes s'étaient érigées en communes et avaient déjà leur bourgeoisie, sans pour cela que d'autres, ayant une bourgeoisie, eussent encore reçu du Souverain leur charte communale. La commune impliquait toujours la bourgeoisie, sans que la bourgeoisie impliquât nécessairement la commune.

En un mot, la distinction capitale est celle-ci, les villes des communes avaient une magistrature tirée du corps de leurs bourgeoisies : les villes de simple bourgeoisie, quels que fussent les privilèges accordés à cette bourgeoisie, étaient régies par les officiers du Roi. Les premières étaient administrées par leurs consuls nommés par les bourgeois et leur rendant des comptes directs; les secondes, au contraire, subissaient le gouvernement de prévots et de juges royaux. Les communes pouvaient faire des statuts en matière civile ou criminelle, les villes de simple bourgeoisie recevaient leurs lois, tous leurs règlements du Souverain ou de leurs seigneurs.

Digitized by Google

Longtemps avant la grande charte et le pacte communal de 1200, solennellement juré dans l'église Saint-Jean entre Raymond Pellet et Bernard d'Anduze, avec son fils et tout le peuple Alaisien, il existait à Alais une bourgeoisie qui tenait quelques privilèges de son seigneur, et qui, sans la rendre indépendante favorisait son développement; mais cela ne suffisait plus à ses aspirations, et un souffle d'affranchissement s'était levé et agitait la population. La ville avait grandi peu à peu; des corporations de gens de métiers et de travailleurs commençaient à se former, et cette prospérité se trouvait souvent paralysée par les dissensions seigneuriales.

Mais ces troubles, en portant la désolation dans la Cité(1), avaient mûri les intelligences et hâtèrent le mouvement qui se déclara. C'est ainsi que naquit ce Tiers-Etat qui, à son berceau, avait déjà le sentiment de sa puissance et de sa dignité; et qui devait jouer plus tard un si grand rôle. Le peuple voulait secouer sa longue minorité et arriver, par le seul ascendant de l'association, à la conquête pacifique de son émancipation. L'octroi de la charte de 1200, fut le premier pas dans cette voie que nous allons étudier. L'article 5 de la charte dit : « Nous concé-« dons que tous les ans, le dimanche de la Circonci-« sion du Seigneur, le peuple élise deux ou quatre

(1) De 1180 à 1200, Raymond Pellet et Bernard d'Anduze, ne cessèrent de guerroyer entr'eux au grand détriment de la population de ces deux villes, et la preuve certaine de cette triste situation se trouve écrite dans le préambule de la charte.

« Les deux seigneurs réconciliés, voulant mettre un terme aux périls infinis, dommages, incendies, souffrances, peines innombrables, ruines et morts que les habitants ont eu à souffrir de leurs discordes domestiques, leur apportent, comme le remède souverain à tant de maux, le don de la paix et de la liberté. »

Digitized by Google

« consuls, à la garde de qui toutes ces choses « seront remises pour qu'ils les surveillent, ajou- « tant à ce qui manque, interprétant ce qui est dou- « teux ; et ils jureront légalement sur les quatre « Evangiles de Dieu, devant tout le peuple, de se « conduire loyalement dans tout ceci. »

Voilà la Commune reconnue et créée par les seigneurs d'Alais, nous allons en étudier la constitution, son fonctionnement et ses conséquences.

Les citoyens venaient de conquérir le droit de s'assembler dans une maison commune et de choisir librement parmi eux des magistrats auxquels ils pouvaient confier, pour une année, l'administration de leur cité. Pour cela, ils s'entendaient sur le choix d'un certain nombre de personnes dont les noms étaient jetés dans une urne, et le sort seul décidait le reste. Les élus proclamés prenaient le titre de Consuls et prêtaient serment entre les mains du bayle (bailli), puis entraient immédiatement en fonctions.

Le premier acte des nouveaux magistrats consulaires consistait dans la désignation des divers agents chargés de concourir avec eux à la direction des affaires publiques. Ces principaux agents étaient :

Les Conseillers ;
Le Trésorier ;
Le Greffier ;
Les Messours.

Les Conseillers, naturellement choisis parmi les citoyens les plus intelligents et les plus capables d'éclairer les décisions consulaires, avaient pour mission d'étudier, de discuter entr'eux toutes les questions qui intéressaient la cité. Ce n'était même

Digitized by Google

que conformément à leur avis que, dans certains cas, les consuls pouvaient agir.

Le Trésorier (ou Calvaire) était, ainsi que son nom l'indique, un agent exclusivement affecté au recouvrement et à la conservation des deniers municipaux.

Le Greffier (ou Notaire), était l'officier auquel on confiait la rédaction et le dépôt des actes privés ou publics se rapportant à l'administration municipale.

Les Messours ou Sergents, étaient les serviteurs chargés de l'exécution des ordonnances de police, et, en général, de tout le service public ; ils convoquaient les habitants quand il y avait des élections à faire, ils prévenaient les conseillers des jours et des heures des séances ; ils portaient aux débiteurs attardés les derniers avertissements du Trésorier et en cas de non payement, saisissaient les meubles et les hardes qu'ils vendaient ensuite, par ordre des consuls, sur une des places de la ville. Ces agents ne pouvaient exercer aucun des actes de leur ministère, sans être revêtus des insignes qui devaient les faire reconnaître et respecter par chacun : ces insignes consistaient en un petit bâton surmonté de panonceaux aux armes du roi et de la communauté.

Quant aux Consuls (1), c'était en leur nom que tout s'exécutait, sans que les conseillers, dont ils avaient dû prendre et suivre l'avis, eussent le droit d'intervenir dans l'accomplissement des mesures arrêtées en Conseil ; ils imposaient les tailles et les emprunts, soit pour payer des subventions au roi,

(1) Le nombre des Consuls a beaucoup varié dans l'origine, tantôt ils étaient quatre, tantôt six, tantôt huit et même dix, mais le plus souvent ils furent quatre.

Digitized by Google

soit pour satisfaire aux dépenses ordinaires; ils comparaissaient en justice comme représentants de la cité elle-même; ils avaient pouvoir d'acquérir et d'aliéner, de faire vendre les biens saisis sur les citoyens qui ne payaient pas des subsides dûs à la Couronne et les impositions déterminées par l'intérêt commun; ils requéraient, au besoin, les habitants d'aller faire le guet, dans les rues, pendant la nuit et, en temps de guerre, nuit et jour, sur les murailles de la ville; ils pouvaient infliger des amendes à ceux qui n'obtempéraient pas à leurs réquisitions; ils avaient la garde des clefs, nommaient les inspecteurs des poids publics, des métiers et des marchands; puis, quand leur magistrature était achevée, ils rendaient leurs comptes, publiquement, en la maison consulaire.

Les seigneurs ne concédaient les chartes que lorsqu'ils se sentaient impuissants à comprimer le flot toujours montant de la cité et, quoique constituée, la Commune eut longtemps à lutter contre le pouvoir seigneurial. Cette dépossession de la puissance du Seigneur ne s'opérait pas sans coup férir; la Commune avait besoin de se tenir constamment sur la brèche, soit pour défendre des conquêtes passées, soit pour obtenir ce qui lui manquait encore. Les citoyens eurent plusieurs fois recours aux armes et le sang versé fut souvent le baptême d'une nouvelle liberté conquise.

L'histoire nous apprend aussi que ce n'était pas impunément que des hommes dévoués acceptaient le périlleux honneur de répartir sur chacun le poids des charges générales; de veiller, par une police vigilante et sévère, à la sécurité de tous, de prononcer des amendes, des confiscations, des emprison-

Digitized by Google

nements. Il était facile de jeter des ferments de discorde à travers cette population encore peu accoutumée à obéir à ses pairs ; maintes fois il arriva que les magistrats municipaux furent injuriés dans l'exercice de leurs fonctions, et eurent à souffrir de vengeances occultes dans leurs biens comme dans leurs personnes.

En 1372, à l'occasion d'une taxe imposée à la ville pour mettre les remparts en meilleur état de défense, les faubourgs se révoltèrent au son du tocsin, le peuple se porta en armes au logis du premier consul, l'émeute se montra sourde à tout conseil, et son aveugle furie ne parvint à se calmer que lorsque l'habitation du magistrat et la maison consulaire elle-même, eurent été pillées et saccagées, que les papiers et les meubles furent lacérés, dispersés, enlevés.

L'insurrection fut sévèrement punie, mais ce n'était pas suffisant, il fallait encore un témoignage de bienfaisance royale et communale à la fois, pour servir d'approbation pour le passé et d'encouragement pour l'avenir.

Charles VI, en 1395, décida que les consuls d'Alais seraient à l'avenir exempts de payer la taille durant l'année de leur exercice, pourvu toutefois que cette exception fut ratifiée par la majorité des citoyens.

Il fut encore décidé que des chaînes en fer seraient scellées aux extrémités d'un certain nombre de rues, et le soir, quand le couvre-feu aurait sonné, les chaînes seraient tendues et défense faite aux habitants de ces rues de les dépasser. Evidemment, ces barrières, si faciles à franchir, n'opposaient par elles-mêmes aucun sérieux obstacle et n'étaient là, en quelque sorte, que pour maintenir,

Digitized by Google

dans la mémoire de ceux qui auraient été tentés de les oublier, les prescriptions de l'autorité. Seulement, à l'endroit où elles avaient été rivées, on voyait les armes royales au-dessus d'une inscription laconique, rappelant au peuple le respect dû aux ordonnances consulaires.

En parcourant les annales de l'administration consulaire de cette époque, on voit les citoyens sous l'empire d'une seule pensée : celle de défendre leur ville contre les agressions terribles des compagnies nomades qui pillaient et dévastaient tout sur leur passage. Jamais les temps ne furent plus critiques, aussi les ressources municipales étaient-elles exclusivement employées en achats de terrains, en constructions de fossés, de murailles, de créneaux et de tours. Bientôt même, ces ressources ne suffisant plus, il devint indispensable de recourir à l'intervention du Souverain qui, préoccupé lui-même de sa propre pénurie, s'empressa de concéder, moyennant finance, le droit de prélever des impôts temporaires ou perpétuels sur les denrées et les marchandises destinées à la consommation ou au commerce.

La terreur était partout répandue, jamais la France n'avait été témoin de plus mauvais jours. L'horrible famine de 1338, la destruction de la marine, par les Anglais, en 1340, le pays ravagé par les armes d'Edouard III, puis décimé, en 1348, par la peste, les désastres qui remplissent le règne du roi Jean, depuis la perte de la bataille de Poitiers, où ce prince est fait prisonnier, en 1356, jusqu'aux guerres civiles de la Jacquerie et au fatal traité de Brétigny ; le règne, plus désastreux encore, de Charles VI, qui voit l'ennemi triomphant envahir de toutes

Digitized by Google

parts le royaume et finit par s'en déclarer souverain, les campagnes restées sans culture, l'industrie paralysée, la misère, conséquence de tant de fléaux, voilà le spectacle navrant que présente la patrie, et qui, loin de décourager les citoyens de notre ville d'Alais, excite dans leurs âmes les sentiments du plus généreux patriotisme. Ils ne demandent un peu de liberté que pour avoir plus d'énergie contre l'ennemi commun, ils ne désirent s'organiser que pour mieux se défendre.

Ce qui était le plus important et le plus difficile, c'était de trouver des citoyens suffisamment intelligents et courageux pour se dévouer aux affaires publiques; l'impopularité qui devait suivre un grand nombre de mesures commandées par les circonstances, rendait les fonctions de consul fort difficiles. Comment arriver, en effet, à satisfaire chacun à une époque où les revenus de la ville se trouvaient au-dessous des dépenses nécessitées par les besoins de la défense commune, où il fallait créer impôts sur impôts, soit pour satisfaire aux charges générales de l'Etat, soit pour se garantir des attaques les plus imprévues, soit pour payer en toute hâte les iniques tributs qu'exigeaient, de temps à autre, certaines compagnies de gens de guerre qui, sans celà, menaçaient de se cantonner indéfiniment dans la contrée, soit pour se faire pardonner ensuite par le roi, et presque à prix d'argent, le tort d'avoir ainsi forcément capitulé avec un ennemi prêt au pillage et au massacre.

Malgré ces difficultés, les magistrats consulaires, élus par leurs compatriotes, se trouvèrent à la hauteur de cette tâche et se mirent résolument à l'œuvre; le but obligé de leurs efforts était de se procu-

Digitized by Google

rer les moyens d'établir de nouvelles taxes, mais ils voulaient le faire sans blesser ou en blessant le moins possible, les habitants déjà fort appauvris. Le problème était périlleux, mais sa solution pouvait être en associant la commune aux profits de ces impôts.

En passant à Alais, en 1285, Philippe-le-Bel (1) avait octroyé des lettres pour la *vente des grains* sur le marché d'Alais. En 1343, l'impôt sur le sel fut règlementé et les agents de la gabelle obligés d'habiter la ville. En 1345, les consuls obtinrent de Philippe-de-Valois, la faculté d'établir un *poids public*, afin de peser, sous un contrôle autorisé, toutes choses à vendre ou à échanger, même les blés et les farines à l'usage des habitants, avec permission de lever pour le droit du poids un denier par quintal, dont le cinquième pour le roi.

La même année, les consuls obligèrent les notaires à payer les contributions municipales comme les autres citoyens. Depuis quelques années, en effet, ces officiers publics s'étaient soustraits aux charges communes, sous prétexte que le marc versé par eux dans la caisse royale, à l'occasion de leurs fonctions, devait les exempter des autres redevances.

Le bailli, chargé d'établir des statuts afin que les marchés se fissent loyalement et sans tumulte, adressa des prescriptions aux *messours* ou sergents de ville, par lesquelles il leur enjoignait de tenir sévèrement la main à l'exécution des ordonnances

(1) Au retour d'une expédition au-delà des Pyrénées, la mort avait surpris, en 1284, Philippe-le-Hardi, à Perpignan. Philippe-le-Bel, son fils, prit le commandement de l'armée et séjourna plusieurs mois en Languedoc pour mettre en ordre les affaires du royaume. Dans la visite qu'il faisait des principales villes, il s'arrêta à Alais.

Digitized by Google

consulaires sur la *police des marchés*; il leur recommandait de veiller à ce qu'aucun granger, ni autre, n'achetât du blé pour le revendre ailleurs qu'à la grange (la halle); il exigeait surtout que les grangers ne mêlassent jamais le bled bon et sec avec le *mol* et de *mal senteur*, à ce qu'ils ne fraudassent pas dans le mesurage, à ce qu'ils fissent usage, pour leurs opérations de gadoires rondes et non carrées, enfin à ce que, en cas de contravention, les contrevenants fussent frappés de 10 sols d'amende pour la première fois, de 20 sols pour la seconde, de 40 pour les suivantes; le tout applicable à la maison consulaire.

En 1353, les consuls reçurent, par l'intermédiaire du bailli, des lettres les autorisant à prélever un impôt de six deniers par livre sur toutes les *marchandises entrant en ville*, afin que le produit en fut employé sans délai aux réparations des murailles.

En 1367, les consuls se firent délivrer des licences qui leur permirent de percevoir un tribut sur chaque *charge de vendange* passant les portes et aussi sur chaque *faix de raisins porté à bras*.

En 1370, ayant encore à faire d'importantes réparations aux murailles, ils se firent autoriser à établir, sous le nom de *droit de la barre*, une redevance d'un denier par chaque animal, chargé ou non chargé, entrant en ville.

En 1373, les consuls désignèrent des agents préposés à la surveillance de l'*alimentation publique*, ils prirent les mesures les plus rigoureuses pour que la vente du *pain*, de la *viande*, du *poisson*, et en général de *tous les comestibles*, se fit avec loyauté, et que le poids comme la qualité fussent toujours scrupuleusement garantis.

En 1448, ils obtinrent du roi Charles VII, moyen-

Digitized by Google

nant finance de 2.337 livres, la concession perpétuelle et imprescriptive d'un impôt de 12 deniers parisis sur chaque *charge de vin*, autre que celui du terroir.

On le voit, tandis que le souverain et les Etats généraux cherchaient, par tous les moyens, à créer des ressources au pays pour faire face aux cruelles exigences qui le dominaient, à leur exemple, la ville s'efforçait de trouver des expédients qui lui permissent de pourvoir à sa défense. Les impôts naquirent de cette triste situation des choses et les citoyens qui acceptèrent le mandat de les faire accueillir sans trop de résistance, ne rendirent pas seulement un immense service à la cité, mais au Roi lui-même, qui en tira grand profit. On comprend donc, à cet autre point de vue, quel intérêt avait la Couronne à protéger les consuls et les administrations municipales.

Nous avons parcouru la période la plus intéressante de la vie consulaire; à dater de cette époque les seigneurs d'Alais voient leur influence s'amoindrir tous les jours. Entourés de quelques hommes d'armes, derniers souvenirs de leurs chevauchées et des hauts faits d'autrefois, derrière ces créneaux qui rappelaient une puissance disparue, les seigneurs donnaient des fêtes somptueuses; aux joyeux ébats du festin, où s'étalait le paon féodal, le boutelier versait à grands traits les vins généreux des bords du Rhône, et les nobles châtelaines, richement vêtues de robes de brocard et de soie venues d'Orient, sur lesquelles s'étalaient les armoiries de leur maison, recevaient les hommages de brillants damoiseaux et des nobles chevaliers, qui arboraient leurs couleurs, et allaient les défendre ensuite dans de brillants tournois.

Digitized by Google

Dès ce moment, les seigneurs n'ont plus que des droits lucratifs et des prérogatives nominales ; la Commune subissait et supportait avec peine le contrôle de la Royauté; les communes étaient donc définitivement créées, et cela dans toute la France; par une fortune unique pour la nationalité et l'unité française, elles n'ont pas formé pendant longtemps, comme en Italie et en Allemagne, de glorieuses et durables républiques; elles n'ont pas, comme en Angleterre, été les alliées de l'aristocratie, elles n'ont pas voulu rester isolées et indépendantes, elles ne se sont pas contentées d'être une classe, la Bourgeoisie, le Tiers-Etat ; elles ont détruit, envahi, absorbé toutes les autres, et sont devenues la *Nation.* La Bourgeoisie d'abord faible, obscure, méprisée, n'ayant aucun droit politique et à peine des droits civils, n'a cessé de s'élever pendant huit siècles; elle a tout conquis, richesse, lumière, pouvoir; c'est elle qui a modifié le clergé, détruit les privilèges, et a fini par se déclarer la puissance suprême en proclamant la *Souveraineté du peuple.*

Nota. — La famille de Ribes est très ancienne, et de toutes les familles alaisiennes, c'est certainement celle qui a fourni le plus de magistrats consulaires. Son nom se trouve constamment cité dans nos annales municipales.

Cette famille s'est montrée avec une rare distinction dans la personne de plusieurs de ses représentants et particulièrement de M. Antoine de Ribes, premier consul en 1721, pendant la peste qui décima la population ; il se dévoua avec courage et abnégation à tout ce qu'exigeait le salut public. Son nom se trouve constamment associé à celui de Mgr d'Avé-

Digitized by Google

jan, qui se montra le bon pasteur de la cité, et dont le zèle charitable poussé jusqu'à l'héroïsme, fut la providence d'Alais.

François de Ribes, premier consul en 1733, est le dernier de ce nom; en lui s'éteint cette famille à Alais, représentée aujourd'hui en Provence par une branche cadette.

Digitized by Google

CONFÉRENCE

Par M. Raymond POULLE, Membre résidant

MESSIEURS,

Votre Société s'est principalement proposé pour but, je ne l'ignore pas, de rechercher, en dehors des impressions courantes, l'alimentation destinée à satisfaire aux goûts les plus délicats de l'esprit.— Vous savez, en effet, et j'en ai été le témoin charmé, vous élever par l'étude des questions psychologiques jusqu'à la contemplation des plus hautes vérités, ou bien encore répandre sur les sujets d'imagination les fleurs d'une poésie, qui va parfois puiser ses parfums aux sources de nos idiômes primitifs ; à moins que vous ne préfériez nous entraîner dans les champs sans limites de la science: tels sont les horizons que l'on s'efforce de parcourir dans cette enceinte qui semble habituellement fermée aux bruits du dehors.

Il se rencontre cependant des heures solennelles, où il nous est permis de secouer les rigueurs inflexibles de nos programmes, et d'essayer quelque retouche à l'impassible physionomie de nos travaux ordinaires.

Digitized by Google

Aujourd'hui, je ne crois pas m'écarter trop de la ligne de conduite qui s'impose si sagement à nos amicales réunions, en vous communiquant, à titre de simple causerie, mes impressions — qui ne sont que les échos des vôtres — sur un saisissant contraste entre l'affreuse situation où gémissait la ville de Toulon, il y a cent ans, et l'évènement glorieux entre tous, source de joies retentissantes, d'allégresse générale, d'enthousiastes ovations, qui attirait, il y a quelques jours à peine, à l'occasion de l'arrivée triomphale de l'escadre russe dans la rade de Toulon, sur notre premier port militaire, les regards et l'admiration de l'Europe entière.

Notre patriotisme ne peut que grandir en noble fierté devant ce rapprochement.

En présence de ces deux manifestations de la destinée de cette cité, si étrangement opposées, on serait tenté de répéter le mot fameux de Bossuet : *Quel état* et *quel état!* Ou plutôt, on voudrait pouvoir évoquer ce grand orateur de son éternel silence pour l'investir de la tâche, dont lui seul serait digne, celle de célébrer, avec les mâles accents de son éloquence inspirée, la ruine momentanée qui semblait avoir anéanti à jamais, il y a un siècle, cette fière ville, et son apothéose, pleine de majesté, à laquelle nous venons tous d'applaudir.

Oui, vous avez encore vibrante au cœur, cette note harmonieuse et sonore, comme un courant des hautes mers, ou plutôt ce concert imposant, formé de tant d'acclamations délirantes qui saluèrent de leurs ardents frémissements, à leur débarquement sur nos plages provençales, nos frères du Nord, les vaillants ambassadeurs d'une nation héroïque et puissante entre toutes.

Digitized by Google

Jamais, plus qu'à cette heure, nous n'avions ressenti, au plus intime de l'âme, l'honneur d'appartenir à la France qu'on accourait saluer de si loin, à cette France, *cette seconde patrie de tout homme ici-bas,* comme l'a dit si excellemment le poète.

Eh! bien, le spectacle de ces enthousiasmes inoubliables et si légitimes dans leur origine, qui éclaire d'un rayonnement tout pacifique la fin d'un siècle si troublé, nous paraît encore plus admirable, et doit accroître davantage notre gratitude envers Celui *qui protège la France,* lorsqu'on se reporte à cent ans en arrière, et qu'on mesure l'effrayante dissonnance de l'antithèse géante qui sépare dans la vie de Toulon ces deux dates fatidiques 1793-1893.

Un siècle, à son début, semblait avoir présidé à l'effondrement complet de cette cité, il n'a pas achevé de parcourir son orbite qu'il nous est donné d'assister au plus éclatant triomphe qu'elle eût osé espérer.....

C'était au mois d'août de l'année qu'on peut, à bon droit, appeler *l'année terrible*, celle-là!

Au lieu de contempler, dans l'épanouissement d'un juste orgueil, leur splendide rade, rayonnante des feux d'un soleil qui semble sourire aujourd'hui à nos fêtes, couronnée par l'appareil imposant des autorités nationales, et par une affluence innombrable de citoyens libres et unis dans leurs effusions, joyeux d'accueillir, par leurs vivats, des amis, avec qui ils fraterniseront désormais sur la vastité des mers, qui s'affirment hautement nos alliés, la main sur la garde de leurs épées, au lieu de la vision éblouissante de leur côté transformée, à cette heure, en une sorte de décor féerique, les Toulonnais, il y a cent ans, étaient en proie aux triples horreurs de

Digitized by Google

la guerre civile, de l'invasion étrangère, de l'incendie amoncelant la destruction, et consumant les trésors accumulés depuis des siècles par la prévoyance de leurs pères et de nos rois pour la défense du pays!

A la suite de la lutte titanesque, engagée par la Convention nationale contre l'Europe entière, formidablement liguée par la haine, et il faut l'avouer avec douleur, contre quelques Français qui, égarés par la passion politique, s'imaginaient pouvoir arrêter le char de la Révolution, dans son élan irrésistible, Toulon se voyait subitement envahie par plus de dix mille rebelles que commandaient des officiers émigrés, qui, après être rentrés en France, avaient déjà soulevé Marseille.

Tout le Midi était en feu.

La coalition des puissances ennemies, qui avait fusionné les forces navales de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Sardaigne, accourues sous les ordres de l'amiral Hood, avait décidé de frapper un grand coup en entamant le midi de la France, par la prise du port même de Toulon, dont la trahison devait la rendre maitresse.

Le prétexte fallacieux de cette occupation était de garder la place en dépôt et de relever le trône des Bourbons en faveur de l'infortuné Louis XVII, dont le vain rétablissement avait été proclamé; mais le but réel, poursuivi par notre éternelle rivale, était de détruire ce port et d'anéantir ainsi d'un seul coup la puissance maritime de la France.

Voici quel était l'état d'âme de cette malheureuse population, à la veille de la plus épouvantable catastrophe qui ait assombri son histoire.

Ainsi que la plupart des communes du Midi (la Provence n'avait pas menti à ses origines et avait

Digitized by Google

gardé avec un soin jaloux le droit municipal romain avec ses franchises), Toulon avait salué de ses transports l'inénarrable mouvement de 1789, comme l'aurore d'une ère de paix universelle, de rénovation sociale et de prospérité pour le peuple.

Mais les citoyens, partisans d'une sage liberté, ennemis des excès, et prêts à défendre jusqu'à l'effusion de leur sang, les institutions et les idées nouvelles, « où l'humanité avait retrouvé ses droits et ses titres », ne tardèrent pas à être en butte aux résistances et aux attaques d'une faction qui, regrettant l'ancien ordre des choses avec ses privilèges, s'efforçait, à la faveur de l'anarchie, qu'elle fomentait à l'intérieur, d'enrayer l'effet des mesures énergiques, inaugurées pour assurer les conquêtes de la Révolution et la défense de la Patrie.

Deux armées s'étaient formées, au sein de la population toulonnaise, deux armées fratricides, hélas! représentant les deux courants hostiles, désignés sous les dénominations de *Sectionnaires* et de *Clubistes*.

Leur rivalité devait, avant l'expiration de cette année sanglante, infliger à la cité l'outrage de l'occupation par nos plus insignes ennemis, et attirer sur elle les répressions inexorables du Comité de Salut public.

Pour échapper aux menaces fulminées par la Convention Nationale contre ceux qui seraient convaincus d'avoir pactisé avec l'étranger et profitant de la terreur causée par les tortures de la faim, (la cité encombrée d'éléments exotiques était déjà cernée et ne recevait plus d'approvisionnements), le parti qui dominait alors dans Toulon — c'était

Digitized by Google

celui de la Contre-Révolution — commit la criminelle imprudence de députer des émissaires vers l'escadre Anglaise, dont les canons étaient braqués contre la ville, pour obtenir le honteux concours de sa protection.

C'était aller au-devant des secrets désirs de l'Angleterre qui entrevoyait déjà sa proie haletante sous ses griffes.

Aussi l'amiral Hood accueillant avec les plus grands égards ces citoyens, indignes de ce nom, leur prodigue-t-il les promesses les plus trompeuses, et, sous prétexte de les mettre à l'abri des revanches de la faction opposée, de ravitailler la population, il concentre rapidement un effectif considérable de ses propres troupes, dans les forts et dans les casernes de l'intérieur, abandonnés par les garnisons républicaines, trop faibles pour résister.

A la nouvelle de cet attentat, la Convention, digne héritière des fortes vertus du Sénat de l'antique Rome, déclare hors la loi ceux qui se sont prêtés à ces machinations infâmes, et décrète la levée d'un corps d'armée pour entreprendre le siège de Toulon, sous les ordres du général Carteaux.

Ce dernier, après avoir rétabli l'ordre dans Marseille, s'établit dans les gorges d'Ollioules, pendant que le général Lapoype se rangeait du côté opposé vers Solliès-Pont et La Valette.

Les Anglais, sans perte de temps, portèrent leur corps d'occupation à quinze mille hommes et s'attachèrent à rendre inexpugnable le fort de l'Aiguillette, qui dominait la place et les routes environnantes.

Les troupes républicaines accrurent, de leur côté,

Digitized by Google

leur contingent, sous les ordres de Dugommier, général aussi brave qu'expérimenté, qui remplaça l'incapable Carteaux.

L'ennemi ne tarda pas à être cerné.

Dans le camp français, un Conseil de guerre fut tenu pour discuter le plan d'attaque.

C'est alors que se révéla un jeune officier d'origine Corse, Napoléon Bonaparte, dont le nom alors obscur, devait « remplir le monde des surprises de sa gloire ».

Illuminé par un de ces éclairs soudains de son génie, qui allait le rendre, durant près d'un quart de siècle, le dominateur et l'arbitre de l'Europe, c'est à lui que revint le mérite de découvrir le point faible des moyens de défense sur lesquels se reposait l'ennemi, découverte d'où devait dépendre la reprise du fort.

Il s'était attiré, en cette courte campagne, la déférence des autres officiers, même de ceux qui avaient blanchi sous les armes, par la sûreté de son coup d'œil d'aigle, par son activité prestigieuse, par son endurance infatigable. — Il couchait à côté de ses canons. — Il était adoré des vieux grenadiers, séduits par son sang-froid, au milieu des obus qui éclataient sans lui faire perdre sa gaieté, et il les subjuguait par cette camaraderie, apanage de la vie des camps, qui égalise les rangs sans les confondre.

En examinant la place, le lieutenant d'artillerie Bonaparte fut frappé de la possibilité qui avait échappé aux généraux de tourner le fort de l'Aiguillette par un sentier que les chevriers seuls connaissaient.

A la faveur d'un bois d'oliviers, il fait installer une batterie sous le fort Malbousquet. Aux premières

Digitized by Google

lueurs de l'aube, il dirige ses feux sur les ennemis, devenus assiégés, qui s'étaient crus invulnérables de ce côté.

Le général anglais, O'Hara, essaie une sortie (c'était le trente novembre), et parvient à enclouer les pièces les plus rapprochées.

Mais Bonaparte fait alors démasquer toutes ses lignes de canonniers, dont il dirige le tir bien nourri. Ces nombreuses bouches à feu vomissent une grêle de projectiles et jettent le désordre dans les rangs ennemis, dont le chef est blessé dans la mêlée, et se voit obligé de rendre son épée à nos soldats.

C'est dans cette série de combats journaliers, qui duraient depuis le quatre septembre, que se distinguèrent les artilleurs affectés au service de la batterie des *Hommes sans peur*, ainsi baptisée par Bonaparte, qui avait déjà trouvé le secret de ces mots célèbres, aussi immortels que les inscriptions burinées sur le bronze des médailles antiques.

Balayée en vain par le feu de l'ennemi, cette batterie devint de granit, lorsqu'elle fut défendue par les artilleurs que leur jeune chef avait électrisés.

Dans la nuit du dix-sept au dix-huit décembre, un dernier effort fut tenté, il devait être décisif.

Dissimulés par les ténèbres d'une nuit où la pluie tombait torrentielle, les troupes républicaines s'ébranlent en silence et attaquent à la baïonnette les avant-postes des Anglais. Ceux-ci déjà affolés par le tir de la batterie des *Hommes sans peur* qui n'avait pas discontinué depuis la veille, se débandent devant nos compagnies. Dirigées par le brave capitaine d'infanterie Maison, elles gravissent les rampes escarpées du mamelon et s'élancent à

Digitized by Google

l'assaut avec ce dédain de la mort que nos zouaves devaient renouveler à la Tour Malakoff.

Le fort de l'Aiguillette est enfin emporté, malgré une résistance meurtrière. Les ennemis l'évacuent avec précipitation, abandonnant dans leur fuite précipitée, hors des remparts, deux mille prisonniers qui deviennent nos prisonniers.

C'est alors que les Anglais, profitant du temps d'arrêt dans la poursuite que nous impose cette occupation laborieuse et inespérée, se hâtent de descendre dans l'intérieur de la Cité. Ils cachent soigneusement aux habitants le triomphe de notre armée et ils s'empressent de remonter avec une prudente célérité sur leurs navires.

En ce moment seulement, les malheureux Toulonnais s'aperçoivent qu'ils ont été aveuglés par la confiance que leur avaient inspirée ces perfides *alliés*. Livrés au désespoir, une multitude de gens, de toutes conditions, compromis par leur défection, cherchent à se soustraire au châtiment sévère que la justice du pays leur réserve, et ils espèrent trouver leur salut dans une prompte fuite. Ils supplient les Anglais de les recueillir sur leurs embarcations. Mais ceux-ci les repoussent avec une froide inhumanité. Un grand nombre de ces fugitifs qui s'étaient entassés sur de frêles chaloupes disparaissent dans les flots avec leur étroite nacelle. D'autres, qui sont parvenus à s'accrocher aux bastingages et aux saillies des navires anglais, sont refoulés dans la mer, qui devient leur tombeau ; ou si quelques privilégiés sont assez favorisés pour se maintenir sur le pont, ils s'aperçoivent avec terreur qu'ils n'ont pas été suivis par les chers membres de leur famille qui leur tendent en vain les bras, sur les

Digitized by Google

quais, ou sur les canots, sans réussir à apitoyer les Anglais et à les décider à opérer leur salut.

C'est alors que l'amiral espagnol, le sensible Langara, outré de cette barbarie sans exemple, s'écrie en versant des pleurs : « *Pauvres Français, nous sommes venus ici pour vous assassiner* », et il adoucit l'horreur de ce spectacle en donnant asile sur sa flotte au plus grand nombre qu'il peut recueillir de ces infortunés fugitifs.

Tout n'était pas fini dans ce jour de colère et de calamité. Au moment où les vaisseaux étrangers levaient l'ancre, de nouvelles terreurs plongeaient les Toulonnais dans les angoisses du désespoir.

Les Anglais, avant de s'éloigner, avaient mis le feu à des amas de matières combustibles, qu'ils avaient disséminées dans l'arsenal, afin de ne laisser à leurs vainqueurs que des cendres. Ils avaient aussi communiqué l'incendie à la plupart de nos navires qui stationnaient dans la rade ou qui mouillaient dans le port. (Nuit du 26 au 27 décembre 1793). Quarante-neuf de ces superbes bâtiments qui avaient promené sur toutes les mers la gloire du nom Français, et dont les équipages s'étaient illustrés dans les dernières expéditions des Indes, éclairèrent de sinistres lueurs l'immensité du golfe et la ville elle-même.

Des colonnes de flammes, projetant une noire fumée, s'élevaient en rougeâtres spirales dans les airs, au milieu des plus terrifiantes explosions. Les habitants, consternés à l'aspect des flammèches qui tombent sur les toitures, persuadés que l'élément destructeur va dévorer leur cité entière, font retentir les places et les quais où ils sont massés, des plus lamentables gémissements. L'horreur de cette

Digitized by Google

scène est accrue par les bombes que lançent sur Toulon et la rade, des hauteurs des forts, nos propres soldats, croyant atteindre seulement l'ennemi lui-même, avant qu'ils soient revenus de leur fatale erreur, et qu'ils puissent diriger plus sûrement leur tir. Tableau de navrante désolation, telle que l'imagination seule du Dante aurait pu le concevoir pour ajouter à l'effrayante terreur des supplices de son *Enfer*.

Mais l'énormité même du péril réveille les énergies et fait revenir la population au sentiment de son propre salut. Dans un élan de sublime patriotisme, unis cette fois, malgré les évènements, les opinions et les distances sociales, nobles, bourgeois, ouvriers, matelots, soldats, les femmes et les forçats eux-mêmes — qui réhabilitent par une heure de dévouement une vie criminelle, — se précipitent au milieu des foyers incandescents et rivalisent d'ardeur et de courage pour les éteindre.

Le ciel semble s'associer à ces généreux efforts ; une pluie diluvienne finit par avoir raison du fléau qui n'avait déjà fait que trop de ravages.....

Après tant de ruines amoncelées et irréparables, la justice draconienne des commissaires, envoyés sur les lieux par la Convention, surexcités par l'irritation qu'avait produite la trahison de quelques citoyens, devaient malheureusement ajouter d'autres calamités et multiplier les victimes.....

Mais ensevelissons sous le voile de l'oubli ces douloureuses conséquences de nos discordes civiles et demeurons sous l'impression du brillant fait d'armes de la reprise de Toulon.

La victoire remportée sur les ennemis de la France fut accueillie avec les transports unanimes d'une

Digitized by Google

joie d'autant plus vive et sincère, que ces succès consolidaient l'œuvre de la Révolution, en conjurant, grâce à nos braves soldats, la plupart arrachés la veille encore à la charrue, et à un général républicain, l'intégrité du sol de la Patrie, menacée de tous côtés. C'était une auréole glorieuse qui couvrait, aux yeux de l'Europe, bien des tristesses de cette période la plus critique et la plus tourmentée de nos annales.

Je n'avais pas besoin de vous remémorer ces souvenirs dans lesquels ont été bercées vos jeunes imaginations et qui y ont allumé la flamme de votre patriotisme naissant ; mais vous me pardonnerez, je me plais à l'espérer, de les avoir évoquées, ces images de nos désastres d'un jour, dans leur brutale réalité, au lendemain de ces fêtes du 13 octobre 1893, où l'âme de la nation s'est manifestée dans une radieuse expansion de fraternité envers un grand peuple, et qui nous raffermissent de plus en plus dans notre inébranlable foi aux immortelles destinées de notre chère France.

Toulon, salué hier par la chaude amitié de loyaux et fidèles alliés, dont la grandeur égale la puissance politique, ne cessera jamais de demeurer le poste avancé et inexpugnable de la civilisation dont la France est la séculaire et titulaire gardienne : *Gesta Dei per Francos.*

Les inoubliables enthousiasmes de l'heure présente, les suggestives acclamations de tout un peuple sous le ciel bleu de notre Provence, aussi profond et aussi pur que l'âme patriotique de ces multitudes appelées les premières à l'honneur d'être les hérauts de la volonté nationale, multitudes où chaque portion du territoire avait son représentant.

Digitized by Google

pour fondre dans un concert unique et sans précédent la voix de tous les Français, ces inoubliables enthousiasmes vengent triomphalement, n'est-ce pas, Messieurs, les souffrances endurées par nos pères, et relèvent fièrement la ville de Toulon de ces injures passées!

La génération actuelle recueille comme un legs pieux le prix de tant de sang versé pour le salut du pays. Sa reconnaissance est à la hauteur des sacrifices qu'a coûtés cette grande œuvre de la libération de Toulon.

Les combattants qui ont arraché en 1793 aux Anglais et à leurs complices leur éphémère conquête, revivent sous les traits de nos marins, de nos soldats, armés encore aujourd'hui uniquement pour sauvegarder la dignité, l'indépendance de la Patrie, et lui garantir le libre accomplissement de sa mission sociale dans l'humanité.

Plus heureux que nos devanciers qui eurent l'héroïque audace d'affronter *seuls* et *sans appui* le choc de tant de souverains coalisés, nous serrons aujourd'hui la main d'un peuple de frères, généreux et fort. Leurs bannières mariées à nos drapeaux dont elles reflètent les couleurs sympathiques, demeureront le symbole de l'union intime qui se scelle à jamais entre l'âme des deux races pour le repos et la grandeur de la France et de la Russie, gages indestructibles de civilisation et de paix pour l'univers entier!

1793-1893; dates à jamais mémorables dans l'histoire de Toulon, ne serez-vous point éternisées dans le cœur des générations futures, par un monument digne des évènements qu'elles rappellent?

Si notre vaillante frontière de l'Est est défendue

Digitized by Google

par la statue de Jeanne d'Arc, la personnification du patriotisme français, notre littoral méditerranéen ne doit-il pas, lui aussi, garder le souvenir de la défense de 1793 ?

Placé comme une sentinelle avancée devant la principale entrée de Toulon, ce grandiose monument, offert par l'universalité des Français dont il cimenterait l'union, résumerait les efforts sublimes de nos pères et le triomphe de leurs vertus. Il glorifierait les souffrances patriotiques de tout un peuple, dont il consacrerait les victoires et les consolants espoirs. Il dirait éloquemment à tous de notre chère France : *Gare à qui la touchera.*

Nous soumettons ce vœu, dont la réalisation nous paraît facile et d'un à-propos saisissant à tous ceux que l'amour de leur pays enflamme d'une généreuse ardeur. Qui refuserait son obole ou son or à cette œuvre vraiment nationale, proclamant à l'ouverture du vingtième siècle l'amélioration du sort du plus grand nombre par le vrai progrès moral et matériel solidement garanti par le patriotisme et par la solidarité des peuples?

Digitized by Google

SONNET

L'amitié d'un grand p up'e est un bienfait de Dieu.

Voltaire.

13 Octobre 1893. Toulon.

Entendez-vous tonner le canon dans la rade ?
Tout un peuple applaudit et ses vivats joyeux
Acclament la Russie, immense et fière aubade
Où la patrie en deuil exhale ses chers vœux.

Toulon, gloire à ton port en ce grand jour d'ivresse !
Ton arsenal jadis (1) brûlé par les Anglais
Au monde révolté, de leurs lâches forfaits,
Montra ce que valaient leurs perfides promesses.

Toi, frère généreux, Tsar, tu nous tends la main,
Sois béni ! ton épée, aux assauts de demain,
Contre les oppresseurs rend la France invincible !

Sous nos drapeaux unis, rassérénant les cœurs,
Nos marins, nos soldats, au regard impassible,
De tous leurs ennemis braveraient les fureurs.

Raymond POULLE.

(1) Dans la nuit du 28 au 29 Décembre 1793.

Digitized by Google

Digitized by Google

MOLIÈRE

Don Juan ou le Festin de Pierre

Par M. E. DUFFÈS, Membre résidant

Chacun, suivant son tempérament, ses affinités, ses goûts littéraires, se sent plus particulièrement attiré vers l'une des grandes figures de notre XVII^e^ siècle. Pour ma part, j'adore Molière ; son esprit gaulois, son modernisme me charment et me captivent. Lorsqu'on étudie son œuvre et qu'on essaie d'en pénétrer le sens profond, on éprouve une singulière illusion. Il semble que Molière est de notre temps, que nous allons le rencontrer sur la grande place, causer avec lui des mœurs et des ridicules du jour, qu'il rira de nos folies, de nos aspirations fiévreuses, de nos nervosités, de nos états d'âme, mais qu'après nous avoir raillé il compâtira à nos peines et voudra les apaiser.

Cette impression s'explique et se justifie par l'œuvre de Molière, consacrée tout entière à l'étude du cœur humain et à la peinture des caractères.

Digitized by Google

L'homme, à travers le temps et l'espace, est toujours et partout le même avec ses ridicules, ses passions et ses vices éternels. Il suffit de modifier les conditions de mœurs et de milieux dans lesquels la vie se déroule pour faire une application fidèle à notre époque des critiques et des satires que Molière adressait aux hommes de son temps.

Ce qui attire encore vers lui, c'est sa bonté ; on sent son âme ouverte à tous les grands sentiments d'humanité et de charité qui sont les nobles supports de la vie.

Son puissant cerveau a créé des types immortels ; mais son grand cœur a plus fait encore ; il a consolé et relevé l'homme en lui faisant oublier ses peines d'un jour, ses préoccupations d'une heure, ses ambitions d'un instant.

Je ne veux pas élargir le cadre de cette étude, et désire au contraire le restreindre à quelques réflexions sur l'une des comédies de Molière, des plus complexes et des plus attachantes. Je vais parler de *Don Juan* ou le *Festin de Pierre*.

Dans les notices de cette comédie, on peut lire qu'elle fut faite en peu de temps ; Molière était pressé par les besoins du répertoire et le goût du public, qui suivait alors avec intérêt la représentation du même sujet par une troupe rivale.

Cependant il faut dire (comme Alceste à l'auteur du célèbre sonnet), que le temps ne fait rien à l'affaire. L'œuvre est forte, bien venue ; elle est profondément humaine et d'une philosophie saine et pénétrante. Le feu de la rampe et l'illusion de la scène y ajoutent encore un attrait particulier et un intérêt puissant dont la froide lecture ne peut donner l'idée.

Digitized by Google

Exceptionnellement, dans cette comédie, Molière échappera à la domination de la forme classique ; il brisera le moule et rompra avec la tradition des trois unités, il bravera les règles étroites qui paralyseraient l'essor de sa fantaisie et de son génie. Au lieu d'une abstraction d'un seigneur quelconque couvert de riches vêtements, exprimant des sentiments de parade, il créera un caractère, un homme qu'il rendra parfois attachant, intéressant toujours, malgré la profondeur de son orgueil et de ses vices. Un grand souffle de vie anime, en effet, ce séducteur et donne à son âme perverse une grandeur épique. Voilà bien l'amoureux irrésistible qui a fait rêver de nobles poètes ; Lord Byron dans *Manfred* et *Don Juan,* Musset dans *Rolla,* et auquel le génie de Mozart devait ajouter une immortalité nouvelle. Tous ces grands esprits ont prêté à leur héros des passions effrénées, des désirs inassouvis, tous ont étudié, commenté, exalté ce sphinx de l'amour, ce Protée aux formes changeantes, tour à tour ardent et enjoué, doux ou cruel, franchement sceptique ou profondément hypocrite, prudent ou courageux jusqu'à la témérité. Indompté, indomptable, on peut dire que rien ne l'émeut, rien ne l'arrête ; il brave la justice humaine et rit de la colère divine ; jusques au dénouement fatal, il regarde sa destinée en face, sans peur sinon sans reproches ; il lutte contre les puissances qui se dressent devant lui, et, quand la coupe est remplie, il tombe foudroyé, mais encore fier, courant presque au-devant du danger. On le sent animé d'une invincible audace.

En créant ce caractère si vrai, si puissamment fouillé, Molière devient romantique, il continue Rabelais, Montaigne, et trace la voie qui sera bientôt

Digitized by Google

suivie par Diderot dans le *Neveu de Rameau ;* par Rousseau dans ses *Confessions ;* plus tard par Châteaubriand, Balzac et Victor Hugo, dans sa préface de *Cromwell ;* tous grands démolisseurs des barrières dressées par le clacissisme, étudiant l'homme sous l'habit, rendant la nature telle qu'ils la sentent et lui donnant une forme vivante.

L'école classique avait illustré la France et inspiré de nobles génies, mais cette forme de l'art devait momentanément s'effacer devant une nouvelle conception de la nature et de l'humanité. Molière a posé la première pierre de ce nouvel édifice.

De ces vues d'ensemble, de ces considérations générales, passons aux traits particuliers du caractère de notre héros, qui se dessinent à mesure que l'action s'engage, se continue et se dénoue.

Tout d'abord, Don Juan fait sa profession de foi : il dit à son valet Sganarelle :

« Enfin rien n'est si doux que de triompher de la « résistance d'une belle personne, et j'ai sur ce « sujet l'ambition des conquérants qui volent de « victoire en victoire et ne peuvent se résoudre à « borner leurs souhaits. Il n'est rien qui puisse « arrêter l'impétuosité de mes désirs, *je me sens un « cœur à aimer toute la terre*, et comme Alexandre « je souhaiterais qu'il y eût d'autres mondes pour y « pouvoir étendre mes conquêtes amoureuses. »

Ainsi le caractère se pose, le portrait se dessine et s'éclaire, bien en pied, bien campé, sous l'une de ses formes et de ses aspects divers. Dans sa con-

Digitized by Google

ception de l'amour, Don Juan révèle une sensualité grandiose qui l'ennoblit et une poésie dans le vice qui en atténue l'horreur.

Bientôt après nous le verrons profondément sceptique. Sganarelle lui demande quelles sont ses croyances religieuses. Il lui répond, comme le ferait de nos jours un matérialiste : « Je crois que 2 et 2 « font 4 et 4 et 4 font 8. » Lorsque son valet s'évertue à lui démontrer que le monde n'est pas un champignon qui soit venu seul en une seule nuit ; qu'il fait à sa façon de la métaphysique et de la philosophie spiritualistes, qu'enfin à bout d'arguments il veut prouver son libre arbitre et ne réussit qu'à faire une chute ridicule, Don Juan le raille et lui dit : « Bon, voilà ton raisonnement qui a le nez cassé. »

Cette réplique, dans sa concision, conserve une saveur particulière ; elle traduit un scepticisme élégant, dédaigneux et superbe.

Il professe ensuite un souverain mépris pour l'humanité, trompant les femmes, s'efforçant d'avilir les hommes. Pour atteindre ce but, il essaie de corrompre avec de l'or, un pauvre misérable vieillard ; celui-ci, malgré ses souffrances et sa profonde misère, conserve l'espérance et se réclame de la miséricorde divine. Sa piété, ses vertus, sa résignation irritent Don Juan et, pour les vaincre, il dit au mendiant : « Je te donne un louis d'or pourvu que « tu jures. » *J'aime mieux mourir de faim que de jurer*, répond ce dernier ; le tentateur réplique enfin : « Va, je te fais l'aumône pour l'amour de l'huma- « nité. »

Ces dernières paroles ont fait répandre des flots d'encre et amené des appréciations diverses et con-

Digitized by Google

tradictoires. Molière répudiait le système de Descartes et ses idées innées, il était imbu au contraire de la philosophie de Bayle et de Gassendi, ramenant tout à la sensation. Disciple de la doctrine d'Epicure, il avait l'esprit et le cœur pleins d'indulgence et de charité. En moralisant sur ces principes, on a prétendu que Molière avait opposé la charité et les vertus laïques à celles que préconise et prescrit la religion. Ces sentiments lui ont été prêtés pour soutenir le système de philosophie matérialiste qui fleurit aujourd'hui. Il faut croire cependant que Molière ne visait alors ni tant de laïcité, ni de libre-pensée. En somme, c'est Dieu et la religion qui triomphent dans *Don Juan*, et l'impie est puni et terrassé. Molière aurait du reste étrangement choisi son personnage pour traduire ses propres sentiments. Don Juan est un parfait égoïste, il croit que le monde a été créé pour la satisfaction de ses passions et de ses vices, et il n'a cure de son prochain. Il est cependant brave, chevaleresque, s'exposant au danger pour défendre un gentilhomme qui lui est inconnu. Il est impie, sacrilège, mais reste ferme, intrépide, inébranlable devant la statue du Commandeur et le prodige qui lui donne un instant le mouvement et la vie. Grand seigneur, plein d'esprit, d'aimable désinvolture, avec un art exquis il berne Monsieur Dimanche, et le renvoie ensuite sous bonne escorte à sa boutique, comblé d'égards, de politesses, mais sans argent, pouvant méditer à son aise sur la façon dont un gentilhomme paie ses dettes.

Don Juan prend enfin une dernière forme. Pour conserver l'indulgence paternelle et continuer sans dangers sa vie de débauches et de plaisirs, il simule

Digitized by Google

et affiche des sentiments religieux par pure hypocrisie et simple politique.

Voilà le libertin transformé en cafard, en donneur d'eau bénite, trop grand seigneur pour trahir le soudard de sacristie, mais plein d'hypocrisie, de ce vice odieux le plus dangereux de tous, puisque sous un faux visage il permet de tromper amis et ennemis, les laissant impuissants et désarmés.

En résumé, Don Juan meurt dans l'impénitence finale, fidèle à ses mauvais penchants, froidement libertin, paisiblement, invinciblement sceptique et corrompu, mais toujours attachant par la grâce virile, la séduction, la poésie de son rôle et la profondeur même de ses vices.

Lorsque Molière produisit *Don Juan*, *Tartufe* attendait depuis longtemps son heure ; de hautes influences et la cabale des faux dévots, flagellés dans cette œuvre, en avaient arrêté la représentation. Il ne fallut rien moins que la protection et la volonté de Louis XIV pour donner satisfaction *à la raison, au bon sens, à la vérité et à l'éternelle morale.* Il semble que Molière voulut dans *Don Juan* tenter alors une ébauche, un essai du grand sujet qui hantait depuis longtemps son esprit, et habituer ainsi le public à la satire de l'hypocrisie et du fanatisme religieux qui devaient trouver dans Tartufe leur complète et puissante expression.

En poursuivant cette étude et vivant dans le passé, nous avons éprouvé un véritable réconfort. Depuis vingt ans, le génie de la France a été attristé par des évènements douloureux et sombres, notre littérature s'en est fâcheusement ressentie, nos

Digitized by Google

romanciers ont fait de la psychologie à outrance, s'hynoptisant devant leurs sujets, piétinant sur place, analysant jusqu'à la quintessence, transformant en raffinements les qualités robustes de notre race, affichant aussi un pessimisme prétentieux et vain. Nos poètes décadents ont fait des vers étranges, obscurs, inintelligibles, dans le goût du suivant :

Les parfums, les couleurs et les sons se répondent.

Mais ces excès ne sont que d'un jour. Ils ne peuvent compromettre notre bonne renommée dans le monde, ni effacer le souvenir d'une littérature faite de clarté, d'esprit et d'éloquence ; aussi devons-nous conserver la foi aux destinées de la France.

Comment, ce noble pays qui dans son passé offre de si glorieux exemples, que tant de talents ont illustré, verrait-il son étoile pâlir ? Elle peut être un instant voilée, mais pour reparaître ensuite plus radieuse et plus brillante.

Tant que l'humanité pensera, elle tournera ses regards vers nôtre cher pays et sa grande période littéraire. Parmi nos illustres poètes, Molière sera toujours considéré comme l'un des plus grands auteurs comiques de tous les temps et de tous les peuples. Partout et toujours son génie rayonnera, son lumineux bon sens éclairera, son esprit amusera et sa gaieté consolera. Sa morale, sa philosophie de la vie, sa connaissance profonde du cœur humain resteront comme des monuments impérissables élevés à la grandeur et à la gloire de sa patrie.

Digitized by Google

Messieurs, ma tâche est terminée. J'ai voulu vous donner une impression personnelle. Aurai-je réussi ? Je l'ignore.

« Mais, si de vos faveurs je n'emporte le prix,
« J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ROUTIERS ET LES GRANDES COMPAGNIES

dans le Languedoc, au XIV^e^ et XV^e^ siècle

par M. RIVIÈRE-DEJEAN, Membre résidant

Les invasions étrangères, l'occupation anglaise, la captivité du roi Jean et les énormes impôts prélevés pour sa rançon, le désastreux traité de Brétigny, la misère extrême du peuple, telles sont les causes principales auxquelles il faut attribuer l'origine et le rapide développement des grandes compagnies (1).

Tout à coup, à l'improviste, après une guerre ou après un traité de paix, pour ne pas avoir à payer un jour de plus les soldats, on les licenciait sans s'inquiéter de ce qu'ils pouvaient devenir, et cela se pratiquait ainsi, non seulement du côté des Français, mais encore à plus forte raison du côté des ennemis au milieu même du royaume, de façon que ces troupes anglaises, flamandes, espagnoles, gasconnes, allemandes, spontanément privées de leur seul moyen de subsistance, au lieu de se déban-

(1) *Histoire du Velay*, par Francisque Mandet.

Digitized by Google

der et de se disperser, restaient unies, disciplinées, parcouraient le pays et le dévastaient pour leur propre compte. Du reste, elles avaient toujours le soin de se choisir des chefs capables de les bien diriger. Seguin de Badefol, seigneur de Castelnau, appelé le roi des compagnies. Arnaud de Cervolles, étaient des capitaines habiles, avec lesquels les plus grands princes furent obligés de compter, et dont, en maintes occasions, ils achetèrent chèrement les services. Il arrivait presque toujours qu'une compagnie chassée d'une province se retranchait dans une autre avec une promptitude, une facilité désespérante. Si elle était composée d'un petit nombre d'hommes, elle devenait insaisissable et les secours appelés pour la châtier, quelques prompts qu'ils fussent, trouvaient le mal fait, la place vide ; au contraire, lorsqu'elle se sentait en force, elle ne craignait pas d'attendre l'attaque, souvent même de livrer résolument le combat ; on aurait dit que ces reitres espéraient puiser des droits légitimes dans la guerre, et justifier par le succès des armes leurs odieux brigandages.

Le métier était bon ; aussi comme les profits allaient toujours croissant, les enrôlements augmentèrent en proportion et bientôt il fallait traiter avec les brigands, suivant l'expression de Froissard, de puissance à puissance.

En 1357, le pape offrit une somme considérable au capitaine Arnaud de Cervolles, pour épargner Avignon et le domaine pontifical. Le capitaine accepta, toucha le prix convenu, s'éloigna, courut avec sa bande ravager la Bourgogne, revint en Provence, assiégea Aix, puis se mit aux gages du Dauphiné contre le roi de Navarre, absolument comme

Digitized by Google

s'il se fut agi de la chose du monde la plus ordinaire.

Parvenues à ce degré de force, on comprend que les compagnies durent faire longtemps la loi partout et s'il leur arrivait en plusieurs occasions d'être battues, elle ne tardaient guère à se venger cruellement. Le chroniqueur nous parle bien de quelques avantages remportés en 1359 par les milices du Languedoc et de l'Auvergne, sur les troupes des deux capitaines anglais, Robert Knolles et Bertugat d'Albret, qui inquiétaient ces provinces, mais ces avantages furent promptement expiés.

Robert Knolles, capitaine Anglais, entreprit de pénétrer jusqu'à Avignon par l'Auvergne, avec 3000 hommes qu'il avait sous ses ordres; mais Beraud, dauphin d'Auvergne, plusieurs autres seigneurs du pays, les Sénéchaux de Beaucaire et du Rouergue, les sires de Chalancon, d'Uzès et d'Apchier, ayant ramassé 10.000 hommes, s'opposèrent à son passage et l'obligèrent à revenir sur ses pas.

D'un autre côté, les bourgeois du Puy s'étant armés et s'étant joints à la noblesse et aux communes de la sénéchaussée de Beaucaire, sous la conduite du vicomte de Narbonne, arrêtèrent les courses de Bertugat d'Albret, autre capitaine du parti anglais, qui avait pénétré jusqu'à Clermont.

Seguin de Badefol possédait le commandement suprême des forces réunies ; pendant plusieurs années, l'adroit capitaine sut tenir constamment en échec le Languedoc, la basse Auvergne, le Forez ainsi qu'une partie considérable du Lyonnais. Ses ressources n'étaient pas immenses, toutefois son corps d'armée, qui dans l'origine ne dépassait pas

Digitized by Google

3000 hommes avait plus que doublé en quelques mois, tant la bravoure et l'audace de ce chef hardi parvint rapidement à inspirer confiance en sa fortune. Il paraissait difficile en effet de mieux diriger des soldats rencontrés çà et là dans les conditions les plus opposées et d'exploiter avec une plus implacable habileté la situation malheureuse de nos provinces. S'emparer pendant la nuit et par surprise d'un château, s'associer au besoin au seigneur du voisinage, dont il connaissait les griefs et qui lui livrait les secrets de la place, vendre ensuite la bicoque à laquelle il ne tenait guère, moyennant une forte contribution, voilà comment Badefol s'entretenait la main dans ses jours de loisirs et par quels exercices il façonnait ses gens au métier. Mais ce qu'il aimait surtout, c'étaient les grandes et périlleuses entreprises à la tête de deux ou trois mille bonnes lances ; par exemple, un corps d'armée à combattre, une ville à prendre d'assaut, une province entière à faire capituler, il avait fait, et faisait tous les jours ses preuves en ce genre.

En 1360, Badefol fut un des plus intrépides au sac et au pillage du Pont-Saint-Esprit, et passa l'année constamment en courses à travers le Comtat-Venaissin, pillant, incendiant les petits châteaux, rasant les villages et passant au fil de l'épée les habitants qui lui résistaient ou ne voulaient pas lui payer une riche rançon.

En 1361, à la tête de 5000 hommes, il parcourut l'Auvergne, prit Brioude, s'y fortifia et en fit son quartier général, puis revint en Languedoc, mit à rançon la ville d'Aniane, dans le diocèse de Maguelone, fut à Giac, dont il brûla quelques faubourgs, s'empara de Villaveyrac, de Poumerols et de Florac;

Digitized by Google

au diocèse d'Agde il ravagea tout le pays, attaqua et prit Frontignan, évita Montpellier, s'empara de presque tous les châteaux qu'il trouva sur sa route, de Montpellier à Nimes. Cette dernière ville, qu'il menaça d'un siège, lui paya une forte rançon, puis il continua à piller et à rançonner le pays entre Nimes et Alais, ruinant les châteaux de Boucoiran, de Ners, de Vézenobres, et bien d'autres des environs.

Alais, menacé d'un siège (1362), et dont une partie des murailles était en assez mauvais état, offrit à Badefol une rançon en nature qui fut acceptée. Ce farouche chef de routiers se dirigea de nouveau vers Brioude en passant par le château de Portes qu'il respecta, et les Cévennes. Dans cette ville, Garius, seigneur d'Apchier, capitaine général en Gévaudan lui remit une rançon considérable pour les châteaux de Baude et de Châteauroux sur lesquels il avait fait main-basse.

L'année suivante, Séguin de Badefol réunit une partie de ses forces à celles d'autres capitaines, de façon à composer un corps d'armée capable de combattre les troupes qu'on faisait marcher contre eux, et ils formèrent ainsi un faisceau assez redoutable, non seulement pour résister, mais pour dicter les conditions qu'ils mettaient à leur retraite. Par un traité passé à Clermont, le 23 juillet 1362, des sommes énormes leur furent promises s'ils consentaient à sortir du royaume ; cent mille florins d'or devaient leur être payés pour la seule part des trois sénéchaussées : une partie du prix convenu fut même acceptée, dit-on, car des subsides avaient été imposés dans les provinces, suivant le nombre des feux, pour se libérer du surplus. Cependant ils res-

Digitized by Google

taient toujours, et ne cessaient de porter la désolation et la mort.

En 1363, le maréchal d'Andencham, lieutenant du roi en Languedoc, assembla à Nimes les états de la sénéchaussée de Beaucaire pour les consulter sur ce qui serait le plus avantageux au pays, ou de combattre les compagnies à force ouverte, ou d'exécuter le traité passé avec elles. L'assemblée ne voulant rien compromettre, attermoya la solution sous prétexte de prendre à son tour l'avis de la noblesse et du clergé. Sur ces entrefaites, Seguin de Badefol, qui avait pris l'engagement de ne causer aucun dommage aux sénéchaussées de Languedoc, fit savoir qu'il placait le baillage du Velay en dehors de la convention, parce que les habitants de ce pays ne lui payaient pas ce qu'ils lui devaient. Effrayés de cette menace, dont ils ne comprenaient que trop la rigueur, les Vélaviens supplièrent le maréchal de les laisser immédiatement traiter avec Badefol, et aussitôt le maréchal, qui ne se faisait pas d'illusions non plus, expédia des lettres par lesquelles « il permit qu'on entrât en composition avec ce chef de brigands et avec sa société tyrannique, de crainte, ajoutait-il, qu'il n'arriva quelque chose de pire. »

Froissard raconte que lorsque Badefol eut assez du séjour de Brioude, qu'il eut ot guerroyé le pays et assez conquis, il s'en retourna en Gascogne et confia à deux capitaines, nommés Louis Rambaut et Limousin, le commandement de ses principales places, de celle de Brioude, en Auvergne, et de celle d'Anse, dans le Lyonnais.

« Ce pays était, dit Froissard, par ce temps dont je parle, si foulé et si grevé, et si rempli de compagnons, que nul n'osait sortir hors de sa maison

Digitized by Google

quand il venait à plaisance à Louis Rambaut de chevaucher de Brioude à Anse, il n'en faisait nul compte, car il tenait sur le chemin plusieurs forts où il se rafraîchissait. Les gentilshommes étaient pour lors si minés par la guerre, pris ou rançonnés, que chacun ressoignait ses armes : il n'y avait nuls grands chefs de seigneurs de France qui missent en pays gens d'armes, car le roi était jeune et avait à entendre en trop de lieux en son royaume, puis de toute part compagnies et routiers chevauchaient. Les seigneurs en grand nombre étaient en otages en Angleterre ; on pillait, on détruisait leurs hommes et leurs pays, et eux n'y pouvaient remédier, car leurs gens n'avaient nul courage de bien faire ni eux défendre. »

Certes, il est impossible de rappeler en termes plus formels l'état de détresse, de découragement et de frayeur des populations, et la puissance formidable de ces compagnies, Les principales châtellenies sont en leur pouvoir, un capitaine peut faire quarante lieues et trouver sur sa route, lorsqu'il lui plaît, un manoir occupé par ses soldats ; il voyage en pays conquis, quant aux seigneurs à peine en parle-t-on ; ils sont presque tous prisonniers ou en fuite, quelques-uns tiennent encore, d'autres se coalisent en grande hâte, battent la plaine et la campagne pour soulever leurs vassaux..... mais le serf indolent n'a ni courage, ni envie de se défendre, d'ailleurs son véritable ennemi ce n'est pas le routier, et il n'ose pas dire trop haut pour qui sont ses vœux. Cependant, dès que Jacques Bonhomme peut déserter la bannière du maître, il court s'enrôler sous celle qui le fait libre, qui lui promet la fortune et la vengeance. Alors lui reviennent au cœur

Digitized by Google

et le courage et l'envie de se défendre, c'est pour lui qu'il se bat.....

Ce fut vers la fin de 1365 que Bertrand du Guesclin, le plus grand homme de ce siècle, eut assez d'ascendant sur les bandes étrangères qui désolaient la France pour les décider toutes, au nombre de 30.000, à marcher sous son drapeau et sous celui du comte de Trastamare, contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille. Certes, ce fut là un acte d'une prodigieuse habileté, et il ne fallait rien moins qu'une confiance aveugle dans la loyauté, dans la valeur du noble guerrier, pour que ceux-là mêmes qu'il venait de combattre consentissent à s'attacher à sa personne et à le suivre de l'autre côté des Pyrénées. Cependant le prince Anglais prit bientôt le parti de Pierre-le-Cruel détrôné, rappela les compagnies dont la plus grande partie étaient de ses sujets, et les convoqua dans ses villes de Bordeaux et de Montpellier. il va sans dire que ces hordes nomades désolèrent les pays qu'elles traversèrent et que, rentrées de nouveau dans le Languedoc, elles y commirent les plus affreux ravages. Un traité, dont du Guesclin fut le négociateur, les expulsa de la province en 1368; mais elles ne tardèrent pas à y reparaître et à s'emparer d'un nombre considérable de positions, il est probable qu'elles se seraient établies plus solidement que jamais dans ces parages, si le connétable n'eût été là pour leur donner la chasse et leur reprendre un à un, presque immédiatement, tous les châteaux qu'elles occupaient.

C'est dans une de ces expéditions, au siège de la petite ville de Châteauneuf-Randon, que l'héroïque défenseur de la nationalité française trouva la mort.

Après avoir sommairement indiqué les désastres

Digitized by Google

occasionnés par les ravages des compagnies, nous devons, pour bien comprendre ce que nous avons à dire encore à ce sujet, faire connaître quelques-unes des principales conséquences de ces longues calamités.

Chacun sait la distance qu'il y avait au XIVe siècle, entre l'éducation politique des Anglais et celle des Français; d'un côté, le joug féodal contenait dans le plus triste asservissement toutes les populations de nos campagnes; le serf, presque abruti par la misère, l'ignorance et l'oppression, s'était habitué à la dégradation et vivait en quelque sorte comme le bétail, se croyait assez heureux s'il lui était donné un toit pour s'abriter et du pain noir pour manger; d'un autre côté, au contraire, la grande charte de 1215, œuvre de l'autocratie britannique, servait depuis plus de cent ans d'égide protectrice aux libertés publiques en Angleterre. Par cette charte, rien n'était plus respecté que la liberté individuelle, plus sérieusement garanti à la personne que le fruit de son travail, plus exalté que le sentiment de la dignité humaine.

On comprend, dès lors, que lorsque nos campagnes furent occupées par des compagnies anglaises, celles-ci durent promptement exercer sur les populations au milieu desquelles elles agissaient, une influence d'autant plus considérable qu'elle était souvent sympathique. En effet, indépendamment du motif si naturel, quand aucun intérêt ne l'entrave, qui pousse un individu libre à exciter incessamment celui qui ne l'est pas, à conquérir sa liberté, les Anglais, envahisseurs du pays, cherchaient à le révolutionner pour le conquérir plus sûrement, et ils le révolutionnaient au moins autant par l'agita-

Digitized by Google

tion qu'ils semaient dans les esprits que par les troubles de la guerre. Sans doute ils étaient maudits par les seigneurs dont ils prenaient les châteaux, par les malheureux dont ils ravageaient les récoltes, dont ils pillaient les granges et les étables ; mais les paysans qui ne possédaient rien, et alors le nombre était immense, s'enrôlaient sous leurs bannières, apprenaient d'eux que la liberté est le patrimoine de tous, que la servitude naquit de la hardiesse des oppresseurs et de la mollesse du peuple. Les soldats anglais leur expliquèrent leur propre histoire, leur traduisirent leur charte, leur enseignèrent l'art de gagner du bien au moyen d'une lance, et le droit de le garder, comme chose noblement acquise dans les combats.

De pareilles leçons ne pouvaient tarder à porter des fruits ; c'est pourquoi voyons-nous, à la suite des invasions des bandes routières, ou pour mieux dire, simultanément à leur occupation dans nos provinces, éclater les sanglantes insurrections des serfs contre les seigneurs. Jacques Bonhomme, si patient, si docile, si humble, se redresse tout à coup plein de fureur et d'audace ; les Anglais dévastateurs sont moins ses ennemis que le châtelain qui l'opprime. Leur parole a fait germer des pensées nouvelles, leur conduite a inspiré de belliqueuses résolutions, et la misère, conseillère inflexible, a armé leurs bras et les a violemment poussés aux plus atroces représailles.

Une seconde conséquence, et la plus importante sans contredit des invasions de nos provinces par les compagnies, fut l'amoindrissement de l'autorité communale et l'organisation régulière d'une action

Digitized by Google

nouvelle, plus puissamment centralisatrice, plus capable de sérieuses ressources.

« La France en était à cet âge de la civilisation, « dit M. Guizot, où la sécurité ne s'achetait guère « qu'au prix de la liberté..... et les communes, en « appelant la royauté à mettre la main à leurs affai- « res, ne pouvaient manquer de voir déchoir leur « indépendance. »

Tant qu'il s'était agi de résister à la tyrannie de quelques châtelains du voisinage ou d'un prélat trop exigeant, il avait suffi à une masse de citoyens abrités derrière de solides murailles, de se coaliser et d'opposer la force à la force ; mais les villes n'avaient qu'une action très restreinte, de telle sorte que si la création des communes avait eu pour effet de protéger un certain nombre de bourgeois contre les excès de la féodalité, elle devenait impuissante quand le territoire envahi tombait de jour en jour au pouvoir des compagnies. Alors la bourgeoisie des villes ne tarda pas à comprendre, par la cruelle expérience qu'elle en fit, qu'en restant chez elle pour se défendre avec ses seuls moyens d'action, c'était voir bientôt la domination des ennemis s'établir sur le pays tout entier; il fallait s'entendre, réunir toutes les ressources locales en une seule armée, de façon à organiser une force assez puissante pour opposer une énergique résistance. La nécessité contribua donc presque irrésistiblement à constituer la centralisation provinciale, et à démontrer l'urgence d'un impôt public.

La France gémissait dans la plus affreuse désolation, le territoire était envahi, occupé, ravagé de toute part ; il y avait urgence à lever des troupes. Jean, encore duc de Normandie, tint à Toulouse plu-

Digitized by Google

sieurs assemblées des états généraux de la province. Il y exposa la triste situation du pays, et fit décider que chaque sénéchaussée fournirait pour la guerre contre les Anglais un gendarme par centaine de feux, ou bien un équivalent à raison de sept sous six deniers par jour pour chaque gendarme. D'autres subsides furent encore délibérés et votés coup sur coup, pour ainsi dire.

Cependant tous ces secours sont insuffisants, le mal augmente dans une énorme proportion. Le Prince Noir, à la tête d'une armée, débarque à Bordeaux, traverse la Gascogne, répand ses troupes dans le Midi, pille, brûle, ravage villes, bourgs, châteaux, et vient, pour achever nos malheurs, moissonner sur les champs de Poitiers la fleur de la noblesse française, exterminer nos soldats et faire le roi Jean prisonnier. A la nouvelle de ces désastres le deuil est dans tous les cœurs. Les Etats du Languedoc, profondément émus s'assemblent, jurent d'employer corps et biens pour délivrer le roi, pour sauver le pays. Ils offrent d'entretenir à leurs frais, pendant un an, 13.000 chevaux et 2.000 fantassins, on vote un impôt nouveau que payeront sans exception tous les habitants ; de plus il est décidé par ces Etats : « Que ne homme, ne femme « du dict pays de la langue d'oc ne porteroit, par le « dict an, si le roi n'étoit avant délivré, or ou argent, « ne perles, ne vair, ne gris, ne robes, ne chaperons « décoppés, ne autres cointises quelconques, et « que aulcuns ménestries, jugleurs ne jouevoient « de leurs métiers. » Enfin les Etats, voulant exprimer directement au roi leur profonde sympathie, décident qu'une députation composée de huit membres (quatre pris dans la sénéchaussée de Beaucaire,

Digitized by Google

deux dans celle de Toulouse, et deux dans celle de Carcassonne) se rendra à Londres pour le visiter, avec mission expresse d'offrir pour la délivrance du noble captif les familles, les biens, la vie de ses fidèles sujets de Languedoc.

La peste, la famine et la guerre, telle est la devise sinistre de cette époque.

Les Anglais occupaient un grand nombre de places en Auvergne, dans le Languedoc, le Limousin, le Rouergue, le Quercy, etc., etc... L'expérience avait prouvé maintes fois que lorsqu'un pays les payait pour déguerpir, c'était toujours au détriment des pays voisins dans lesquels ils ne manquaient pas de se répandre aussitôt, de telle sorte qu'on ne parvenait jamais à s'en débarrasser, et qu'on ne faisait ainsi que les entretenir en se les renvoyant tour à tour. Pour obvier à ces malencontreuses dispositions, on passa un traité à Rodez avec les compagnies, on leur offrit 200.000 florins d'or si elles consentaient à évacuer complètement les territoires qu'elles occupaient.

Tout semblait définitivement réglé ; les répartitions proportionnelles étaient convenues, cependant trois ans plus tard, en 1390, soit que le traité de Rodez n'ait pas été fidèlement exécuté du côté des provinces, soit que les compagnies eussent manqué à leurs engagements, nous voyons encore une quantité considérable de châteaux au pouvoir des Anglais.

Pour se faire une idée de la détresse publique sous le règne de Charles VI, il suffit de lire l'énergique discours prononcé devant le roi en 1388, par Jean de Grandselve, religieux de l'ordre de saint Bernard, député par le Languedoc pour porter les

Digitized by Google

doléances de la province aux pieds du trône ; il rappelle, en termes pleins de véhémence, les odieuses exactions du duc d'Anjou, sous Charles V, maudit l'administration de ce prince, jette en passant un souvenir de reconnaissance et de regret sur le *bon connétable ;* puis, venant à parler de la manière dont gouverne l'oncle du roi, le duc de Berry, il s'écrie : « Pardonnez sire, à la franchise d'un vieillard, « à l'austérité d'un ministre du Ciel. C'est Dieu qui « m'ordonne, autant que l'amour de mon pays, de « vous déclarer que les calamités qui pèsent sur le « Languedoc ont lassé la patience de ses habitants. « N'était-ce pas assez des fléaux qui depuis si long- « temps ravagent une de vos plus belles provinces ? « les dévastations commises par les gens de guerre « et par ces bandes de brigands, dont le brave Du « Guesclin nous avait affranchis, les courses meur- « trières des Anglais, pillant, saccageant, brûlant « nos villes et nos campagnes, la destruction des « hôpitaux et des églises, la famine, la peste, la « dépopulation, n'attestaient-elles pas assez le cour- « roux d'un Dieu vengeur ? Ainsi le gouvernement « du duc d'Anjou ne nous avait pas assez punis..... « l'apparition de du Guesclin ne nous avait conso- « lés un moment que pour nous faire sentir avec « plus d'amertume, la différence d'un bon et d'un « méchant gouverneur. La colère de Dieu n'était « point apaisée, et vous avez, sire, envoyé votre « oncle, le duc de Berry, il m'entend..... ses yeux « m'annoncent tout le ressentiment qui me menace, « mais mon roi, mais mon Dieu m'entendent aussi ; « et je le demande à ce prince, si ce n'est pas par « son ordre, ou du moins avec son consentement, « que nos villes et nos campagnes sont couvertes

Digitized by Google

« de cette foule d'exacteurs, d'autant plus insolents « et plus cruels, qu'ils s'arrogent l'autorité d'éten- « dre à leur gré, les impositions, d'aggraver arbitrai- « rement les charges publiques, d'extorquer le « vingtième des denrées et des troupeaux, etc... »

Le roi écoute ce discours, promet de venir l'année suivante en Languedoc, ce qu'il fit, et, dit un auteur contemporain, « fait crier que toutes les gens à qui « on avait forfait, vinssent devant lui ; car il était « venu au pays pour faire raison à chacun. » Le duc de Berry est révoqué, mais pour un temps, bientôt le roi tombe dans la folie, et son oncle, abusant de la faiblesse de ce pauvre esprit malade, se fait rendre le gouvernement du Languedoc qu'il gère jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1415, plus cruellement, plus despotiquement que jamais.

Depuis la paix de Brétigny, les assemblées générales ne furent souvent composées que du tiers-état, les ordres supérieurs s'abstenant de paraître, parce qu'ils étaient exempts de payer les subsides.

Vers la fin du règne de Charles VI, les convocations devenaient moins fréquentes : elles semblent en quelque sorte interrompues durant tout le cours de la tyrannique domination du duc de Berry. C'est seulement en 1418 qu'elles sont rétablies sur la demande qu'en firent à la reine les capitouls de Toulouse, les consuls de Carcassonne et de Béziers. Les lettres patentes portent : « que sa Majesté per- « met aux trois états de la province, de s'assembler « toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, et, sui- « vant l'usage, en corps de province ou par séné- « chaussées, en présence des sénéchaux ou des « commissaires délégués. »

Telle est la première période de l'histoire du tiers-

Digitized by Google

état dans la sénéchaussée de Beaucaire ; il faut un siècle au moins pour que cette institution s'établisse avec quelque apparence de solidité. Elle nait sous la fiscalité pressante de Philippe-le-Bel, se développe sous l'empire des exigences les plus désastreuses. Les communes ne peuvent plus se suffire à elles-mêmes ; leur isolement les livre à la merci des bandes rapaces qui sillonnent le pays ; elles comprennent enfin l'urgence de l'association des efforts et des ressources d'un grand nombre. Ce n'est qu'au commencement du XV^e^ siècle, que les conseils des assemblées délibérantes se régularisent et commencent à fonctionner périodiquement.

Avant l'époque où nous sommes, il y avait eu des réunions provinciales. Ainsi, sous saint Louis, on trouve déjà quelques réunions des trois ordres ; d'après certains auteurs, la reine Blanche, en 1227, et son fils, en 1240-1241 auraient convoqué à Paris, des parlements où furent les pairs de France, les barons, les prélats et les gens des bonnes villes. En 1245, le même fait se reproduit ; en 1254, saint Louis publie une ordonnance, adressée au sénéchal de Beaucaire, par laquelle il recommande d'empêcher l'exportation des blés, du vin et des autres denrées à moins qu'il n'y ait nécessité urgente et *seulement après avoir pris conseil*. Le pape Clément IV, écrivait à ce prince à l'occasion des coutumes de la ville d'Aigues-Mortes, l'engage à ne rien décider avant que les états du pays ne lui aient fait connaître leur opinion à ce sujet.

L'exportation des grains excitait souvent de vives inquiétudes. Les ravages des compagnies avaient si profondément découragé les cultivateurs dont

Digitized by Google

les champs se trouvaient à quelques distances des villes, que les consuls crurent devoir prendre les plus sérieuses précautions à l'endroit des approvisionnements publics. Il arriva qu'en 1269, conformément aux prescriptions de Saint-Louis, les consuls de Narbonne prièrent le sénéchal de s'opposer à la sortie des grains de la sénéchaussée. Aussitôt le sénéchal convoqua les *prélats, les barons, les chevaliers, les consuls et les principaux habitants de sa juridiction*, pour les entendre sur cette demande. — Deux ans après, en 1271, puis en 1279, des craintes sérieuses s'étant manifestées, l'exportation fut suspendue *sur l'avis du conseil*. Il importe d'insister sur ces derniers mots, parce que les personnes appelées et qui se trouvaient en dehors des assesseurs légaux aux assises du sénéchal, n'avaient encore que voix consultatives dans ces sortes de comices.

C'est en 1302, que Philippe-le-Bel réunit à Paris *une assemblée générale des trois états*. Les consuls de toutes les communes de la sénéchaussée de Beaucaire furent convoqués. Deux ans plus tard le roi vint en personne en Languedoc et y convoqua les trois sénéchaussées. Ce n'était point de prescriptions réglementaires sur la justice ou sur l'administration dont se préoccupait Philippe, c'était une *aide*, de l'argent qu'il lui fallait.

Le besoin d'argent, voilà le motif essentiel qui motiva ces sortes de convocations dans lesquelles le *tiers* fut appelé. A dater de 1356 le fonctionnement périodique et régulier des états s'établit, et dès ce moment les trois ordres sont convoqués.

Nous voyons en 1304, Philippe-le-Bel s'adresser aux trois états des sénéchaussées du Languedoc

Digitized by Google

afin d'obtenir la levée d'un impôt destiné à la guerre de Flandre. Il craint de ne pouvoir réussir, aussi s'empresse-t-il, comme il l'avait déjà fait, de déclarer que dans les subsides personnels et réels, accordés *volontairement* par les nobles et par les communes, ne porteront aucun préjudice à leurs droits, franchises et privilèges. — Le subside est voté, le roi se hâte de nommer deux commissaires collecteurs, mais les choses ne vont pas comme il l'espère. L'opération est longue, pénible, difficile. Ces commissaires sont obligés d'entrer successivement en composition avec chaque ville en particulier, et de débattre contradictoirement avec les magistrats consulaires, qui tous ne manquent pas d'opposer exceptions sur exceptions, le chiffre pour lequel ils doivent concourir à la charge commune.

En 1318, Philippe-le-Long ordonne une convocation des états du Languedoc, et mande expressément aux principales villes des sénéchaussées d'y envoyer des députés. — En 1329, Philippe de Valois écrit à son sénéchal de Beaucaire, à l'occasion de la levée d'un subside pour la guerre contre les Anglais : « Nous vous mandons que vous vous ren-
« diez en villes et châtellenies de votre sénéchaus-
« sée, sous quelques seigneuries qu'elles soient, et
« requerriez de par nous, et induisiez le plus amia-
« blement que vous pourrez, les habitans d'icelles,
« qu'ils vous fassent subside convenable, par mois
« ou autrement, en la manière qui vous semblera
« la plus profitable pour eux et pour nous. »

La parole du roi est encore hésitante et timide. Philippe craint de ne pas être obéi ; il voudrait éviter un refus qu'il prévoit, qu'il a raison de prévenir, puisque la plupart des communes du Languedoc

Digitized by Google

s'opposent à la levée du subside qu'il réclame pour payer la dot de sa fille et la chevalerie de son fils. Cependant il insiste ; les communes présentent leurs mémoires, et le Parlement décide que celles-là seulement qui sont, en tout ou en partie, du domaine immédiat de la couronne, y demeureront soumises.

Notre pensée n'est pas de suivre le développement progressif de cette belle institution des états, nous en ferons l'objet d'un travail spécial ; si nous avons consacré quelques lignes à l'histoire des états provinciaux, c'était pour démontrer les puissants moyens d'action qu'on allait en retirer pour chasser d'abord les Anglais de la France, et ensuite ces routiers et ces grandes compagnies qui faisaient plus de mal que la guerre elle-même.

Par le traité du 21 mai 1420, traité monstrueux, conclu au nom de Charles VI, à l'instigation de l'ambitieuse Isabeau, Henri d'Angleterre reçut la main d'une fille de France et la survivance du royaume pour lui et pour ses héritiers : bien plus, on lui concéda, du vivant même du roi fou, le droit de gouverner la chose publique comme régent. Or, tandis que l'étranger s'était fait faire ainsi sa part, moyennant une pension de deux mille livres par mois à la reine, voici quel lot la tendresse maternelle assignait au Dauphin ; c'est le dernier article : « Considéré les horribles, énormes crimes et délits « perpétrés audit royaume de France par *Charles,* « *soi-disant Dauphin de Viennois,* il est accordé que « nous, notre dit fils le roi d'Angleterre et aussi « notre très cher fils Philippe, duc de Bourgogne, « ne traiterons aucunement de paix ni de concorde « avec le dit Charles, ni traiterons ou ferons traiter,

Digitized by Google

« sinon du consentement et du conseil de tous, et « chacun de nous trois, et des trois états des deux « royaumes, dessus dit. »

L'exécution de cet acte odieux ne tarda pas à s'accomplir. L'Anglais fit, la même année, son entrée dans Paris, Charles VI à sa droite, le duc de Bourgogne à sa gauche ; il descendit au Louvre, tandis que le roi fut prendre modestement asile en son hôtel Saint-Pol. Quelques jours après, le nouveau régent assembla les états pour approuver tout ce qui avait été fait, puis vint royalement s'asseoir sur le même banc que le souverain, et voulut présider avec lui le tribunal qui condamna le Dauphin au bannissement, après l'avoir débouté de ses droits à la couronne.

Dès que le traité de prescription fut connu dans le Languedoc, ceux qui déjà avaient combattu le Dauphin et qui n'avaient déposé les armes que parce qu'ils croyaient à une solution pacifique, reprirent les hostilités.

Mais l'iniquité ne devait pas se consommer, et l'impatient roi d'Angleterre, qui déjà s'était abattu sur l'héritage du jeune proscrit comme sur une proie certaine, se sentit presque subitement frappé dans la force de sa puissance et de sa vie, au moment où il allait saisir sur le front incliné du débile Charles VI la couronne de saint Louis. Henri succomba à Vincennes le dernier août, et ce fut une grande joie quand cette nouvelle retentit dans le royaume.

Moins de deux mois après, le 21 octobre, le pauvre fou, qui n'avait plus rien à faire en ce monde, acheva de mourir, bien regretté, bien pleuré : « si fort, rapporte le *Journal du Bourgeois*, que tout le peuple qui

Digitized by Google

était dans les rues et aux fenêtres criait comme si chacun eût vu mourir ce qu'il aimait le plus. » Le duc de Bedfort se trouva le seul prince qui suivit son convoi : « Hélas ! dit Juvénal des Ursins, son fils et ses parents ne pouvaient être à l'accompagner, de quoy ils étaient légitimement empêchés. »

On lit dans les mémoires de Monstrelet : « Ce fut « en l'an 1422, au mois d'octobre, que furent portées « les nouvelles du trépas du roi Charles-le-bien-« aimé au duc de Touraine, dauphin, son seul fils, « lequel était en Auvergne en un petit castel nommé « *Espaly*. Lequel dauphin ayant les nouvelles des-« sus dictes, en eut au cœur grande tristesse et « pleura abondamment; et prestement, par l'ordon-« nance de son conseil, fut vêtu de noir pour sa « première journée, et le lendemain, fut vêtu d'une « robe de vermeil, et il y avait plusieurs officiers « d'armes, vêtus de leurs blasons. Il fut alors levée « une bannière de France en la chapelle, et adonc « les dits officiers commencèrent à crier haut et « clair : *Vive le roi !* après lequel en fut fait l'office « de l'Eglise ; et n'y fut faict pour lors aucune solen-« nité, et, de ce jour en avant, tous ceux tenant pour « son parti, le nommèrent roi de France. » — Les bénédictins qui consignent ce récit dans leur *histoire du Languedoc*, le font suivre des détails suivants : « on rapporte qu'un des chapelains, après avoir crié vive le roi ! ajouta : *et que son père Charles VI repose en paix*..... de quoy quelques courtisans le reprirent vivement, mais le roi les blâma de cette réprimande et dit au chapelain : je vous suis obligé de ce que dans ce jour de réjouissance, vous me faites souvenir avec liberté que je dois mourir comme le roi monseigneur mon père est mort. » De

Digitized by Google

là, il se rendit à Poitiers, ajoute le père de Cissez, où il fut couronné.

Il y avait loin du jeune proscrit indolent et voluptueux, errant à la tête de soldats d'aventure, au jeune roi couronné recevant en Languedoc le solennel hommage de ceux, qui la plupart, l'avaient combattu quelques mois auparavant. Toutefois il y avait une distance plus grande encore du Charles VII de 1424, obligé de soumettre son royaume, province à province, ville à ville, de vaincre les Bourguignons, les Anglais et lui-même, au Charles VII couronné à Reims sous la bannière triomphante de Jeanne d'Arc, conquérant et pacificateur de la France.

Nous ne disons rien ici de ce grand miracle de la délivrance, et Dieu ressuscitant le royaume par commisération pour la sainte victime offerte en holocauste sur le bûcher de Rouen. Nous laisserons le lecteur recourir aux pages de l'histoire générale ; là seulement il lui sera possible d'étudier dans son vaste ensemble le drame admirable du XV^e^ siècle. Nous nous contentons de fixer son attention sur quelques détails spéciaux, importants à connaître, s'il veut se rendre exactement compte du mouvement qui s'opérait dans nos provinces à cette époque.

La France était sillonnée d'un bout à l'autre par des compagnies militaires, comme il y en avait eu sous les règnes précédents. Charles VII, suivant l'occurrence, s'adressait pour combattre ses ennemis aux Gascons, aux Ecossais, aux Bretons et à toutes les bandes routières qui lui tombaient sous la main au moment du péril. Réciproquement dans les partis opposés on agissait de semblable façon : chacun recrutait des forces à la hâte, cherchant un

Digitized by Google

appui où il espérait le trouver, sans trop se préoccuper de la qualité des personnes prises en solde : de telle sorte qu'il arrivait souvent que les soldats appelés pour la défense devenaient, après la campagne, aussi dangereux que ceux contre lesquels on les avait employés.

Nous l'avons dit déjà, le métier d'homme de guerre était lucratif, surtout pour les chefs de bandes ; et comme ces chefs n'étaient plus comme autrefois, des hommes sans nom, sans origine connue, qui ne devaient qu'à leur bravoure l'honneur et les profits du commandement, les chances devenaient pour eux de jour en jour plus favorables. En effet, les grands vassaux finirent par comprendre l'avantage immense d'avoir, à un jour déterminé, un certain nombre de compagnies à leur discrétion ; et sans le moindre scrupule, ils mirent les cadets et les bâtards de leurs maisons à la tête de ces hordes nomades. Par ce moyen, ils purent diriger occultement leur marche ou réclamer ostensiblement leur concours, tantôt pour entraver la monarchie dans ses projets d'agrandissement, tantôt pour repousser l'étranger, tantôt pour le retenir.

Sans aucun doute, parmi les princes qui servirent le plus énergiquement la cause monarchique, tant que leur ambition parut y trouver profit, il faut nommer en première ligne les ducs de Bourbon, de la Trémouille, de Polignac, et cependant dès que Charles VII, dès que Louis XI, un peu affermis sur leur trône, laissent peser la main sur les couronnes ducales, et tentent d'ébranler le colosse féodal sur ses bases, aussitôt nous voyons ces princes à la tête de la *Progmatique*, de la ligue du *bien public*, conspirer contre la souveraineté et la battre en

Digitized by Google

brèche de toutes parts. Jean Ier, duc de Bourbon eut plusieurs enfants naturels et les destinées de ces enfants furent exclusivement consacrées à l'œuvre politique que nous venons d'indiquer.

De 1425 à 1440 environ, il s'éleva en Languedoc de violentes dissensions entre les prélats, les barons et les nobles, et ces dissensions furent même assez vives pour que, de part et d'autre, on eût recours aux armes. En effet, après les désastres des règnes précédents, après les longs malheurs de la guerre, de la famine et de la peste, la province se trouva complètement ruinée. La noblesse avait servi le Roi contre les Anglais, elle n'avait plus ni biens ni argent, et croyait le moment venu de se payer un peu de ses sacrifices. C'est pourquoi, au fur et à mesure que l'étranger était débusqué des positions qu'il occupait, à son tour elle s'en empara, alléguant les droits anciens de la propriété et, ce qui était plus sûr pour elle, les droits nouveaux de la conquête. Elle ne manqua pas de rappeler que, tandis qu'elle vendait son patrimoine et donnait son sang pour défendre le territoire envahi, les moines, les abbés étaient restés dans leurs monastères, privés peut-être à certains moments d'une portion de leurs revenus, mais augmentant sans cesse l'étendue de leurs immenses possessions. De son côté, l'Eglise réclama avec impatience, elle se dit pauvre, souffrante, dépouillée. A chaque demande nouvelle de subsides, elle se retrancha dans ses vieux privilèges, ne répondit que par de longues doléances, et se plaignit amèrement des hommes d'armes qui faisaient main-basse sur des terres qu'elle revendiquait aussi.

Le plus fort devait seul l'emporter, car la force

Digitized by Google

était la raison décisive à cette époque. Or, la satisfaction que le clergé ne pouvait se donner lui-même, il lui était facile de l'obtenir par le concours des troupes mercenaires qui couraient le royaume, vendant leurs services à qui les voulait acheter; c'était le temps des redresseurs de torts, et il y avait des champions armés pour tous les griefs : depuis le chevalier errant qui s'en allait cherchant des occasions de montrer sa bravoure et de rompre en champ-clos, quelques lances pour l'honneur des belles châtelaines opprimées, jusqu'au capitaine qui faisait état de soutenir les grosses querelles et qui, moyennant un salaire déterminé, se chargeait de fournir le nombre de soldats dont on pouvait avoir besoin. — Il faut dire toutefois que, suivant la cause à soutenir, on s'adressait à tel chef de bande plutôt qu'à tel autre ; car les bannières avaient aussi leurs couleurs et leurs préférences.

Sous ce rapport, on le voit, les *compagnies* offraient de précieuses ressources contre certaines oppressions, et permettaient aux divers éléments de l'organisation féodale d'équilibrer leurs forces et de maintenir leur puissance. Aussi, quoique les chroniqueurs ne désignent presque toujours les *routiers* que sous le nom de *brigands*, il n'en est pas moins vrai que ce serait fort inexactement apprécier le rôle qu'ils ont joué pendant le XV^me^ siècle, si l'on ne voyait exclusivement en eux que le côté par lequel ils se sont signalés traditionnellement à la rigueur des jugements de l'Histoire. En tenant compte des mœurs et des nécessités de ces temps du Moyen-Age, on se fera une idée plus juste de cette espèce d'industrie militaire née au sein de nos discordes civiles, puis acceptée, propagée, régulari-

Digitized by Google

sée, nationalisée en quelque sorte suivant les conditions et les besoins du pays féodal. Quand on étudiera la raison d'être et le mode d'existence de toutes les individualités qui se disputaient avec acharnement l'empire de chaque portion de territoire, quand on apercevra surtout l'impossibilité dans laquelle étaient tant de pouvoirs rivaux de maintenir en permanence des forces suffisantes à leur défense réciproque, on aura l'explication logique du développement de cette institution belligérante, à la fois protectrice et ennemie de la sécurité publique; on aura le secret de ces invasions soudaines, de ces capitulations empressées de la part de ceux-là qui semblaient, en apparence, les dominateurs d'une province.

Charles VII, éclairé par sa propre expérience savait qu'il ne serait vraiment roi qu'après avoir soumis à son autorité toutes ces forces nomades qui fournissaient sans cesse aux grands vassaux les moyens de lui résister; c'est pourquoi, se préoccupa-t-il de réunir à tout jamais sous une seule direction, les divers fragments épars dont nous venons de parler et dont il voulait faire son armée.

Le 2 novembre 1439 il rendit une ordonnance par laquelle il établissait une taille perpétuelle d'un million deux cent mille francs, exclusivement affectée au paiement d'une armée permanente. Désormais à lui seul devait appartenir le droit de nommer les capitaines et celui de fixer le nombre de leurs soldats. Il créa une discipline sévère et une hiérarchie régulière ; les chefs répondaient des infractions des gens placés sous leurs ordres, et les citoyens lésés pouvaient traduire les militaires

Digitized by Google

devant les baillis et les prévôts de Sa Majesté, pour obtenir une immédiate satisfaction ; les troupes n'étaient autorisées sous aucun prétexte à quitter les garnisons, et il ne leur était permis d'en sortir que sur les ordres mêmes du roi. Les barons qui voulaient avoir des soldats dans leurs châteaux étaient tenus de les entretenir à leurs frais, sans néanmoins pouvoir en aucun cas lever des tailles ou détourner les tailles générales pour l'approvisionnement de leurs forteresses, etc.....

La publication d'une telle ordonnance produisit une émotion profonde d'un bout à l'autre du royaume. Jamais la monarchie ne s'était placée plus résolument en face de la féodalité et ne lui avait porté un plus rude coup. Créer une armée permanente, placer le pouvoir civil au dessus de l'autorité militaire, exiger l'obéissance et la subordination, fonder la hiérarchie, se donner le droit sur une simple demande des états d'Orléans, de lever des impôts même sans la participation des états, c'était frapper la noblesse droit au cœur. Aussi les plus violentes manifestations ne se firent-elles pas attendre. Les capitaines refusèrent de céder leurs compagnies, les seigneurs crièrent à l'oppression, à l'ingratitude, provoquèrent la résistance autant qu'ils le purent, accusant le roi de vouloir les livrer aux Anglais. Bientôt enfin le mécontentement de la noblesse devint si général, qu'elle ne demanda rien moins que la déchéance du félon Charles VII.

Les ducs de Bourbon, la Trémouille et les principaux gentilshommes formèrent une ligue qui prit le nom de *Progmatique*, et placèrent le dauphin à la tête.

Digitized by Google

Cette ligue, qui se reconstitua sous le nom de *bien public*, contre Louis XI et pour de semblables motifs, chercha pendant le cours de trois années à semer l'agitation dans les provinces, et ne céda qu'à la fermeté, à l'intelligence de celui qui, après avoir chassé l'ennemi de son royaume, s'appliqua à développer l'œuvre de Philippe-le-Bel et à fonder celle, plus grande encore, de Louis XI et de Richelieu.

L'ordonnance du 2 novembre 1439 avait été comme une révolution qui avait transformé le régime administratif de tout le royaume. Son application sévère dispersa et anéantit rapidement ces routiers et ces grandes compagnies qui disparurent bientôt à tout jamais. Ainsi se termina cette période de pillage, de meurtre et d'incendie qui couvrit d'un voile lugubre pendant tant d'années le royaume de France.

Digitized by Google

LES TEMPLIERS

LEUR PROCÈS A ALAIS

Par M. RIVIÈRE-DEJEAN, Membre résidant

Dans l'origine, les Templiers n'étaient que de pauvres religieux, dont la mission consistait à soigner les malades et à protéger les pèlerins de Jérusalem. Lorsque les Etats chrétiens furent menacés par les Sarrasins, ces religieux prirent les armes avec les chevaliers qui défendaient la ville par zèle. Au caractère purement monastique de l'institution, s'allia un principe militaire, et les moines du temple formèrent un ordre véritable de chevalerie, sous la protection des papes, qui les encouragèrent par leurs bulles de privilèges.

Cette institution de chevalerie monacale entrait merveilleusement dans la société du Moyen-Age. Presque toutes les familles féodales comptaient des templiers, et le manteau blanc avec la grande croix à huit pointes ornait les tombeaux des hauts barons et des nobles hommes ; quoiqu'ils eussent fait vœu de pauvreté, ils recevaient d'immenses dons de la piété des fidèles ; au commencement du XIII^e^ siècle, les Templiers possédaient 9.000 manoirs divisés en commanderies ; le chapitre disposait de leurs revenus en faveur des chevaliers comme récompense de leurs services. L'organisation de l'Ordre reposait

Digitized by Google

encore sur l'élection, et le gouvernement par un conseil. Tous les chevaliers avaient un droit égal à choisir leur grand-maître ; tous, dans l'assemblée générale, élisaient les prieurs, les percepteurs qui recueillaient les deniers ou administraient les terres. Le grand-maître ne pouvait agir sans l'avis du chapitre représentant la multitude des chevaliers dispersés dans la Palestine ou dans l'Europe chrétienne.

Les Templiers s'acquirent une brillante renommée d'intrépidité dans les combats. « Un Templier, disait-on dans l'armée chrétienne, poursuit mille Sarrasins, deux mille, dix mille !!!..... » Les musulmans, suivant une chronique, restaient frappés d'épouvante lorsqu'ils voyaient flotter dans les combats le grand étendard de l'ordre, dont les couleurs héraldiques annonçaient la paix aux chrétiens, la mort aux infidèles. Les vêtements blancs des chevaliers du Temple, les cicatrices qui sillonnaient leur visage, leur longue barbe, donnaient un noble aspect à ces soldats du Christ.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, auteur de leur règle, les pare des plus beaux traits dans ses lettres : « Ils devaient, dit-il, être armés de foi au-dedans, de fer au dehors ; en églises, moines ou ermites ; en batailles, durs et féroces, mais pleins de bénignité envers les pauvres et les souffreteux. Garde-malades la nuit, soldats le jour, jamais de rançon pour eux, pas un pan de mur, pas un pouce de terre; vivants ou morts, toujours au Seigneur. »

Ces mœurs austères ne se soutinrent pas, elles s'affaiblirent au milieu de succès trop rapides. Guillaume de Tyr écrit que de son temps, les biens des Templiers, tant en Orient qu'en Occident étaient

Digitized by Google

immenses, et qu'ils allaient de pair avec les rois pour les richesses ; tout porte à croire cependant, que les infâmies dont on les accusa étaient le crime de quelques-uns et non de tous, peut-être leurs juges accueillirent-ils trop facilement les ressemblances extérieures qui se trouvaient entre les Templiers et les sectes musulmanes les plus odieuses. La procédure faite contr'eux fut atroce comme nous allons le voir, et les juges arrachèrent des aveux par la torture, et firent monter sur les bûchers ceux qui osèrent ensuite les retracter.

Lorsque Philippe IV fut élevé au trône, en 1285, les Templiers étaient à l'apogée de leur puissance, et leurs trésors immenses. Philippe les traitait honorablement, il allait souvent visiter leur maison, où les Templiers l'avait royalement hébergé ; on a été jusqu'à dire, que le roi de France avait eu la pensée de se faire recevoir de leur ordre. Jacques de Molay avait été le parrain d'un de ses confrères, et on avait vu dans cette cérémonie les chevaliers du Temple, avec leurs longs manteaux blancs et la croix rouge sur la poitrine, suivre leur grand-maître, au milieu des bourgeois qui applaudissaient. Ces relations du roi avec les Templiers occasionnèrent leur perte. Philippe redouta leur puissance qui grandissait toujours, il vit dans leurs immenses trésors un moyen de se procurer l'argent qui lui manquait et dont il avait besoin pour réaliser ses pensées politiques (1).

Il résolut donc de s'emparer du trésor du Temple, et le seul moyen d'y arriver était l'abolition de l'or-

(1) Ph. de Commines.

Digitized by Google

dre. Pour arriver à ses fins, il lui fallait deux hommes qui fussent à sa dévotion : un légiste consommé, rusé, hardi, il le trouva dans Nogaret, ce professeur de droit de Montpellier qui savait le *Digeste* par cœur, et qui défendait contre tous et envers tous l'autorité royale, il l'avait prouvé dans les querelles qu'il avait soutenues contre le pape Boniface VIII, que Calonne frappa en présence de Nogaret de son gantelet, à Agnani, alors qu'il avait sur les épaules le manteau de Saint-Pierre, qu'il s'était armé des deux glaives, et avait posé sur sa tête la tiare à deux couronnes, signe de sa double puissance.

Comme il s'agissait d'un ordre religieux, et qu'un procès intenté contre les Templiers tombait directement sous la juridiction du Pape, et par conséquent qu'il était impossible de se passer de la juridiction de l'Eglise, il fallait mettre sur la chaire de Saint-Pierre un pape qui fut accommodant ; il le trouva dans la personne de l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got ou le Goth. « Oh çà ! dit un « jour le roi à l'archevêque, veux-tu être Pape ? — « Très volontiers, répondit l'archevêque, s'il plaît à « vous. — Oui, seigneur archevêque, mais voici ce « qu'il faut que tu me promettes : d'abord, que tu an- « nules toute excommunication de la Sainte-Eglise, à « mon égard et pour mes vassaux, tu m'accorderas « pendant cinq ans le décime de mon royaume, tu « condamneras la mémoire de Boniface comme faux « pape ; je te ferai plus tard une dernière demande. » L'archevêque ,qui était gascon et plein de vanité, promit tout, et, par l'argent du roi et de Nogaret, qui s'était rendu maître des cardinaux de Rome, il fut élu pape et sacré à Lyon. — La dernière condition que tout d'abord le roi ne voulut point imposer

Digitized by Google

au Pape, c'était la *suppression de l'ordre des Templiers.*

Tout étant ainsi préparé, Philippe le Bel prit la détermination de faire immédiatement arrêter les Templiers. C'était le 13 octobre 1307, un vendredi, par une soirée froide et pluvieuse que l'ordre fut donné. Depuis deux jours, tous les baillis, sénéchaux, sergents d'armes et de justice avaient reçu des chartes roulées, et spécialement scellées, avec ordre de ne rompre le sceau qu'à sept heures du soir, le 13 octobre, sous peine d'encourir l'indignation royale ; à cette heure les Templiers furent arrêtés sur tous les points du royaume, et le grand-maître, Jacques de Molay, dans la maison du Temple.

Le lendemain, à la pointe du jour, lorsqu'on apprit à Paris l'arrestation des Templiers, on se demandait quel pouvait en être le motif? et il y avait bien des versions diverses: les uns disaient que le prieur de Montfaucon, condamné par le grand-maître à finir ses jours dans une prison, que Noffodée Florentin, banni de son pays, et qu'on nomme Squéen de Florian, citoyen de Béziers, avaient fait d'étranges et sinistres révélations, en étaient la cause, mais le plus grand nombre pensaient et disaient tout bas que le roi visait les riches prébendes et les prieurés de la sainte milice.

Voilà les bruits qui circulaient parmi les bons bourgeois. Le 14 octobre, le roi vint habiter la maison du Temple, et le même jour, le prévôt lut en ville, des lettres scellées, longtemps préparées d'avance, car elles étaient datées du 14 septembre et de l'abbaye de Pontoise, en voici la teneur :

« Philippe, roi de France, à ses fidèles baillis :

Digitized by Google

« Vos oreilles ont entendu des choses amères,
« lamentables, horribles et à peine croyables ; les
« frères de la milice du Temple sont des loups sous
« la peau de brebis et ils outragent la religion sous
« l'habit religieux ; lors de leur profession, ils
« renient trois fois la croix, et, par un dédain impie,
« ils crachent trois fois sur le Christ ; (suit une
« longue nomenclature des crimes qu'on leur repro-
« che)...et ces faits n'ont pas été seulement rappor-
« tés par la simple rumeur, mais par des témoins
« irrécusables ; c'est pourquoi nous avons décidé
« de faire arrêter les Templiers dans tout le
« royaume. »

Philippe ne se contenta pas de la publication de ce manifeste contre l'ordre du Temple, il réunit les bourgeois de Paris par communautés, et bannières en tête, dans les jardins de son palais ; là, il fit prêcher par des moines dévoués à son autorité royale, ce qui augmentait encore les noires descriptions qu'on faisait sur les crimes des Templiers.

Il fallait en venir à faire le procès ; Philippe-le-Bel eût désiré que des juges séculiers, plus soumis à ses intérêts procédassent seuls contre les Templiers ; il consulta sur ce point l'Université, elle répondit sans hésiter : « Que s'agissant du crime d'hérésie et
« d'une poursuite contre un ordre religieux, il était
« impossible de se passer de la juridiction de l'Égli-
« se. » Alors le roi s'adressa à Guillaume de Paris, de l'ordre de St-Dominique, inquisiteur du sacré tribunal. Guillaume accepta la commission royale, et voici l'instruction que celui-ci adressa aux commissaires délégués :

« Voici la forme comment les commissaires iront
« en avant en besogne. 1° ils s'informeront aux

Digitized by Google

« baillis et sénéchaux de toutes les maisons de l'or-
« dre du Temple et feindront que ce soit à l'occasion
« de la dime, ils éliront prud'hommes et puissants
« du pays, chevaliers, échevins, consuls et savants
« informés secrètement de la besogne et envoyés en
« chacun lieux pour saisir les biens et ordonner de
« les garder ; les vignes seront cultivées et les ter-
« res semées convenablement, et auront sergents
« avec eux pour se faire obéir, et ils mettront les
« personnes sous bonne garde et examineront dili-
« gemment la vérité par gehene, s'il est nécessaire,
« (par tortures s'il est besoin); et si les templiers
« confessent la vérité, elle sera écrite par témoins
« appelés. »

« Voici la manière de s'enquérir : On amonestera
« les chevaliers des articles de la foi, et on leur dira
« comment le Pape et le roi sont informés de leur
« erreur et des crimes qu'ils commettent, spéciale-
« ment en leur entrée en profession, et leur pro-
« mettront pardon s'ils confessent la vérité ou au-
« trement, il convient qu'ils soient condamnés à
« mort, et doivent les dits commissaires le plus tôt
« qu'ils pourront envoyer au Roi la copie des dépo-
« sitions de ceux qui confesseront les erreurs. »

Il existait à Alais une maîtrise entourée de beaux et nombreux domaines, il y avait une commanderie à St-Martin-d'Arènes, elle était la plus importante; une à Bagard au lieu appelé l'Espitalet, à la Bedoce, à St-Hilaire-de-Brethmas et à Jalès, dans le bas Vivarais.

Quatre Templiers furent pris à St-Hilaire-de-Brethmas. Huit Templiers furent enfermés dans le château royal *in tursi regio,* solidement bâti et flanqué de bonnes tours. Quelque temps après on y transféra

Digitized by Google

les Templiers qui avaient été pris à Aigues-Mortes, à Nimes, à Jales et au Puy; lorsqu'on commença contre eux une longue et minutieuse procédure leur nombre était de trente-quatre. Ce fut d'abord Bertrand de Lauguissel, évêque de Nimes qui en fut chargé, mais il se fit remplacer par Pierre Raymond, son juge ecclésiastique dans l'archiprêtrée d'Alais, puis il commit, le 22 décembre 1309, maître Guillaume de St-Laurent, jurisconsulte, curé de St-Thomas-de-Durfort. Celui-ci s'adjoignit pour collègues, suivant les ordres du pape, Pons Imbert, prieur de St-Germain, près Alais, et autre Pons Imbert, son neveu, chanoines réguliers de la cathédrale de Nimes, le prieur et deux frères prêcheurs d'Alais, Jean Allamandin, Bernard de la Tour et Raymond Girard, avec deux frères mineurs du couvent d'Alais, Raymond de Fayet, prieur, et Raymond Rixende, lecteur. Parmi les prévenus, se trouvèrent quatre chevaliers: Bernard de Selgues, commandeur de la maison de Saint-Gilles, Bertrand de Silva, de la commanderie de Saint-Barthélémy du Puy, Pons de Séguier, de Causc et un prêtre, Raymond Sagier; tous les autres étaient des frères servants. L'interrogatoire eut lieu dans la salle du roi pendant le mois de juin 1310, la plupart firent des aveux sur les plus légers griefs; les faits graves étaient niés, et en général les réponses manquaient d'ensemble et d'uniformité.

Un an après la procédure se continua à Montpellier, où les chevaliers seuls furent transférés. Trois d'entr'eux furent soumis à la question du *brodequin*.

Le brodequin était un instrument en fer qui rappelait la forme d'un soulier élevé, dans lequel on mettait le pied du patient, qu'on serrait et dont on broyait lentement les os en enfonçant successive-

Digitized by Google

ment des coins en bois à coup de marteau. Ce furent Bernard de Selgues, Pons de Séguier et Bertrand de Silva.

Ce dernier, interrogé et pressé de répondre fut mis à la torture : il avoua, puis se rétracta; enfin, cédant à la douleur de l'instrument, il déclara que dans un chapitre tenu de nuit, les frères invoquèrent le diable; que le diable leur apparut sous la forme d'un chat, les démons sous des figures de femmes, et que le chat était adoré et répondait pendant ce temps à tout ce qu'on lui demandait.

Pons de Séguier, soumis à la même torture et interrogé, dit que lorsqu'il fut reçu dans l'ordre, on lui demanda d'être obéissant, de garder les us et coutumes des chevaliers du Temple, de croire au Dieu créateur, qui n'est mort et ne mourra point, mais qu'il n'a jamais vu les crimes dont on accusait les chevaliers.

Bertrand de Selgues supporta avec un grand courage les douleurs de la torture. Son interrogatoire fut à peu près semblable au précédent, il n'avoua aucun des faits qu'on reprochait à l'ordre.

Ainsi se termina cette procédure; les chevaliers furent ramenés à Alais et un an après furent mis en liberté, c'est-à-dire lorsque le concile général de Vienne, tenu en 1311, déclara l'ordre du Temple aboli. Dans toute la France on procéda de la même manière, mais beaucoup reconnurent vrais les crimes qu'on leur imputait. Le grand-maître, Jacques de Mollay, et le grand-percepteur, firent de semblables aveux. Y furent-ils entraînés par l'espérance du pardon promis à ceux qui reconnaissaient leur faute, ou contraints par la torture?

Toute cette procédure s'était alors poursuivie sans

Digitized by Google

l'assentiment du Pape; l'instruction de l'inquisiteur avait eu lieu, il est vrai, et les formes de la juridiction ecclésiastique étaient respectées, mais l'ordre des Templiers était sous la protection spéciale du Pape, l'arrestation de tant de religieux ne pouvait se légitimer que par sa permission. Clément écrivit avec humeur au roi Philippe-le-Bel une bulle, suspendit même le pouvoir des archevêques, évêques, prélats et inquisiteurs de France et évoqua cette grande affaire en la cour de Rome, devant le consistoire des cardinaux.

Qu'on juge de la fureur de Philippe, lorsqu'il apprit les empêchements mis par le Pape au procès des Templiers; le jurisconsulte Nogaret se mit alors à discuter sur le pouvoir des Pontifes.

On ne sait pas ce qui se passa, mais après une conférence tenue à Poitiers, en présence du Pape, et un interrogatoire de soixante-douze Templiers, Clément autorisa la continuation des premières procédures déjà commencées contre l'ordre, se réservant néanmoins le jugement définitif du procès. Quelques mesures furent prises pour la conservation des biens du Temple que le roi avait déjà mis dans ses mains; le Pape nomma des administrateurs, mais les officiers de Philippe tinrent peu compte de ces précautions et désignèrent Guillaume de Gisors, Gérard de Sabanaco, Jean Petri et René Bousbau, pour garder le trésor.

Les poursuites régulières ainsi organisées les interrogatoires recommencèrent. Les Templiers étaient amenés un à un devant les frères prêcheurs, et soit librement, soit au milieu des tortures et des souffrances avouèrent tout ou parties des crimes dont on les accusait.

Digitized by Google

On convint alors qu'un conseil œcuménique serait réuni à Vienne pour se prononcer sur l'ordre des Templiers : on arrêta qu'une commission préparerait la procédure nécessaire, afin d'éclairer les prélats assemblés. Les membres de cette commission furent les évêques de Bayeux, de Mende, de Limoges. Les archidiacres de Rouen, de Trente et le prévot d'Aix.

Les formes des juridictions de l'Eglise ne livraient point les accusés sans défense aux mains séculières: la bulle qui avait formé la commission des prélats portait en même temps que les Templiers seraient admis à défendre leur ordre d'une manière solennelle.

Le grand-maître, Jacques de Mollay, fut le premier qui, revenant sur ses premiers aveux, demanda à prouver l'innocence de la maison du Temple. Le samedi 22 novembre 1309, les commissaires virent arriver devant eux un homme revêtu d'habits séculiers : il annonça qu'il se présentait au nom des Templiers. Interrogé, il répondit « qu'il se nommait « Jacques de Mollay, du diocèse de Besançon, et il « montra son sceau où son nom était gravé. Il dé- « clara qu'il portait l'habit du Temple depuis dix ans, « et qu'il n'avait jamais vu ni entendu quelque chose « de mal dans l'ordre, et je l'affirme, dit-il, de mon « serment. — Venez-vous pour le défendre? dites-le « nous sommes prêts à vous entendre avec douceur. « — Je viens, comme je vous l'ai déjà dit, pour dé- « fendre l'ordre : faites de moi ce que vous voudrez, « je suis préparé ; donnez-moi ce qui qui m'est « nécessaire car on m'a tout enlevé. » Les commissaires jugeant par ses gestes et son exaltation qu'il était fou, ne voulurent plus l'entendre et on

Digitized by Google

lui dit d'aller devant l'évêque de Paris comme on l'ordonnait pour tous les Templiers fugitifs.

Le 23 novembre, Jacques de Mollay, revint devant la commission, on lui posa la même question : « Voulez-vous défendre l'ordre? — Oui, répondit-il, « car je serais vil et misérable si je ne défendais pas « cet ordre dont j'ai reçu tant de bien et tant d'hon- « neur et qu'on accuse injustement.— La chose vous « sera difficile, lui fit-on observer, car vous avez « confessé tout ce qui lui est reproché, et souvenez- « vous qu'en matière d'hérésie, les procédures sont « simples et qu'elles se poursuivent sans le minis- « tère d'avocats et de conseils. — Je le sais, dit Jac- « ques Mollay, mais, ajouta-t-il d'une voix de ton- « nerre, j'ai entendu aussi la lecture d'une bulle « apostolique qui portait que le Pape se réservait le « jugement de l'ordre, et j'en appelle au Pape. Et « c'est devant lui que je veux défendre l'ordre, pour « la décharge de ma conscience. »

Alors survint Guillaume de Nogaret, ce jurisconsulte ergoteur. « On trouve, dit-il, dans la chronique « de Saint-Denis, qu'au temps de Saladin, il y eut « un grand-maître qui lui fit hommage, et lorsque « le Sultan apprit la décadence et les malheurs des « Templiers, il s'écria qu'ils l'avaient mérité, parce « qu'ils étaient corrompus par le vice de Sodôme, « et qu'ils avaient prévariqué contre la foi ». Jacques de Molay fut comme stupéfait. « Je n'ai jamais ouï « dire ce que vous rapportez et vous ajoutez un « mensonge à des calomnies, mais, je le répète, « qu'on me mène devant le Pape ».

Ces interrogatoires du Grand-Maître furent suivis d'une protestation d'un grand nombre de chevaliers qui déclarèrent, eux aussi, venir pour défendre

Digitized by Google

l'ordre. « Tous les articles, disaient-ils, contenus « dans la lettre du roi sont détestables, menteurs « *(horrendi sunt mendaces)* et la sainte milice est « pure des vices qu'on lui reproche; nous nous « offrons à soutenir cette assertion, mais pour cela « il faut que nous ayons la liberté de nos personnes « devant un concile. Tous ceux des chevaliers qui « ont affirmé les crimes ont fait un mensonge, « par crainte de la mort et au milieu d'horribles « tourments, et si d'autres font des aveux sans être « dans les tortures, c'est que la peine infligée aux « uns a produit la terreur des autres; que plusieurs « ont été corrompus par des promesses, des cajole- « ries ou des menaces. Nous vous supplions de « nous rendre justice ».

A la suite de ces interrogatoires et des actes du procès, des témoins furent entendus pour et contre les frères du Temple.

Les chevaliers en appelèrent toujours à la juridiction du Pape, mais les commissaires, sans tenir compte de cet appel, continuèrent leurs procédures. Enfin un concile provisoire se réunit le 11 mai 1310, sous la présidence de Philippe de Beauvais, archevêque de Sens. Là furent prises de cruelles résolutions. Tous les chevaliers qui n'avaient pas rétracté leurs aveux furent condamnés à des pénitences, quelques-uns à finir leurs jours dans des cachots noirs et infects, mais cinquante-neuf qui étaient revenus sur leurs dires furent dégradés par l'évêque, comme relaps et condamnés à être brûlés vifs. Ils montèrent tous sur un bûcher, hors la porte Saint-Antoine; ils déclarèrent hautement jusqu'à la mort, qu'ils étaient innocents. Une grande partie des bourgeois admirait leur courage

Digitized by Google

et leur vertu, un petit nombre déplorait leur opiniatreté.

Partout le clergé s'efforçait de frapper l'imagination du peuple pour justifier les supplices qui se multipliaient. On déterrait les ossements des Templiers, on les jetait au vent comme hérétiques ; les clercs voulaient prouver enfin qu'il y avait motif et justice dans ces cruelles opérations ; presque toutes les provinces de la Chrétienté virent des conciles réunis ; quelques-uns seulement acquittèrent les Templiers.

Cependant le jugement définitif solennel promis par le Pape n'était pas encore rendu, un concile devait se tenir à Vienne, et son décret seul pouvait supprimer l'ordre et disposer de ses biens. Philippe le Bel n'avait pu s'emparer jusqu'alors que des trésors et des richesses mobiliaires. Enfin le 16 octobre 1311, les archevêques, évêques, au nombre de trois cents se rassemblèrent, sous la présidence du Pape; on devait délibérer sur trois points : 1° l'ordre des Templiers ; 2° le pélerinage d'outre-mer ; 3° la réformation de l'Eglise.

Les pères rassemblés venaient de lire l'acte d'accusation, laborieusement rédigé par le Pontife, lorsque neuf chevaliers revêtus de la tunique et du long manteau blanc se présentèrent. « Que voulez-vous ? » leur dit le Pape Clément. « Défendre l'ordre, « nous sommes les procureurs de plus de deux « mille chevaliers qui errent ça et là et qui veulent « également justifier la maison sainte du Temple. » Au lieu de les entendre, Clément les fit renfermer dans d'étroites prisons, sorte de souterrains humides où ils n'apercevaient qu'une faible lumière. Le Pape se hâta de donner avis de cette mesure à

Digitized by Google

Philippe le Bel. « Que ces Templiers se sont présen-
« tés volontairement, mais nous avons ordonné
« qu'on les arrêtât et qu'on les mit en prison ;
« depuis, nous avons pensé qu'il était urgent d'em-
« ployer des précautions particulières ; nous annon-
« çons ces évènements à Votre Grandeur, afin que,
« prudente, elle veille à ce qui convient pour sa
« sûreté ? »

Philippe vint en personne au concile pour en suivre les délibérations ; il eut plusieurs conférences secrètes avec Clément, à la suite desquelles, par une charte, scellée du roi, qui se remettait au Pape, la procédure prit une nouvelle activité. Clément réunit un consistoire secret de cardinaux et de prélats dévoués ; l'abolition de l'ordre y fut résolue et le troisième jour d'avril le concile étant réuni, la bulle suivante fut lue à haute voix par le secrétaire.

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de
« Dieu en perpétuelle mémoire, il appartient au
« vicaire du Christ de peser les nécessités du
« temps, les mérites des personnes, afin de fructi-
« fier le champ du Seigneur, et d'en arracher les
« herbes amères. Comme l'ordre du Temple, ô
« douleur ! remplit le monde de ses erreurs, de sa
« dépravation et de ses crimes, que nous taisons
« pour en effacer la déplorable mémoire, nous
« déclarons abolir, non sans amertume de cœur
« et par simple voie de prévision apostolique, le dit
« Ordre, les statuts, l'habit, les insignes, d'une
« manière irrévocable et définitive, que personne
« désormais, sous peine d'excommunication, ne
« soit assez hardie pour se revêtir de l'habit des
« Templiers et en professer la règle ; quant à leurs
« biens, d'après l'avis de nos vénérables frères du

Digitized by Google

« concile, ils seront destinés aux besoins de la « Terre-Sainte et servis au patrimoine des Hospita- « liers qui font de si grandes choses pour la foi, « excepté, cependant les biens possédés en dehors « de la France, sur lesquels nous nous réservons « de statuer spécialement ; toute cité, corporation, « qui s'opposera à la main mise des Hospitaliers, « sera par ce fait seul, en état d'interdit ; donné à « Vienne, le cinquième des nones de janvier, la « sixième année de notre pontificat. »

Cette bulle fut approuvée par le Concile, selon quelques-uns ; mais d'autres en grand nombre dirent que les Clercs ne voulurent pas se prononcer définitivement, et que Clément prit tout sur lui. Quant à la disposition des biens en faveur des Hospitaliers, elle ne fut pas complètement exécutée. De bonnes commanderies se trouvèrent réunies au domaine de la couronne de France ; d'autres, au patrimoine de Saint-Pierre. On disait même que les Hospitaliers achetèrent du Pape, moyennant une redevance en argent, cette possession des biens de l'ordre du Temple. Tous les prélats qui assistèrent au Concile de Vienne s'en allèrent fort contents, ils reçurent des indemnités, même pour les frais de voyage.

Le Grand-Maître, Jacques de Molay, et plusieurs chevaliers captifs dans la grande tour du Châtelet, avaient survécu à l'abolition de leur ordre. Le Pape ne les avait point oubliés ; il s'en était réservé le jugement, mais il changea d'avis et il expédia une bulle ainsi conçue : « A l'évêque d'Albe, aux cardi- « naux de Saint-Eusèbe et de Sainte-Pâques, ne « pouvant, à cause des affaires pénibles et multiples, « donner nos soins au jugement du Grand-Maître

Digitized by Google

« du Temple, nous vous chargeons de terminer la « procédure dirigée contre lui; nous vous donnons « le pouvoir de condamner et d'absoudre, et même « de fournir au Grand-Maître ainsi qu'à ses compa- « gnons, ce que vous jugerez convenable pour leur « nourriture et leur vêtement ».

Les trois délégués du Pape se rendirent à Paris avec toutes les troupes cléricales. Sous le parvis de Notre-Dame on dressa une riche tribune toute drapée de rouge, où on fit asseoir les cardinaux sur des sièges dorés. Le Grand-Maître et ses compagnons amenés devant leurs juges entendirent la sentence qui les condamnait d'abord à une prison perpétuelle. Alors Jacques de Molay prit la parole et dit : « Il est « bien juste que dans un si terrible jour je décou- « vre toute l'iniquité du mensonge. Je déclare donc « à la face du ciel, que j'ai commis un grand crime « en confessant ce qu'on m'impute méchamment, « je n'ai fait des aveux que pour suspendre les « douleurs de la torture; je sais les supplices qui « m'attendent, mais je ne veux pas m'obstiner « davantage dans le mensonge ».

Cette persévérance fut jugée par les clercs et le conseil du roi comme une coupable obstination dans l'erreur, et, conformément aux bulles du Pape, Jacques de Molay et trois de ses compagnons furent condamnés au supplice du feu.

Sur l'une des pointes de l'île de la Seine, non loin du couvent des Augustins, un bûcher fut dressé. Le Grand-Maître et les chevaliers furent conduits, vêtus des habits de l'inquisition, la mitre en tête. On alluma lentement le bûcher afin de donner le temps aux Templiers de rétracter leurs dernières dénégations. Tout fut inutile, ils supportèrent leur

Digitized by Google

douleur avec constance et courage, pas une seule plainte ne sortit de leur bouche, de manière que le peuple en fut touché jusqu'aux larmes.

L'histoire nous apprend que Jacques de Molay, avant de rendre le dernier soupir s'écria : « Clément, « juge inique, je t'ajourne à comparaître dans qua- « rante jours devant le tribunal souverain. Philippe, « je t'y appelle dans l'année ». Et le Pape, en effet, mourut dans les quarante jours, et le roi Philippe-le-Bel dans l'année.

Telle fut la fin de ce déplorable drame où périt l'ordre du Temple et ses plus intrépides défenseurs. Tout fut violent, procédures, interrogatoires, supplices. Comme nous l'avons déjà dit, il est probable qu'un certain nombre des membres de l'ordre commirent les crimes dont on les accusait, mais non l'ordre tout entier.

Philippe-le-Bel, que l'histoire a flétri du titre de faux monnayeur, qui avait soif de l'or, et qui s'en procurait par tous les moyens, convoita les riches trésors des Templiers et sut s'en emparer. Cet ordre, d'ailleurs, si puissant à cette époque, si batailleur, qui se recrutait parmi la noblesse et les cadets des hauts feudataires de la couronne, lui faisait ombrage. En anéantissant l'ordre des Templiers, Philippe atteignait un double but, se procurer d'abord d'abondants subsides, dont il avait besoin pour accomplir la nouvelle organisation qu'il donna à la France, et affaiblir ensuite cette puissante féodalité, œuvre que continua son successeur, et que Richelieu acheva définitivement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

tenues pendant l'année 1893

Séance du 12 janvier 1893

Présents : MM. O. Ausset, président; Duffès, vice-président; Docteur Monteils, secrétaire; Docteur L. Zaleski, bibliothécaire-archiviste; Emile Delfieu, trésorier; Ernest Boissier, Amédée Gros et Jean-Pierre Rocher.

L'ordre du jour appelant le renouvellement partiel du Bureau, il est procédé au vote à la suite duquel le Bureau est composé comme suit, pour l'année 1893 :

Président : M. Emile DUFFÈS, avoué au Tribunal civil d'Alais.

Vice-Président : M. Amédée GROS, architecte.

Secrétaire général : M. JOSEPH-HENRI LABBÉ, sous-inspecteur des Forêts.

Digitized by Google

Bibliothécaire-archiviste : M. L. ZALESKI, docteur en médecine.

Trésorier : M. Emile DELFIEU, Receveur des Postes et Télégraphes.

Secrétaire des séances : M. Théophile MONTEILS, docteur en médecine.

Secrétaire-adjoint : M. Jean-Pierre ROCHER, chef de la comptabilité, à l'usine de Tamaris.

M. Raymond Poulle, juge de paix à Alais, est nommé membre résidant, et M. Gaujoux, pasteur à Quissac, membre non résidant.

Le Secrétaire-adjoint, J.-P. ROCHER.

Le Président, O. AUSSET.

Séance du 26 janvier 1893

Sont présents : MM. Ausset, Duffès, Gros, Labbé, Zaleski, Monteils, Delfieu et Rocher.

L'ordre du jour appelant l'installation du Bureau pour l'année 1893, M. O. Ausset prononce l'allocution suivante : (voir page 5).

M. Duffès, prenant ensuite place au fauteuil présidentiel, s'exprime ainsi : (voir page 10).

La séance continue par la lecture que fait le président, d'une lettre, en date du 17 courant, que lui a adressée la *Société d'études des Sciences naturelles* de Nimes, pour nous demander de lui confier, afin de

Digitized by Google

les étudier et les comparer avec d'autres ossements de l'âge de la pierre polie, les crânes que possède notre Société et qui proviennent des grottes de Durfort et de Rousson. Cette demande est acceptée à l'unanimité, et M. Zaleski est chargé de l'expédition des crânes.

M. Emmanuel Beau, industriel, présenté dans la précédente séance, par MM. Duffès et Delfieu, est nommé membre résidant de la Société.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 2 évrier 1893

Sont présents : MM. Emile Duffès, président; Amédée Gros, J.-H. Labbé, Louis Zaleski, Emile Delfieu, J.-P. Rocher, O. Ausset.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

Après un échange d'observations sur les origines de la langue française, et plus particulièrement des idiomes provençal et languedocien, le président lève la séance à dix heures et demie du soir.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Digitized by Google

Séance du jeudi 9 février 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. E. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, Amédée Gros, J.-H. Labbé, Emile Deltieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, O. Ausset, Léonce Destremx et l'abbé Rouvière, curé de Saint-Christol-les-Alais.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le 2 courant, est lu et adopté.

M. Zaleski annonce qu'il a remis à M. Gabriel Carrière, président de la *Société d'Études des Sciences naturelles* de Nimes, en réponse à sa lettre du 17 janvier, quatre crânes provenant des grottes de Rousson et de Durfort.

M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 2 courant, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, demande, pour le comprendre dans son exposition à Chicago, le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais* portant le millésime de 1891.

Le secrétaire est chargé de répondre que, ce Bulletin étant à l'impression, il en sera adressé un exemplaire au Ministère dans un mois environ.

La présence d'une fenêtre géminée que MM. Destremx et l'abbé Rouvière ont remarquée au château de Montmoyrac, où ils pensent qu'il a pu exister une chapelle, aujourd'hui disparue, donne lieu, de la part de plusieurs membres de la Société, à un certain nombre de remarques sur l'architecture

Digitized by Google

romane et l'architecture gothique, au sujet desquelles M. Gros, architecte, fournit des renseignements intéressants.

Une proposition, faite par M. l'abbé Rouvière, de communiquer, dans la séance du 23 février courant, une étude qu'il a faite sur le château de Montmoyrac, est acceptée avec empressement.

MM. Duffès et Delfieu proposent M. Clodomir Arnassan comme membre résidant de la Société. Conformément au paragraphe 2 de l'article 3 des statuts, il sera, sur convocation, procédé au scrutin, à la prochaine réunion.

Le Président lève la séance à dix heures et demie du soir.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER.

Le Président, E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 16 février 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, Amédée Gros, L. Zaleski, J.-P. Rocher et A. Rivière-Dejean.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté sans observations.

Digitized by Google

Le Président dépose ensuite sur le bureau les publications reçues dans la semaine.

Les Sociétaires n'étant pas en nombre suffisant, pour voter valablement, il sera procédé, dans la prochaine séance, à l'élection de M. Clodomir Arnassan, proposé le 9 courant.

M. Rivière Dejean annonce qu'il termine en ce moment, une étude sur l'*Emancipation de la Bourgeoisie et les fonctions consulaires à Alais.* Il espère pouvoir donner lecture de son travail dans la séance du 2 mars prochain.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 23 février 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, A. Gros, J.-H. Labbé, E. Delfieu, Zaleski, J. P. Rocher, O. Ausset, E. Boissier, Destremx, Ichon, G. Mauméjean, L. Martel-Teulon, A. Rivière-Dejean, l'abbé Rouvière et N. Troulhias.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le 16 courant, est adopté.

Digitized by Google

Le Président dépose ensuite sur le bureau, les publications reçues dans la semaine.

La séance est continuée par la lecture que donne M. l'abbé Rouvière, avec autorisation d'insertion dans le *Bulletin de la Société*, de son intéressante étude sur le château de Montmoyrac.

Personne ne demandant ensuite la parole, le Président lève la séance.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 2 mars 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, A. Gros, Emile Delfieu, Ch. Monteils, L. Zaleski, J.-P. Rocher, O. Ausset, E. Boissier, Marguerit, Destremx, G. Mauméjean, Eugéne Pagès, R. Poulle, A. Rivière-Dejean, l'abbé Rouvière, Troulhias et Valran.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le 23 février, est lu et adopté.

M. Arnassan Clodomir est élu membre résidant de la Société, et M. Minault Paul, pasteur à Saint-Christol-les-Alais, est proposé comme mem-

Digitized by Google

bre non résidant, par M. Destremx et l'abbé Rouvière.

M. Rivière-Dejean donne ensuite lecture de son étude intitulée : *De l'émancipation de la bourgeoisie et des fonctions consulaires à Alais,* qu'il avait annoncée le 16 février, et dont il autorise la reproduction dans le *Bulletin de la Société.*

Après avoir déposé sur le bureau les publications reçues dans la semaine, le Président lève la séance à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 9 mars 1893

La séance est ouverte à l'heure habituelle, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, A. Gros, E. Delfieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, C. Arnassan, O. Ausset, E. Boissier, F. Crouzet, Destremx, Ichon, Marguerit, G. Mauméjean, Th. Monteils, E. Oberkampff, R. Poulle et N. Troulhias.

Le procès-verbal de la séance du 2 courant est lu et adopté.

Le Président dépose sur le bureau les publications reçues dans la semaine.

Digitized by Google

Monsieur Paul Minault, pasteur à Saint-Christol-les-Alais, est élu membre non résidant de la Société.

M. Emile Crespon, membre résidant de la Société, est, sur sa demande, par lettre en date de ce jour, nommé membre non résidant.

M. Destremx annonce que M. Minault se propose de faire, sous le patronage de la Société, qui accepte, une conférence de la plus haute moralité sur la *Pornographie et le respect de l'enfant*. La date et le lieu en seront fixés à la prochaine séance.

MM. Ferdinand Roux et Numa Troulhias proposent M. Alcide Blavet comme membre résidant de la Société.

Le Président donne ensuite la parole à M. Destremx pour la lecture d'une remarquable étude sur le château de Banne et sa chronique.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER.

Le Président, E. DUFFÈS.

Séance du mercredi 15 mars 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, Amédée Gros, E. Delfieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, C. Arnassan,

Digitized by Google

O. Ausset, F. Crouzet, L. Destremx, P. Minault, R. Poulle et Valran.

M. Alcide Blavet, proposé le 9 courant, par MM. F. Roux et N. Troulhias, est élu membre résidant de la Société. Il est décidé, d'accord avec M. Minault, que la conférence qu'il doit donner sur la pornographie et le respect de l'enfant, aura lieu mardi prochain, 21 courant, à huit heures et demie du soir, au Casino de l'Evêché.

Il sera fait ultérieurement, comme suite, une conférence sur *Le respect de la femme.*

Après un échange d'observations présentées par plusieurs membres sur l'origine des noms patronymiques, le président lève la séance à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. — *Le Président* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 23 mars 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, Amédée Gros, E. Delfieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, C. Arnassan, A. Blavet, E. Caumel, F. Crouzet, L. Destremx, A. Marguerit, E. Oberkampff, R. Poulle, Rivière-Dejean, Troulhias et Valran.

Digitized by Google

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Après avoir déposé sur le Bureau les publications adressées à la société, M. Duffès communique une charmante étude qu'il a faite sur *Moliere et ses œuvres,* plus particulièrement *Don Juan.* Ce travail sera reproduit dans le Bulleiin.

M. A. Rivière-Dejean annonce ensuite qu'il donnera, à la prochaine séance, lecture d'une étude sur les *Routiers et les grandes compagnies dans le Languedoc, au XIV*me *et XV*me *siècles.*

Le Président lève la séance à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 6 avril 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Gros, vice-président.

Sont présents : MM. A. Gros, J.-H. Labbé, E. Delfieu, Zaleski, J.-P. Rocher, L. Destremx, A. Marguerit, P. Minault, E. Pagès, R. Poulle, abbé Rouvière et Rivière-Dejean.

Après lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la séance du 23 mars, qui est adopté, le Président dépose sur le bureau les publications reçues dans la quinzaine.

Digitized by Google

M. Rivière-Dejean donne ensuite communication de son étude sur les *Routiers et les grandes compagnies dans le Languedoc aux XIV*me *et XV*me *siècles.* Ce travail sera reproduit dans le *Bulletin de la Société.*

Le Bureau fixe à samedi, 15 courant, la date de la deuxième conférence que doit donner M. Minault. Elle aura lieu, comme la première, au casino de l'Évêché. Le Président lève la séance à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER.

Le Président, E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 13 avril 1893

Le séance est ouverte à l'heure habituelle sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, Amédée Gros, E. Delfieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, A. Blavet, L. Destremx, L. Martel-Teulon et Raymond Poulle.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le 6 courant, est lu et adopté.

M. Destremx fait connaître que la Préfecture de l'Ardèche s'étant adressée dans le temps à tous les Ardéchois ayant publié des ouvrages quelconques et à tous les étrangers au département qui avaient fait paraître des études relatives à l'Ardèche, pour sol-

Digitized by Google

liciter un exemplaire de leurs publications, les ouvrages arrivèrent en grand nombre au chef-lieu du département. M. Destremx estime que la même démarche faite par la Société scientifique et littéraire d'Alais, en ce qui concerne le Gard, devrait aussi donner un bon résultat. Le Président répond que le Bureau est, *à priori*, du même avis que M. Destremx dont la proposition sera prise en considération.

Sur la proposition de M. Zaleski, la Société affectera, à l'occasion, à l'achat de livres de fonds dont elle est dépourvue, une partie de la somme moyenne de 200 fr., dépensée annuellement pour reliure de bulletins qui peuvent très bien, en grande partie, être conservés brochés.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 20 avril 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, Rivière-Dejean et J.-P. Rocher.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Président dépose sur le bureau les publications adressées à la Société.

Digitized by Google

M. Rivière-Dejean dit qu'il travaille à une étude qu'il communiquera plus tard à la Société, sur l'*application de l'électricité à la médecine*. Il s'agit plus particulièrement de l'électricité statique.

M. Rivière-Dejean ajoute qu'il donnera lecture, jeudi prochain, d'un travail sur le château de Teyrargues, par l'abbé E. Durand, curé de Peyremale. Cette communication sera donc portée à l'ordre du jour dans les cartes de convocation.

Le Président lève la séance à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 27 avril 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, A. Gros, L. Zaleski, J.-P. Rocher, A. Marguerit, E. Pagès et A. Rivière-Dejean.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et approuvé.

Le président dépose sur le bureau les publications reçues dans la semaine.

M. Rivière-Dejean annonçant qu'il pourra communiquer, à la séance du 4 mai prochain, un travail

Digitized by Google

qu'il a fait sur l'*Absinthisme*, les convocations porteront cette communication à l'ordre du jour.

Le Président donne ensuite la parole à M. Rivière-Dejean pour la lecture du très intéressant travail de M. l'abbé E. Durand, sur le château de Theyrargues.

Après un échange de remarques auxquelles a donné lieu l'étude de M. Durand, le Président lève la séance à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER.

Le Président, E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 4 mai 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, E. Delfieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, L. Destremx, Ichon, L. Martel-Teulon, P. Minault, E. Oberkampff, E. Pagès, R. Poulle et A. Rivière-Dejean.

Le procès-verbal de la dernière séance, tenue le 27 avril 1893, est lu et adopté.

Après avoir fait connaître les publications parvenues au bureau pendant la semaine, le Président donne la parole à M. Rivière-Dejean pour communication de son étude sur l'*Absinthisme*.

Digitized by Google

La prochaine séance aura lieu mercredi prochain 10 courant, jeudi étant un jour de fête.

Le bureau ensuite approuve une proposition de M. Rocher, relative à la création de cartes personnelles de membre de la Société, format réduit, qui pourront présenter, en voyage surtout, certains avantages dont il cite quelques exemples.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du mercredi 10 mai 1893

La réunion étant trop peu nombreuse, toutes les communications ou propositions qui pourraient être faites sont, sur la proposition du Président, renvoyées à une séance ultérieure.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS,

Séance du jeudi 8 juin 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, J.-P. Rocher, O. Ausset, L. Martel-Teulon, E. Pagès et Valran.

Digitized by Google

Le Président dépose sur le bureau les publications reçues du 10 mai dernier à ce jour, et donne ensuite la parole à M. Pagès, qui lit une étude qu'il a faite sur Dante et la *Divine Comédie*. Ce travail sera reproduit dans le bulletin de l'année. M. Cornette, commis greffier au Tribunal civil d'Alais, présenté aux deux séances précédentes par MM. Duffès et Pagès, est nommé membre non-résidant de la Société.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du 6 juillet 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. Duffès, A. Gros, J.-P. Rocher, O. Ausset, E. Boissier, A. Marguerit, E. Pagès et Valran.

Le Président dépose sur le bureau les publications qui lui sont parvenues depuis le 8 juin, date de la dernière réunion.

M. Valran lit ensuite un intéressant travail, dont il autorise la reproduction dans le bulletin de la

Digitized by Google

Société, sur les *Etablissements de Charité dans le Languedoc vers le XVIII*e *siècle.*

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 19 octobre 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : E. Duffès, R. Poulle, L. Zaleski, J.-P. Rocher et E. Pagès.

Le Président dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion.

M. Poulle annonçant qu'il pourra lire, à la prochaine séance, une étude intitulée : « *Toulon 1793-1893* », les convocations porteront cette communication à l'ordre du jour.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Digitized by Google

Séance du jeudi 26 octobre 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, A. Gros, E. Delfieu, L. Zaleski, J.-P. Rocher, O. Ausset, E. Pagès, R. Poulle et N. Troulhias.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 19 courant, le Président fait connaître les publications reçues dans la semaine.

La parole est ensuite donnée à M. Poulle, pour la lecture d'une intéressante étude historique qu'il a faite sur Toulon en 1793 et en 1893, et dont il autorise l'impression dans le *Bulletin de la Société*.

Le Président lève la séance à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER.

Le Président, E. DUFFÈS.

Séance du jeudi 23 novembre 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents ; MM. Duffès, président, A. Gros, O. Ausset et J.-P. Rocher.

Digitized by Google

Le Président dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière réunion, dont le procès-verbal est adopté.

M. Gros fait don à la Société de trois vases en terre, de formes diverses, trouvés en pratiquant des fouilles pour les égouts, basse place Saint-Jean, près du clocher de la cathédrale. Les deux plus grands de ces vases, en terre noire, sont absolument intacts. Le troisième, qui est émaillé, présente la forme d'une burette. Ces objets paraissent dater d'une époque antérieure au X^me^ siècle, probablement des VI^me^ ou VII^me^.

Le Président lève la séance à dix heures.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFEÈS.

Séance du jeudi 21 décembre 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : E. Duffès, A. Gros, E. Delfieu, J.-P. Rocher, Léonce Destremx et Eugène Pagès.

Le Président fait connaître les publications reçues depuis la dernière séance, dont le procès-verbal est adopté.

M. Rivière-Dejean a entretenu le bureau, il y a

Digitized by Google

quelque temps, d'un travail auquel il s'était livré sur le *Procès des Templiers à Alais.*

L'auteur nous informant aujourd'hui que son étude est terminée, la lecture en aura lieu à la prochaine séance, soit le 28 décembre courant. Les convocations porteront cette communication à l'ordre du jour.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER. *Le Président,* E. DUFFÈS.

Séance du 28 décembre 1893

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Duffès.

Sont présents : MM. E. Duffès, président, A. Gros, E. Delfieu, docteur L. Zaleski, J.-P. Rocher, C. Arnassan, Alcide Blavet, E. Boissier, A. Rivière-Dejean Léonce Destremx, Ichon, Eugène Pagès, E. Oberkampff et R. Poulle.

Le Président, après lecture du procès-verbal de la séance du 21 courant, qui est adopté, donne la parole à M. Rivière-Dejean, qui lit son intéressant travail sur le procès des Templiers à Alais.

M. Rivière-Dejean autorise l'impression de son étude dans le *Bulletin de la Société.*

Digitized by Google

M. le Président demande ensuite que les prochaines convocations portent à l'ordre du jour l'élection de membres du bureau en remplacement de ceux dont les pouvoirs sont expirés.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire, J.-P. ROCHER.

Le Président, E. DUFFÈS.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
D'ALAIS

FONDÉE LE 28 FÉVRIER 1868, AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 JUILLET 1868

Reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 Décembre 1879

Bureau pour 1893

Président	MM. E. DUFFÈS
Vice-Président	A. GROS
Secrétaire général	J.-H. LABBÉ
Secrétaire des séances . . .	T. MONTEIL
Secrétaire-adjoint	J.-P. ROCHER
Bibliothécaire-Archiviste . .	L. ZALESKY
Trésorier	E. DELFIEU

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES

MM. DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✻, membre de l'Académie des Sciences, à Paris, élu le 6 novembre 1859.

DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✻, I, ⬯, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, à Paris, élu le 3 juillet 1870.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), C. ✻, poète provençal, à Maillane, (B.-du.-R.), élu le 18 février 1871.

Digitized by Google

MM. PASTEUR (Louis), G. C. ✲, I, ❶, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, élu le 18 mars 1871.

DE ROUVILLE (Paul), C. ✲, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

BÉCHAMP, ✲, professeur de chimie à la Faculté de Médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872 (décédé).

DE LAMOTHE (Alexandre), ancien archiviste du Gard, à Avignon, élu le 28 décembre 1872.

DE PONTMARTIN (Armand), ✲, homme de lettres, aux Angles (Vaucluse), élu le 10 janvier 1874.

BONAPARTE-WYSE (William-Charles), manor of Saint-John's, Waterford (Irlande), élu le 26 janvier 1878.

CAZOT (Jules), I. ❶, sénateur, à Paris, élu le 15 février 1879.

AURÈS (Auguste), O. ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Nimes, élu le 10 avril 1880.

BAISSAC (Jules), ✲, homme de lettres, à Paris, élu le 17 juillet 1880.

CHIPIEZ (Charles), inspecteur des écoles de dessin, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

ALMER (Auguste), ✲, I. ❶, correspondant de l'Institut, conservateur honoraire du Musée épigraphique de la ville de Lyon, rédacteur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, élu le 9 octobre 1880.

RINN (Louis), commandant d'état-major, conseiller de Gouvernement, à Alger, élu le 7 janvier 1882.

Digitized by Google

MM. TORCAPEL (ALFRED), ingénieur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., à Avignon, élu le 16 décembre 1883.

PERRIER (FRANÇOIS), O. ✻, I. ❍, général d'état-major, membre de l'Institut, président du Conseil général du Gard, élu le 7 juin 1884, (décédé le 20 février 1888).

BOISSIER (GASTON), O. ✻, I. ❍, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DARBOUX, ✻, I. ❍, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole normale supérieure, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

HERVÉ-MANGON, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris, élu le 19 décembre 1885 (décédé le 15 mai 1888).

DE QUATREFAGES, C. ✻, I. ❍, membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris, élu le 19 décembre 1885, (décédé).

RÉVOIL (HENRI), O. ✻, I. ❍, correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nimes, élu le 19 décembre 1885.

PLANCHON (EMILE), C. ✻, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine, directeur du Jardins des Plantes de Montpellier, élu le 19 décembre 1885 (décédé le 1er avril 1888.)

GUIMET, directeur des *Annales du Musée Guimet*, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DAUDET (ALPHONSE), homme de lettres, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

MARION (A.-F.), C. ✻, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, élu le 19 décembre 1885.

SABATIER (ARMAND), C. ✻, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 19 décemb. 1885.

Digitized by Google

MM. PECH (GABRIEL), statuaire, à Paris, élu le 19 fév. 1887.

GAUDEZ, statuaire, à Paris, élu le 19 février 1887.

BENOIT (ALMIR), notaire à Villefort, élu le 26 février 1887.

ESCALLE (PIERRE), ingénieur, directeur général de la Compagnie du Boléo, à Guaymas (Mexique), élu le 4 juillet 1890.

DESTREMX (LÉONCE), C. ✻, ancien député, *(membre fondateur)*.

Digitized by Google

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. AUPHAN (Victor) C. ✻, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, (*m. fondateur*).

CHEVALIER (Jules), docteur en médecine, (*m. fondateur*).

DADRE (Adrien), docteur en droit, avocat, (*m. fondateur*).

GROS (Amédée), architecte à Alais, (*m. fondateur*).

VEILLON (Gustave), C. ✻, ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

PIN (Paul), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

de ROUX-LARCY (Ernest), élu le 20 février 1869.

FRANCEZON (Paul), filateur, élu le 16 décembre 1872.

MAUMEJEAN (Guillaume), I. ✪, professeur au Lycée, élu le 12 avril 1873.

ROUX (Ferdinand), O. ✻, directeur honoraire de l'Ecole normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny, élu le 21 février 1874.

RIVIÈRE-DEJEAN (Alfred), élu le 2 janvier 1875.

FABRE (Georges), A. ✪, C. ✠, Inspect. des Forêts, licencié ès-sciences naturelles, membre de la Société géologique de France, élu le 5 février 1876.

DUGAS (Fernand), avocat, docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

LABBÉ (Joseph-Henri), A. ✪, C. ✠, Sous-Inspecteur des Forêts, élu le 3 janvier 1880.

OBERKAMPFF (Emile), receveur particulier des Finances. élu le 20 novembre 1880.

PAUL (Félix), A. ✪, professeur au lycée, élu le 4 juin 1881.

Digitized by Google

MM. DUFFÈS (Émile), avoué au tribunal civil, élu le 29 juillet 1882.

TROULHIAS (Numa), élu le 29 juillet 1882.

BOISSIER (Ernest), médecin-vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

ESPÉRANDIEU (Émile), I. ✪, maire d'Alais, élu le 25 septembre 1886.

BALME (Léopold), architecte à Alais, élu le 8 avril 1888.

MONTEILS (Théophile), docteur, élu le 22 novembre 1889.

DELFIEU (Emile), O. ✪, receveur des Postes et des Télégraphes, élu le 18 janvier 1890.

AUSSET (Odilon), I. ✪, proviseur du Lycée, élu le 22 février 1890.

BERTHÉZENNE, avocat, élu le 4 juillet 1890.

de LAROQUE (Louis), verrier, élu le 4 juillet 1890.

MARTEL (Louis), avocat, négociant, élu le 24 janvier 1891.

MARTEL-TEULON, C. ✱, président du Tribunal de commerce, élu le 5 novembre 1891.

MALZAC (Miranda), C. ✱, I. ✪, notaire, à Alais, élu le 5 novembre 1891.

PROST, ingénieur au Corps des Mines, élu le 5 novembre 1891.

ZALESKI, docteur, élu le 5 novembre 1891.

MENAGÉ, directeur de l'Usine à gaz, élu le 19 novembre 1891.

OBERKAMPFF (Ernest), élu le 10 mars 1892.

ROCHER, contrôleur de la Comptabilité de la Compagnie des Forges d'Alais, élu le 10 mars 1892.

Digitized by Google

MM. PAGÈS (EUGÈNE), représentant de commerce à Alais, élu le 10 mars 1892.

GAL (PAUL), sous-directeur de la Société Minière et Métallurgique de Pénarroya, province de Cordoue (Espagne), élu le 10 mars 1892.

POULLE (RAYMOND), juge de paix, à Alais, élu le 12 janvier 1893.

BEAU (EMMANUEL), industriel, à Alais, élu le 26 janvier 1893.

ARNASSAN (CLODOMIR), négociant, à Alais, élu le 2 mars 1893.

BLAVET (ALCIDE), négociant, à Alais, élu le 15 mars 1893.

Digitized by Google

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. CASTANIER (Léopold), licencié en droit, à Génolhac (Gard), (*m. fondateur*).

DES HOURS (Louis), avocat, à Mauguio (Hérault), (*m. fondateur*).

OLLIER DE MARICHARD (Jules), A. ✪, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, à Vallon (Ardèche), élu le 21 Mars 1868.

PARRAN (Alphonse), ✠, ingénieur en chef au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à Paris, élu le 21 mars 1868.

MAGNON (Anselme), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs, élu le 11 juillet 1868.

DE RAMEL (Gabriel), ✠, commandant au 10me Régiment d'Infanterie, à Auxonne, élu le 12 décembre 1868.

DE RAMEL (Fernand), C. ✻, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, député du Gard, membre du Conseil Général du Gard, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

GARREAU DE DOMBASLE (Ferdinand), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs, élu le 15 janvier 1869.

CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), C. ✻, A. ✪, ingénieur civil, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, élu le 20 mars 1869.

RODIER DE LA BRUGUIÈRE (Albert), à Anduze élu le 5 juin 1869.

ROUSSELIER (J.-G), ingénieur à Marseille, élu le 5 juin 1869.

DE CAZENOVE (Raoul), membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

Digitized by Google

MM. JEANJEAN (Adrien), A. ✻, C. ✠, membre de la Société Géologique de France, Président du Comice agricole de l'arrondissement du Vigan, à St-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

MARSAUT (J.-B.), C. ✻, ingénieur, sous-directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 6 novembre 1869.

DE SEYNES (Jules), C. ✻, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

SOULIER (Hippolyte), maire d'Anduze, membre du Conseil général du Gard, à Saint-Théodorit (Gard), élu le 6 novembre 1869.

MURGUE, ingénieur de la Cie houillère, à Bessèges, élu le 5 mars 1870.

WOLFF (Jacques), I. ✪, professeur honoraire à Bischeim, près de Strasbourg, élu le 5 mars 1870.

DE LAJUDIE (Félix), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges, à Bessèges, élu le 16 mars 1870.

BARDON (Gustave), ingénieur directeur de la Cie houillère de Trélys, élu le 19 mars 1870.

LEYRIS (André), huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, élu le 30 avril 1870.

CASTELBON, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

CASAUBON, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

CHALMETON (Ferdinand), C. ✻, ingénieur directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 22 avril 1861.

GLORIEUX (Florent), ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

CASTANIÉ, C. ✻, ingénieur civil, directeur de la Cie des Mines de Soumah (Algérie), élu le 18 novembre 1871.

Digitized by Google

MM. DE CHAPEL (ALFRED), à Cardet (Gard), élu le 17 janvier 1872.

SILHOL (ALFRED), président du Conseil général du Gard, à Nimes, élu le 9 mars 1872.

BABILOT, directeur de la Cie des Mines de Portes et Sénéchas, à la Vernarède (Gard), élu le 4 mai 1872.

GIDE (LÉONCE), à Nimes, élu le 1er juin 1872.

SIEGFRIED (JULES), maire du Hâvre, député de la Seine-Inférieure, élu le 14 décembre 1872.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

D'ALBIOUSSE (LIONEL), juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

FALGAIROLLE (PROSPER), à Vauvert (Gard), élu le 13 septembre 1873.

CZYSZKOWSKI (STEPHEN), ingénieur civil à Paris, élu le 4 janvier 1874.

CHABAL, receveur particulier des finances, à Uzès, élu le 21 janvier 1875.

PECHINEY (ALFRED), C. ✻, ingénieur-directeur de l'usine de Salindres, élu le 11 septembre 1875.

NAGEL (GUSTAVE), ingénieur directeur de la Cie des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

LAFORGUE (CAMILLE), vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Coursan (Aude), élu le 26 janvier 1878.

BONAFOUS, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878

MARTIN (JOSEPH), inspecteur des Forêts, à Nimes, élu le 15 février 1879.

Digitized by Google

MM. DE CASTELNAU (CLÉMENT), C. ✻, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, élu le 15 février 1879.

DE MONTALET-ALAIS, à Potelières (Gard), élu le 6 septembre 1879.

VARIN D'AINVELLE (AMÉDÉE), capitaine d'artillerie en retraite, à Alais, élu le 14 février 1880.

BOUDON (RENÉ), C. ✻, maire de Saint-Jean-du-Gard, membre du Conseil général du Gard, élu le 8 octobre 1881.

VIEILLES (JULES), directeur du Séminaire de la Faculté de théologie protestante de Montauban, élu le 21 octobre 1881.

LAVAUD (DENIS), chef de la comptabilité des Mines de Portes et Sénéchas, à La Vernarède, élu le 7 juillet 1883.

REBOUL (PAUL), notaire à Alais, élu le 24 novembre 1883.

CROUZET (FÉLIX), architecte à Alais, élu le 23 février 1884.

RANDABEL (JULES), chef de section de la Compagnie P.-L.-M., à Alais, élu le 17 mai 1884.

ANTOINE (EMILE), filateur, élu le 17 mai 1884.

CABANE DE FLORIAN (LÉOPOLD), à Nimes, élu le 7 juin 1884.

PEYRE (EMILE), ingénieur de la Cie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, à Tamaris, élu le 30 août 1884.

ROUX (JOSEPH), ingénieur de la Cie des phosphates du Sud-Ouest de la France, à Cajar (Lot), élu le 6 novembre 1886.

CAUMEL (EMILE), avoué au Tribunal civil d'Alais, élu le 29 janvier 1887.

Digitized by Google

MM. RECH (François), notaire à Alais, élu le 19 novembre 1887.

LAVONDÈS (Arthur), substitut du procureur de la République, à Alais, élu le 19 novembre 1887.

FALGAIROLLE (Edmond), juge suppléant au Tribunal civil d'Alais, élu le 28 janvier 1888.

DUMAS, pharmacien, élu le 23 mars 1890.

MONTOISON, négociant, élu le 4 juillet 1890.

PONCET, bijoutier, élu le 4 juillet 1891.

MARGUERITTE, artiste peintre, professeur de dessin, élu le 14 mars 1891.

ROUVIÈRE, curé, à St-Christol, élu le 14 mars 1891.

ICHON, C. ✱, ingénieur en chef des Mines, élu le 2 mai 1891.

VALRAN, professeur, élu le 5 novembre 1891.

LÉVY (Frédéric), élu le 5 novembre 1891.

SAUPIQUET fils, rentier à Alais, élu le 10 mars 1892.

GAUJOUX (Edouard), pasteur à Quissac, élu le 12 janvier 1893.

MINAULT (Paul), pasteur à Saint-Christol-les-Alais, élu le 9 mars 1893.

CRESPON (Emile), délégué en chef du Conseil d'Administration de la Cie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, nommé le 9 mars 1893, (ancien membre résidant).

CORNETTE, commis-greffier au Tribunal civil d'Alais, élu le 8 juin 1893.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

—

AIN

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, à Bône.

Société archéologique du département de Constantine.

Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, à Alger.

ALPES-MARITIMES

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

AUDE

Société des arts et des sciences de Carcassonne.

AVEYRON

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BASSES-ALPES

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société scientifique industrielle de Marseille.

Digitized by Google

CHARENTE

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

CORRÈZE

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

COTE-D'OR

Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DORDOGNE

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

DRÔME

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

GARD

Académie de Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'Agriculture du Gard, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Société d'agriculture d'Alais.

GERS

Société historique de Gascogne, à Auch.

Digitized by Google

GIRONDE

Acacémie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

HAUTES-ALPES

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

HAUTE-GARONNE

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HAUTE-LOIRE

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

HAUTE-MARNE

Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAVOIE

Société florimontane, à Annecy.

HÉRAULT

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société archéologique de Montpellier.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Digitized by Google

Société des sciences naturelles et physiques de Montpellier.

Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

ISÈRE

Académie delphinale, à Grenoble.

LANDES

Société de Borda, à Dax.

LOIRE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

LOT

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

LOT-ET-GARONNE

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

PUY-DE-DÔME

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHÔNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Digitized by Google

Société des sciences industrielles de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

SEINE

Société nationale des antiquaires de France, Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

SEINE-ET-OISE

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

TARN

Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, à Albi.

TARN-ET-GARONNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

VAUCLUSE

Académie de Vaucluse, à Avignon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Geological Survey, Washington.
Smithsonian Institution, à Washington.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

RECEVANT LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

Alais.....	Le Lycée J.-B. Dumas.
—	L'Ecole des Mines.
—	Bibliothèque municipale.
Avignon....	Bibliothèque municipale.
Bagnols....	Bibliothèque municipale.
Carpentras.	Bibliothèque municipale.
Marseille...	Bibliothèque municipale.
Montpellier.	Bibliothèque municipale.
Nimes.....	Archives départementales.
—	Bibliothèque municipale.
Paris.....	Archives du Ministère de l'Instruct. pub.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes.
Vauvert....	Bibliothèque municipale.

Le Photo-Journal, 22, rue Vivienne, Paris.

L'Amateur Photographe, 21, boulevard St-Germain, Paris.

Le Bulletin de la Société Française de Photographie, rue des Petit-Champs, 76, Paris.

Lille-Photographe, Lille.

Digitized by Google

Le Bulletin de la Société Caennaise de Photographie, Caen.

La Photographie, 35, rue de l'Arbalète, Paris.

La Société Lorraine de Photographie, Nancy.

La Société Havraise de Photographie, Le Hâvre.

La Photographie Française, 7, rue Guy de la Brosse, Paris.

La Société Photographique de la Gironde, Bordeaux.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Comptes-Rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences.

Annales des Ponts et Chaussées (envoi du Ministère des Travaux publics).

Répertoire des travaux historiques (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Revue des travaux scientifiques (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Revue épigraphique du Midi de la France (envoi de M. Allmer, membre honoraire).

Annales du Musée Guimet (envoi de M. Guimet, membre honoraire.)

Revue du contentieux des travaux publics, du bâtiment et des marchés de fournitures (envoi de M. F. de Ramel, membre non-résidant).

Annuaire des musées cantonaux (échange).

Feuille des jeunes naturalistes (échange).

Nemausa (échange).

Les Tablettes d'Alais, journal hebdomadaire (envoi de Mme veuve Martin).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIV

	Pages
Installation du bureau de 1893. — Discours prononcé par M. Ausset, proviseur du Lycée d'Alais	5
Discours prononcé par M. Duffès, avoué	10
Le Château de Banne et sa légende, par M. Léonce Destremx, ancien député	14
Dante et la *Divine Comédie*, par M. E. Pagès	31
Le Vieux Château de Montmoyrac, par M. l'abbé H. Rouvière, curé de Saint-Christol-lès-Alais.	73
De l'émancipation de la Bourgeoisie et des fonctions consulaires à Alais, par M. Rivière-Dejean	85
Conférence (Toulon en 1793-1893), par M. Raymond Poulle, magistrat	101
Sonnet sur les fêtes de Toulon, par M. R. Poulle.	115
Molière (Don Juan ou le Festin de Pierre), par M. E. Duffès, avoué	117
Les Routiers et les grandes Compagnies dans le Languedoc, au XIV^e^ et XV^e^ siècle, par M. Rivière-Dejean	129
Les Templiers (leur procès à Alais), par M. Rivière-Dejean	155
Extraits des procès-verbaux des séances tenues pendant l'année 1893	175
Listes des membres de la Société	I
Listes des Sociétés correspondantes	XIII

Digitized by Google

55.1
6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google